



Les Hôtels de Paris

Rapport financier annuel 2012



Rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Nous vous présentons ci-après le rapport financier annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2-I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport est diffusé conformément aux dispositions de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société www.leshotelsdeparis.biz.

Sommaire

- I. Attestation des personnes assurant la responsabilité du rapport financier
- II. Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- III. Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012
- IV. Rapport de gestion de l'exercice
- V. Rapport du Président du conseil d'administration à l'assemblée générale, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
- VI. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- VII. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- VIII. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du conseil d'Administration
- IX. Rémunération des Commissaires aux comptes

Partie I - Attestation des personnes assurant la responsabilité du rapport financier

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris,

Le 30 avril 2013

Patrick Machefert
Président Directeur Général

Partie II - Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

A. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

Actif <i>(en euros)</i>	Brut	Amortissements & Provisions	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissements	532 087	532 087		
Concessions, brevets, droits similaires	687 093	613 056	74 037	65 004
Fonds commercial	46 798 242	5 272 736	41 525 506	25 670 833
Autres immobilisations incorporelles	3 333	3 150	183	183
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>48 020 755</i>	<i>6 421 029</i>	<i>41 599 726</i>	<i>25 736 020</i>
Immobilisations corporelles:				
Terrains	1 650 434		1 650 434	1 313 134
Constructions	33 926 896	9 938 317	23 988 579	19 481 648
Installations techniques	3 458 785	2 678 435	780 350	899 684
Autres immobilisations corporelles	9 812 276	7 910 158	1 902 118	1 884 602
Immobilisations en cours				800
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>48 848 391</i>	<i>20 526 910</i>	<i>28 321 480</i>	<i>23 579 868</i>
Immobilisations financières:				
Autres participations	1 536 812		1 536 812	306 233
Autres titres immobilisés	7 920	3 700	4 220	160
Autres immobilisations financières	1 036 719		1 036 719	169 138
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>2 581 451</i>	<i>3 700</i>	<i>2 577 751</i>	<i>475 531</i>
Total actif immobilisé	99 450 597	26 951 639	72 498 958	49 791 419
Stocks et en cours	111 731		111 731	115 921
Avances & acomptes versés				2 889
Créances clients et comptes rattachés	8 617 646	4 601 403	4 016 243	2 871 144
Autres créances	16 617 782	3 418 343	13 199 439	8 190 281
Valeurs mobilières de placement	172 002		172 002	50 081
Disponibilités	3 446 377		3 446 377	129 122
Charges constatées d'avances	81 165		81 165	141 614
Total actif circulant	29 046 704	8 019 746	21 026 958	11 501 053
Total de l'actif	128 497 301	34 971 384	93 525 917	61 292 472

Passif <i>(en euros)</i>	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
Capital social ou individuel <i>dont versé : 14 068 270</i>	14 068 270	10 000 000
Prime d'émission, de fusion ou d'apport	26 114 204	19 606 229
Réserve légale	1 000 000	1 000 000
Autres réserves	656 395	656 395
Report à nouveau	(2 820 444)	1 150 083
Résultat de l'exercice	5 183 342	(3 970 527)
Provisions réglementées	3 800 842	3 629 716
<i>Total capitaux propres</i>	<i>48 002 609</i>	<i>32 071 896</i>
Provisions pour risques et charges	5 683 825	2 308 417
<i>Total Provisions</i>	<i>5 683 825</i>	<i>2 308 417</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 642 539	10 333 511
Emprunts et dettes financières divers	7 042 232	35 148
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	172 944	162 223
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 117 399	4 399 800
Dettes fiscales et sociales	12 197 331	9 070 542
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 803 498	25 793
Autres dettes	292 089	56 081
Produits constatés d'avance	2 571 450	2 829 120
<i>Total dettes</i>	<i>39 839 482</i>	<i>26 912 158</i>
Total du passif	93 525 917	61 292 472

B. COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

Compte de résultat <i>(en euros)</i>	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011
Chiffre d'affaires	32 797 326	23 001 444
Subventions d'exploitation	5 905	3 941
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges.	1 047 724	614 002
Autres produits d'exploitation	5 113	14 969
<i>Total Produits d'exploitation</i>	<i>33 856 069</i>	<i>23 634 356</i>
Charges externes :		
- Achats de matières premières, autres approvisionnements	700 062	450 974
- Variation de stocks	24 524	11 048
- Autres achats et charges externes	17 651 064	10 804 605
<i>Total charges externes</i>	<i>18 375 650</i>	<i>11 266 627</i>
Impôts, taxes et versements assimilés	1 547 086	1 057 963
Charges de personnel:		
- Salaires et traitements	7 513 706	5 241 762
- Charges sociales	3 097 718	2 011 406
<i>Total Charges de personnel</i>	<i>10 611 424</i>	<i>7 253 168</i>

- Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 287 730	1 044 479
- Dotations aux provisions sur actif circulant	1 391 323	430 363
- Dotations aux provisions pour risques et charges	4 232 128	1 304 243
<i>Total dotations d'exploitation</i>	<i>6 909 181</i>	<i>2 779 085</i>
Autres charges d'exploitation	346 590	245 068
<i>Total Charges d'exploitation</i>	<i>37 789 931</i>	<i>22 601 911</i>
Résultat d'exploitation	(3 933 863)	1 032 445
Produits financiers :		
- Produits financiers de participation		
- Autres intérêts et produits assimilés	343 213	251 613
- Reprises sur provisions et transferts de charges	235 033	1 623 868
<i>Total produits financiers</i>	<i>578 246</i>	<i>1 875 481</i>
Charges financières :		
- Dotations financières aux amortissements et provisions	2 705 635	97 750
- Intérêts et charges assimilées	624 199	1 428 097
- Différence négatives de change		49
<i>Total charges financières</i>	<i>3 329 834</i>	<i>1 525 895</i>
Résultat financier	(2 751 588)	349 586
Résultat courant avant impôts	(6 685 451)	1 382 031
Produits exceptionnels :		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	532 361	180 635
- Produits exceptionnels sur opération en capital	23 063 890	479 846
- Reprises sur provisions et transfert de charges	1 521 743	300 785
<i>Total produits exceptionnels</i>	<i>25 117 994</i>	<i>961 266</i>
Charges exceptionnelles :		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 962 011	430 120
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	7 553 591	
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	263 545	5 883 704
<i>Total charges exceptionnelles</i>	<i>9 779 147</i>	<i>6 313 824</i>
Résultat exceptionnel	15 338 847	(5 352 558)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	1 457 920	
Impôt sur les bénéfices	2 012 134	
Total des produits	59 552 308	26 471 104
Total des charges	54 368 966	30 441 631
Bénéfice ou perte	5 183 342	(3 970 527)

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses qui peuvent modifier la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que des informations données dans les annexes. La Société revoit ces estimations et hypothèses régulièrement afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les principales estimations et les principaux jugements concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs corporels, incorporels et financiers ainsi que le montant de provisions pour risques et litiges.

Les principales hypothèses retenues par la société sont détaillées dans chacun des paragraphes de l'annexe aux états financiers.

C. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 décembre 2012, s'élevant à la somme de 5 183 342 € en report à nouveau.

D. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

1. Préambule

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice qui ont été établis par les dirigeants et arrêtés par le conseil d'administration du 30 avril 2013.

L'exercice a une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2011 avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 93 525 917 €. Le résultat net comptable est bénéficiaire à hauteur de 5 183 342 €.

La société Les Hôtels de Paris consolide les comptes de ses filiales par intégration globale :

Sociétés	N° Siren	Siège social	% d'intérêts 2012
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	20 av. Jules Janin Paris 16	Mère
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411 872 591	20 av. Jules Janin Paris 16	99,50%
Cyme SPRL	475 603 371	4 Square Marie Louise BE-100 Bruxelles	100,00%
Gassin St Tropez SCI	509 005 971	7/19 rue Dr Germain See Paris 16	50,00%
Life International and Co	14 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech	100,00%
Murano Resort Marrakech	6 509 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech	89,91%
Paris Palace Marrakech SAS	485 068 423	20 av. Jules Janin Paris 16	99,95%

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 % par la SA Les Hôtels de Paris, a été liquidée en date du 4 décembre 2012. Pour rappel, cette entité était exclue du périmètre de consolidation car considérée comme non significative.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Fusion absorption de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro par Les Hôtels de Paris

Conformément aux demandes de ses actionnaires, la société Les Hôtels de Paris a décidé de procéder à un rapprochement avec la société Compagnie Financière du Trocadéro, société qui détenait principalement, à Paris, un ensemble d'hôtels de même catégorie que ceux qu'elle exploite elle-même.

La société Compagnie Financière du Trocadéro comptait parmi ses actifs une participation de 18,24% dans le capital de la société Les Hôtels de Paris.

Les deux sociétés ayant des activités hôtelières similaires, cette opération de fusion permet une meilleure visibilité du Groupe sur le marché.

Cette fusion répond aux besoins de consolidation commerciale et financière pour faire face à la crise que traverse l'économie française et mondiale.

L'exploitation de l'ensemble des hôtels détenus par les sociétés en question sous la même enseigne « Les Hôtels de Paris » rend évident, sur le plan opérationnel, cette opération.

Enfin, l'existence d'organes représentatifs du personnel commun au sein de l'UES « Les Hôtels de Paris » conforte la nécessité de cette opération.

Au surplus, cette fusion s'inscrit dans le mouvement de simplification juridique, du Groupe et des coûts y afférents, amorcé en 2010 et poursuivi en 2011.

La société Les Hôtels de Paris a donc procédé à une fusion absorption de la SAS compagnie financière du Trocadéro, société sœur. Cette opération a été approuvée par l'assemblée générale du 31 décembre 2012.

Les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris intègrent donc la société Compagnie Financière du Trocadéro ainsi que ses filiales à compter du 1er janvier 2012, comme expliqué dans la note 3.2 « Regroupement d'entreprises ».

L'actif net apporté lors de cette opération s'élève à la somme de 13,7 millions d'euros.

2.2. Variations de capital de la société Les Hôtels de Paris

En rémunération de l'apport-fusion décrit ci-dessus, il a été procédé à l'émission par la société absorbante, Les Hôtels de Paris, de 2 553 343 actions nouvelles de 2,3078149 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, soit une augmentation de capital d'un montant de 5 892 643 euros.

Une prime de fusion, représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis a été générée pour un montant de 7 845 683 euros.

La société absorbée (Compagnie Financière du Trocadéro), étant préalablement à l'opération, propriétaire de 790 520 actions de la société absorbante (Les Hôtels de Paris), cette dernière a procédé, à l'issue de la fusion, à une réduction de capital d'un montant de 1 824 374 euros, afin d'annuler les titres auto-détenus. La prime de fusion correspondante a été annulée pour une valeur de 1 337 707 euros.

2.3. Cessions d'actifs

Dans le cadre des projets de restructuration financière, la société a cédé deux des actifs qu'elle détenait. Cette opération vise à rétablir les fondamentaux financiers de la société.

Ces cessions portent sur les fonds de commerce des deux hôtels (Losserand et République) ainsi que sur les murs détenus en pleine propriété ou par le biais de crédit-bail.

La plus-value nette sur cession de ces deux établissements s'élève à 14 741 k€ (cf note 6.3).

2.4. Evolution des litiges

a. Evolution du litige concernant le bail du Pavillon Saint Augustin

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé, à l'inverse de notre

meilleure estimation et de l'avis de nos avocats, le jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif. Le pourvoi en cassation déposé le 8 novembre 2011 a été rejeté le 3 juillet 2012, la société a éteint toutes les voies de recours de cette procédure.

L'éventuelle perte de fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a entraîné la dépréciation du fond de commerce affecté à cet hôtel dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus et étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans les lieux.

b. Evolution des procédures dans le cadre du litige Villa Royale

La SA Royal Pigalle avait, les 1er et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. En date du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. La société a formé un pourvoi en cassation.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, la société a ajusté les provisions pour maintenir le niveau du risque de perte sur le fonds de commerce.

c. Evolution des procédures dans le cadre des actions de collectifs d'actionnaires

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris avait, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. Ces sommes ont été intégralement provisionnées au cours de l'exercice 2011. La société a fait appel de ces deux décisions.

Le 6 décembre 2012, la société a reçu une assignation au fond sur sa responsabilité concernant l'opération de promotion Paris Opéra Drouot. Compte tenu des précédentes condamnations, la société a provisionné l'intégralité des demandes soit 3,2 M€.

3. Evènements post clôture de la société et des filiales

3.1. Passage des hôtels aux nouvelles normes de classification

Le groupe a commencé les opérations de classement de ses établissements selon les nouvelles normes de classement hôtelier. Au 30 avril, 10 établissements ont obtenu le classement en catégorie 3 ou 4 étoiles.

Les travaux indispensables au classement des autres établissements sont en cours afin d'assurer la mise aux nouvelles normes avant la fin du premier semestre 2013.

3.2. Tendances et perspectives

a. Projets de cession d'actif

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif qui permettrait la finalisation de la réorganisation juridique et financière du Groupe.

b. Recherche de financement long terme

Parallèlement à la recherche d'acquéreur d'un ou plusieurs actifs, le groupe envisage le refinancement des hôtels dont les crédits sont en fin d'amortissement afin de financer les capex indispensables au maintien de l'outil.

c. Stratégie commerciale

L'année 2012 a confirmé la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix, cependant le dernier bimestre a enregistré un léger ralentissement de la demande.

Le 1er trimestre 2013 a confirmé le tassement de la demande impactant le niveau de prix moyen.

Afin d'assurer, la relance des ventes faites au travers de son site internet, le groupe a mis en ligne un nouveau site internet www.leshotelsdeparis.com toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution. Parallèlement, la mise en production de la nouvelle version du moteur de réservation devrait permettre une animation optimum des ventes par le canal de distribution direct du groupe.

L'objectif du groupe est de faire de ce portail, un véritable outil de recherche et de valeur ajoutée pour capter une clientèle directe et optimiser les taux de concrétisation.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général, et avec les nouvelles normes comptables relatives aux actifs immobilisés datant de 2005. Par ailleurs, conformément aux recommandations du Comité d'urgence du CNC, la société a opté pour la méthode rétrospective.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est selon les cas, celle du coût historique ou de la valeur d'apport. Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.2. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan

Fonds commercial

Ce poste comprend les fonds de commerce issus lors des opérations de fusion réalisées en 1999 (Assemblées Générales du 31 décembre 1999), les fonds de commerce acquis postérieurement, le fonds de commerce issu de la fusion autorisée par l'Assemblée Générale du 30 décembre 2010 pour la société Hôtel la Galerie, le fonds de commerce issu de la fusion autorisée par l'Assemblée Générale du 29 décembre 2011 pour la société Royale Pigalle ainsi que des 7 fonds issue des fusions autorisées par l'Assemblée Générale du 31 décembre 2012.

La valeur d'inventaire des fonds de commerce des hôtels dont l'exploitation a atteint la maturité est déterminée, pour chaque établissement, par la méthode des Discounted Cash Flows (DCF).

Lorsque la valeur économique des actifs opérationnels est inférieure à la somme des Free Cash Flows (FCF) futurs actualisés qui seront générés par ces mêmes actifs, une provision pour dépréciation est constatée.

– *Immobilisations incorporelles et corporelles*

La valeur brute des immobilisations, incorporelles et corporelles, correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation. Ces éléments n'ont pas fait l'objet de réévaluations. S'agissant des immobilisations provenant des sociétés absorbées, leur valeur d'entrée résulte des traités d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire basée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, déduction faite d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amorti
Chauffage et climatisation	25 ans
Électricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Pour les biens non amortis (composant "structure et ouvrage"), la valeur d'inventaire n'indique pas d'indice de perte de valeur.

Afin de gommer l'incidence fiscale liée à l'application des nouvelles normes comptables concernant la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations, la société enregistre un amortissement dérogatoire pour la fraction de l'amortissement qui ne correspond pas à la constatation d'une perte de valeur normale de l'actif.

– *Immobilisations financières*

Les titres de participations et les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, net des provisions pour dépréciation éventuelles. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise : celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité.

A l'issue de cet impairment test, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

– *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cession de titres de même nature, le prix de revient des titres cédés est déterminé selon la méthode « premier entré, premier sorti ».

A la clôture de chaque exercice, une provision pour dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure à la valeur boursière du portefeuille ou à leur valeur probable de réalisation.

– *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles la société pourrait être exposée.

– *Stocks*

Les stocks ont été évalués au dernier prix d'achat connu. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

– *Provisions pour risques et charges*

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisées quant à leur objet, des provisions sont constituées.

4.3. Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires de la société. Il se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre de ses activités de mandat de gestion.

L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes. Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété. Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

A la date d'arrêt des comptes, le contexte économique et la crise financière n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan.

5. Notes relatives à certains postes du bilan

5.1. Fonds de commerce

Au 31 décembre 2012, 20 fonds de commerce d'hôtellerie sont inscrits au bilan pour une valeur brute totale de 46 798 k€ se décomposant comme suit :

- 9 fonds sont issus des opérations de fusions réalisées en 1999, ils sont inscrits pour leur valeur d'apport soit 21 660 K€.
- 3 fonds acquis en 1999 et inscrits pour leur coût d'acquisition soit 1 353 K€.
- 1 fond acquis en 2006 et inscrit pour leur coût d'acquisition soit 2 650 K€.
- 1 fond est issu de l'opération de fusion de réalisation en 2010 et inscrit pour sa valeur d'apport soit 5 272 K€.
- 1 fond est issu de l'opération de fusion réalisée en 2011, il est inscrit pour sa valeur d'apport soit 8K€.
- 7 fonds sont issus des opérations de fusion réalisée en 2012, ils sont inscrits pour leurs valeur d'apport soit 20 657 K€.
- 2 fonds ont été vendus lors des cessions 2012, ils sont donc venus diminuer la valeur de l'actif pour la somme de 4 802 K€.

5.2. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SNC MONTSOURIS	Fusion SAS CFDT	A la clôture
Frais d'établissement	121				411	532
Concessions, brevets	677		31	14	27	687
Fonds commercial	30 944		4 802	4 682	15 975	46 799
Autres immobilisations	3					3
Total	31 745		4 833	4 696	16 413	48 021

5.3. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SARL FONCIERE	Fusion SNC MONTS	Fusion SAS CFDT	A la clôture
Terrains / agencements	1 313		6	343			1 650
Constructions	25 677	2 590	2 700	6 065	2 120	174	33 926
Installations techniques,	2 453	4	149		81	1 071	3 459
Autres immobilisations	8 958		93		266	681	9 812
Immobilisations en cours	1		1				
Total	38 402	2 594	2 949	6 408	2 467	1 926	48 848

5.4. Amortissements et dépréciations

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SARL FONCIERE	Fusion SNC MONTS	Fusion SAS CFDT	A la clôture
Frais d'établissement	121					411	532
Concessions, brevets	612	2	21		15	5	613
Fonds de commerce	5 273						5 273
Autres immobilisations incorporelles	3						3
Constructions	6 195	857	37	816	1 984	123	9 938
Installations techniques, matérielles	1 554	156	131		80	1 020	2 678
Autres immobilisations corporelles	7 073	272	186		142	609	7 910
Total	20 831	1 287	375	816	2 221	2 168	26 948

Les dotations sont présentées dans le résultat d'exploitation à l'exception des dotations ou reprises sur provisions des fonds de commerce qui sont présentées en résultat exceptionnel.

5.5. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SARL FONCIERE	Fusion SNC MONTS	Fusion SAS CFDT	A la clôture
Titres de participation	306				0	1 231	1 537
Dépôts et cautionnements	267	51	129	794	46	7	1 037
Autres titres immobilisés				7			7
Total	573	51	129	801	46	1 238	2 581

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion SARL FONCIERE	A la clôture
Provision sur titres immobilisés			4		4
Dépréciation dépôts et cautionnements	98			98	0
Total	98	4	98		4

Suite à la fusion de la Compagnie Financière du Trocadéro, la société a repris la provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements pour 98 k€.

5.6. État des provisions et des dépréciations

(en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Fusion	A la clôture
Amortissements dérogatoires	3 629	178	8		3 800
Provision pour litiges	12	69	612	600	69
Provisions pour risques prud'homaux	15	232	22	22	247
Provision pour pénalités Sociales et Fiscales	273	12	221		64
Autres provisions pour risques	1 914	3 788	689	71	5 084
Autres provisions pour charges	94	220	94		220
Provisions pour risques et charges	2 309	4 313	1 560	622	5 684
Dépréciation des créances clients	1 513	1 391	457	2 153	4 601
Dépréciation du C/C Murano				581	581
Dépréciation du C/C PPM		2 706	137	137	2 706
Autres dépréciations des créances	132				132
Dépréciation actif circulant	1 645	4 097	594	2 871	8 020
Total	7 583	8 588	2 162	3 493	17 504

La dotation aux autres provisions pour risque s'élevant à 3 787 K€ se décomposent de la façon suivante :

- une provision pour risque suite à l'action d'un collectif d'actionnaires pour 3 167 K€.
- une provision pour litige concernant des nuisances au voisinage de 500K€.

La reprise de provision pour risque de 610K€ fait suite à la cession du Pavillon Losserand, la provision étant devenue sans objet.

5.7. Etat des échéances des créances et des dettes

État des créances (en milliers d'euros)	31/12/2012			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Autres immobilisations financières	1 037			1 037
Clients douteux	5 171		5 171	
Autres créances clients	3 446	3 446		
Personnel	37	37		
Taxes sur la valeur ajoutée	1 994	1 994		
Groupe et associés	10 039		10 039	
Débiteurs divers	4 547	4 547		
Charges constatées d'avance	81	81		
Total	26 353	10 105	15 210	1 037

État des dettes (en milliers d'euros)	31/12/2012			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts	8 643	2 835	2 735	3 072
Emprunts et dettes diverses	350		350	
Acomptes sur commandes reçues	173	173		
Fournisseurs	6 117	6 117		
Personnel	2 593	2 593		
Charges sociales	1 409	1 409		
Etat	8 195	8 195		
Dettes sur immobilisations	2 804	2 804		
Groupe et associés	6 692	6 692		
Autres dettes	292	292		
Produits constatés d'avance	2 571	481	2017	73
Total	39 839	33 150	5 102	3 145

5.8. Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2012
Plus-value sur crédit-bail	2 571
Total	2 571

Les produits constatés d'avance, qui s'élèvent à 2 571 k€ sont composés de la plus-value réalisée en 2005 suite à la cession en crédit-bail de trois hôtels. Cette plus-value est étalée sur la durée du crédit-bail, soit 12 ans.

Charges constatées d'avance (en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2012
Autres charges d'exploitation	
Crédit-bail	81
Total	81

5.9. Dettes représentées par les effets de commerce

Le montant des dettes « Fournisseurs d'exploitation » représenté par des effets de commerce s'élève à 78 k€.

5.10. Éléments concernant les entreprises liées et participations

a. Éléments concernant les participations :

Les participations sont les sociétés dans lesquelles la société Les Hôtels de Paris détient une quote-part du capital social. Ces sociétés sont comprises dans le périmètre de consolidation de la société Les Hôtels de Paris.

Données financières des participations au 31/12/2012 :

<i>(en euros)</i>	SAS Hôtels et restaurants de Paris
Capital social	1 520 000
Capitaux propres autres que le capital social	4 850 427
Quote-part du capital détenue	99,50 %
Valeur brute comptable des titres détenus	1 516 868
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	6 066 498
Chiffre d'affaires	5 281 810
Résultat 2012	(6 077)
Dividendes versés	
Bilan actif	
Compte courants	
Dépréciation des comptes courants	
Bilan Passif	
Comptes courants	6 066 498
Produits et Charges	
Intérêts sur comptes courants	(198 839)
Redevances	(110 134)
Refacturations	8 132
Délogements	(4 867)

<i>(en euros)</i>	SAS Paris Palace Marrakech
Capital social	37 000
Capitaux propres autres que le capital social	(13 455 639)
Quote-part du capital détenue	10,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	3 700
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	2 705 635
Chiffre d'affaires	
Résultat 2012	(330 820)
Dividendes versés	
Bilan actif	
Compte courants	
Dépréciation des comptes courants	
Bilan Passif	
Comptes courants	2 705 635
Produits et Charges	
Intérêts sur comptes courants	(85 919)
Redevances	
Refacturations	5 400

Délogements	
<i>(en euros)</i>	SCI Gassin
Capital social	6 900
Capitaux propres autres que le capital social	(70 033)
Quote-part du capital détenue	50,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	3 450
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	122 375
Chiffre d'affaires	46 187
Résultat 2012	(11 259)
Dividendes versés	
Bilan actif	
Compte courants	
Dépréciation des comptes courants	
Bilan Passif	
Comptes courants	122 375
Produits et Charges	
Intérêts sur comptes courants	(3 968)
Redevances	
Refacturations	
Délogements	

<i>(en dirham)</i>	Murano Resort Marrakech
Capital social	300 000
Capitaux propres autres que le capital social	(57 508 375)
Quote-part du capital détenue	0,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	1 686 608
Chiffre d'affaires	9 714 652
Résultat 2012	(7 617 226)
Dividendes versés	
Bilan actif	
Compte courants	
Dépréciation des comptes courants	
Bilan Passif	
Comptes courants	1 686 608
Produits et Charges	
Intérêts sur comptes courants	(18 987)
Redevances	
Refacturations	8 132
Délogements	

<i>(en Dirhams)</i>	Life & co
Capital social	2 000 000
Capitaux propres autres que le capital social	(46 971 227)
Quote-part du capital détenue	0,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	
Chiffre d'affaires	9 281 250
Résultat 2012	253 978
Dividendes versés	
Bilan actif	
Compte courants	
Dépréciation des comptes courants	
Bilan Passif	
Comptes courants	
Produits et Charges	
Intérêts sur comptes courants	
Redevances	
Refacturations	
Délogements	

<i>(en euros)</i>	Cyme
Capital social	18 600
Capitaux propres autres que le capital social	1 379 508
Quote-part du capital détenue	100,00 %
Valeur brute comptable des titres détenus	18 600
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (valeur brute)	(1 358 741)
Chiffre d'affaires	0
Résultat 2012	(459 046)
Dividendes versés	
Bilan actif	
Compte courants	1 358 741
Dépréciation des comptes courants	
Bilan Passif	
Comptes courants	
Produits et Charges	
Intérêts sur comptes courants	52 597
Redevances	
Refacturations	
Délogements	

b. Éléments concernant les parties liées :

Les parties liées sont :

- les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec la société Les Hôtels de Paris,
- ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations réciproques.

Prestations réalisées en 2012 avec les filiales et sociétés liées, et faisant l'objet de conventions réglementées :

Suite au déclassement des conventions décidé par le conseil d'administration du 18 novembre 2011, il n'y pas de prestation réalisée au titre de l'exercice 2012 relevant des conventions réglementées.

Prestations réalisées en 2012 avec les filiales et sociétés liées, relevant des conventions courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Loyer	Redevances ^(*)	Prestations et domiciliation	Intérêts	Clients - Fournisseurs	Comptes courants ^(**)	Dépréciation
Hôtels et restaurants de Paris	12	110	18	199	1 000	6 066	1000
Paris Palace Marrakech	3		8	86	67	2 706	
Capinvest services				(147)		(3 700)	
Murano	2 075		1	22	4 083	581	3 930
Cyme 2D			77	(53)	(8)	(1 359)	
Investissement Murano Resort Marrakech				2		187	
Sci Gassin				4		122	
Siam	3			10		377	
Wellbooked			(50)				

^{*)} Les redevances correspondent aux sommes facturées dans le cadre du contrat de prestations de services et de concession de marque. Il s'agit du cumul des 3 redevances (redevances sur chiffre d'affaires, redevance sur RBE et redevance Internet).

^(**) Les sommes comptabilisées en compte courant correspondent aux avances de trésorerie consenties réciproquement dans le cadre des conventions de trésorerie.

5.11. Capitaux propres

Au 31/12/2012, le capital social est composé de 6 095 926 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	10 000 000,00 €
Augmentation de capital	2 553 343	5 892 643,55 €
Réduction de capital	790 520	1 824 373,89 €
Titres en fin d'exercice	6 095 926	14 068 269,66 €

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Affectation du résultat	Résultat 2012	Augmentation de capital	Réduction capital	Clôture
Capital	10 000			5 893	(1 824)	14 068
Prime d'émission	10 036					10 036
Prime de fusion	9 570			7 846	(1 338)	16 078
Réserve légale	1 000					1 000
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	656					656
Report à nouveau	1 150	(3 971)				(2 821)
Résultat de l'exercice	(3 971)	3 971	5 183			5 183
Provisions réglementées	3 630		171			3 801
Total	32 072	0	5 354	13 738	(3 162)	48 002

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires sur les structures et ouvrages.

5.12. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes du bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Intérêts courus	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	560
Dettes sociales	2 783
Dettes fiscales	294
Dettes diverses	
Total	3 671

5.13. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan <i>(milliers euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés	408
Total	408

6. Notes relatives à certains postes du compte de résultat

6.1. Répartition du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe. Cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Activités hôtelières	32 216	22 157
Prestations de services et de concession de marque	110	421
Autres prestations	2 397	423
Total	32 797	23 001

6.2. Produits et charges financiers

Produits <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts sur comptes courants	323	251
Autres intérêts	20	
Reprise sur dépréciation de dépôt de garantie	98	
Reprise sur dépréciation de compte courant	137	1 624
Total	578	1 875

Charges <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotation aux provisions	2 706	98
Intérêts sur emprunts et assimilés	243	244
Intérêts bancaires	36	0
Intérêts sur comptes courants	200	0
Intérêts de retard	145	24
Mali de fusion Royal Pigalle		1 160
Abandon de compte courant Royal Pigalle	0	0
Total	3 330	1 526

6.3. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Indemnités sur litiges		
Produits de cessions des immobilisations	21 637	
Indemnités et annulation de dettes		
Quote-part de plus-value sur cession en crédit-bail	1 427	480
Reprise provision pour risques et charges	1 515	301
Reprise sur amortissements dérogatoires	7	
Autres produits exceptionnels	532	180
Total	25 118	935

Les produits exceptionnels sont constitués principalement des éléments suivants :

- Du prix de cession des hôtels Losserand et République pour 21 500 k€
- De la quote part de plus-value sur les crédits baux afférente à cette cession pour 971 k€
- De l'étalement de la plus-value sur les autres cessions pour 636 k€

Les reprises de provisions concernent principalement des risques éteints sur l'exercice.

Charges exceptionnelles <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Pénalités et amendes	754	107
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 554	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		
Dépréciation du fonds de commerce Saint-Augustin	4	5 273
Dépréciation des agencements	0	153
Amortissements dérogatoires	178	173
Dotation aux provisions pour risques et charges	81	285
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 208	323
Total	9 779	6 314

Les charges exceptionnelles sont constituées principalement des éléments suivants :

- De la valeur nette comptable es hôtels Losserand et République cédés pour 7 554 k€
- De l'abandon d'une créance irrécouvrable pour 1 160 k€

6.4. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(6 685)		(6 685)
Résultat exceptionnel	15 338	(2 012)	11 868
PSRE	(1 458)		(1 458)
Total	7 195	(2 012)	5 183

6.5. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture		Variations au cours de l'exercice		A la clôture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalage certains et éventuels						
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions à déduire l'année suivante :						
- Organic	58		90	58	90	
- Effort construction	35		57	35	57	
	23		33	23	33	
Produits imposés fiscalement et non encore comptabilisés						
Plus-value sur cession bail	2 829			258	2 571	
Autres éléments						
Taxation liée au changement de méthode comptable						
Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement						

Le taux d'impôt utilisé est de 33,83%.

La dissolution au 31 décembre 2012 de la SCI Duplessy a rompu le périmètre d'intégration fiscale historique.

7. Autres informations

7.1. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail immobilier

a. Pavillon Villiers Etoile

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Villiers Etoile a été signé en date du 23/11/2005 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé ainsi qu'il suit :

- Pavillon Villiers Etoile à hauteur de : 3 600 000 €

Par avenant en date du 23/05/2010, la durée du crédit-bail a été allongée de 5 ans et la valeur résiduelle a été portée de 468 371 euro.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 2 013 294 € dont :

- part à moins d'1 an : 146 432 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 635 571 €
- part à plus de 5 ans : 1 231 292 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé désormais à la somme de 468 371 €.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	3 240 000	3 335 256	265 021	5 500 062	388 455
Terrain	360 000	-	-	-	-

La valeur d'origine inclut le terrain non amortissable pour un montant de 360 000 € pour le Pavillon Villiers Etoile.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 360 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2022).

b. Pavillon Pereire – Arc de Triomphe :

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Pereire – Arc de Triomphe a été signé en date du 23/11/2005, avec la société OSEO-BDPME. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans est financé à hauteur de 3 300 000 €.

En date du 23/02/2010, la société a obtenu un différé d'amortissements pour la période 2010, les amortissements de cette période étant reportés sur la dernière année du crédit-bail en 2017. Les intérêts relatifs à l'exercice en cours restent, pour leur part, dus en 2010.

A la date de clôture, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à 1 740 196 € dont :

- part à moins d'1 an : 290 825 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 1 449 371 €

Le prix d'achat résiduel sera en fin de contrat de 1 €.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Constructions	2 970 000	1 559 804	280 484	2 616 715	332 684
Terrain	330 000				

La valeur d'origine inclut le terrain non amortissable pour un montant de 330 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 330 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2017).

c. Pavillon Grands Boulevards :

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Opéra Grands Boulevards a été signé en date du 05/11/2008 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de vingt ans, est financé pour un montant 4 772 412€.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 4 462 205 € dont :

- part à moins d'1 an : 107 379 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 501 103 €
- part à plus de 5 ans : 3 853 723 €

La valeur résiduelle en fin de contrat est fixée à la somme de 1 908 965 €.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	1 431 724			1 723 052	422 568
Constructions	3 340 688	310 205	95 448		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 1 431 724 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 1 431 724 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2028).

d. Opéra Drouot :

Un contrat de crédit-bail portant sur la Villa Paris Opéra Drouot a été signé en date du 05/11/2008 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de vingt ans, est financé pour un montant de 4 045 923 €.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 3 782 938 € dont :

- part à moins d'1 an :	113 792€
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	402 063€
- part à plus de 5 ans :	3 267 083€

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé à la somme de 1 618 369€.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	1 213 777				
Constructions	2 832 146	262 987	80 920	1 392 575	357 942

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 1 213 777 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 1 213 777 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2028).

e. Foncière du Trocadéro

Un contrat de crédit-bail portant sur l'immeuble de Gassin a été signé en date du 26/11/2007 avec la société Fortis Lease devenu BNP Paribas Leasing Solutions. Ce contrat qui porte sur une durée de dix-huit ans, est financé pour un montant 16 300 000 €.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 15 504 937 € dont :

- part à moins d'1 an :	418 470 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	1 967 543 €
- part à plus de 5 ans :	13 118 923 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé à la somme de 5 705 000 €.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

(en euros)	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	4 890 000				
Constructions	11 410 000	795 063	391 300	2 793 558	850 653

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 4 890 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 4 890 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2027).

Un contrat de crédit-bail destiné à financer un montant supplémentaire de travaux portant l'immeuble de Gassin a été signé en date du 01/01/2010 avec la société Fortis Lease devenu BNP Paribas Leasing Solutions. Ce contrat qui porte sur une durée de dix-huit ans, est financé pour un montant 983 000 €.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 920 155 € dont :

- part à moins d'1 an : 38 978 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 181 930 €
- part à plus de 5 ans : 699 247 €

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Travaux	983 000	72 319	37 169		

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Porte d'Italie a été signé en date du 25 /09/2007 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de vingt ans, est financé pour un montant de 6 848 000€.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 5 421 905€ dont :

- part à moins d'1 an : 297 636 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus : 1 282 554 €
- part à plus de 5 ans : 3 841 715 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé à la somme de 1€.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	2 054 400			2 516 949	425 862
Constructions	4 793 600	1 363 085	288 967		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 2 054 400 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 2 054 400 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2027).

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Louvre a été signé en date du 23/09/2008 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de vingt ans, est financé pour un montant de 5 302 680 €.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 4 928 178 € dont :

- part à moins d'1 an :	119 310 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	570 038 €
- part à plus de 5 ans :	4 238 830 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé à la somme de 2 121 019€.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	1 590 804			1 570 196	437 800
Constructions	3 711 876	398 447	109 367		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 1 590 804 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 1 590 804 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2028).

Un contrat de crédit-bail portant sur le Pavillon Bercy a été signé en date du 21/06/2007 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de douze ans, est financé pour un montant de 4 300 000 €.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 3 346 845 € dont :

- part à moins d'1 an :	241 175 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	1 235 279 €
- part à plus de 5 ans :	1 870 391 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé à la somme de 1 290 000€.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	1 290 000			2 360 844	445 914
Constructions	3 010 000	953 155	217 751		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 1 290 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 1 290 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2028).

Un contrat de crédit-bail portant sur le SCI Lutèce a été signé en date du 29/09/2006 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de quinze ans, est financé pour un montant de 5 287 907 €.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 4 283 488€ dont :

- part à moins d'1 an :	222 734 €
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	1 104 101€
- part à plus de 5 ans :	2 956 653€

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé à la somme de 1 557 000€.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	1 586 372			1 701 785	309 632
Constructions	3 701 535	1 004 418	203 778		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 1 586 372 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 1 586 372 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2028).

Un contrat de crédit-bail portant sur l'immeuble Jules Janin a été signé en date du 13/04/2007 avec la société COFITEM-COFIMUR. Ce contrat qui porte sur une durée de vingt ans, est financé pour un montant de 4 440 079.27€.

Au 31/12/2012, les redevances de crédit-bail restant exigibles et relatives aux constructions s'élèvent à la somme de 3 630 888€ dont :

- part à moins d'1 an :	153 775€
- part à plus d'1 an et à 5 ans au plus :	662 637 €
- part à plus de 5 ans :	2 814 476 €

Le prix d'achat résiduel en fin de contrat est fixé à la somme de 888 000€.

Les informations relatives à ce crédit-bail sont présentées ci-dessous :

<i>(en euros)</i>	Amortissements			Redevances	
	Valeur à l'origine	Cumulés à la clôture	Au titre de la période	Cumulées à la clôture	Au titre de la période
Terrain	1 320 000			1 461 311	242 724
Constructions	3 080 000	704 242	149 296		

La valeur d'origine de la construction inclut le terrain non amortissable pour un montant de 1 320 000 €.

En application des règles fiscales en vigueur (article 239 sexies et 239 sexies D du CGI.), la société devra réintégrer la valeur du terrain, soit la somme de 1 320 000 €, au résultat fiscal de l'exercice au cours duquel interviendra la levée l'option d'achat (exercice 2028).

7.2. Renseignements sur les opérations réalisées en crédit-bail mobilier

Aucune opération de crédit-bail mobilier n'est en cours.

7.3. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'est élevé à 372 726 € au cours de l'exercice 2012, contre 395 232 € au titre de l'exercice précédent, réparti ainsi qu'il suit :

Éléments de rémunération (en euros)	Montant global
Salaires	369 000
Avantages en nature	2 744
Indemnités et avantages divers (retraite, prime de départ, ...)	-
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise	-
Jetons de présence	28 850

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

7.4. Effectif

Au 31 décembre 2012, la société comprend 201 salariés en équivalent temps plein, dont 117 hommes (58 %) et 84 femmes (42 %). Les salariés sont répartis comme suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	16	8%	6	3%
Agent de maîtrise	4	2%	4	2%
Employés	96	48%	74	37%
Stagiaire	1	0%	0	0%
Total	117	53%	84	47%

L'ancienneté des salariés au sein de la société pris en effectif présent au 31 décembre, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	210	15%	55%	82%	58%

7.5. Facteurs de risque

a. Risques de marché

– Risques liés aux taux d'intérêts

La société a contracté des emprunts à taux variables. Afin d'anticiper les risques de marché liés aux taux d'intérêts, la société évalue donc chaque année l'impact d'une hausse des taux d'intérêts sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts.

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts				
<i>(en milliers d'euros)</i>	<1ans	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	60	179	99	338
Impact sur les intérêts de crédit baux	238	1 112	1 516	2 866
Total	298	1 291	1 615	3 204

– Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

– Risques liés aux actions

Il n'existe pas de risque significatif.

b. Risques de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ». Il n'existe pas de clause particulière d'exigibilité anticipée autre que les clauses d'usage (notamment en cas de changement de contrôle, de non-paiement d'une échéance, de liquidation et de redressement judiciaire ou plus généralement de non-respect de toute obligation contractuelle ...).

La fusion-absorption devrait permettre d'envisager une amélioration de la situation financière de l'ensemble économique ainsi constitué. En effet, la maturité des dettes n'étant pas identique pour l'ensemble des hôtels, les hôtels dont l'endettement est nul ou qui ont atteint un niveau d'activité élevé pourront participer au paiement des échéances par leur excédent de trésorerie.

c. Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2012, la société dispose, auprès de ses établissements bancaires, d'une ligne globale de crédit court terme de 400 k€.

En outre, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires, le cas échéant. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

d. Risques pour l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.

Par ailleurs des actions de formation à grande ampleur sont envisagées afin de préparer le personnel à la survenance de tels risques.

Des campagnes d'information sont menées afin de sensibiliser les salariés sur les impacts de notre consommation sur l'environnement et la nécessaire maîtrise de nos dépenses énergétiques. A ce titre, il a été décidé de réduire l'éclairage des façades.

Depuis 2009, il a également été décidé de sensibiliser la clientèle aux problématiques environnementales en leur proposant notamment de ne pas procéder au change des draps en recouche ou en évitant, pour les clients le souhaitant, de ne pas changer les serviettes chaque jour

e. Risques Liés aux litiges

La présentation des litiges ci-dessous dans le paragraphe 2.4 est exhaustive à la date du 31 décembre 2012. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

f. Assurance – Couverture des risques

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurance auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière, en fonction de la sinistralité et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

g. Engagement de retraite

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

– Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC). Les paiements du groupe sont constatés en charge de la période à laquelle ils se rapportent.

– *Régimes à prestations définies*

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. L'engagement, calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2012
Age de départ à la retraite	67 ans
Évolution des salaires non cadre	2,5% par an
Évolution des salaires cadre	3,2% par an
Taux d'actualisation	3%

Au titre de l'exercice 2012, le montant des engagements de retraite s'élève à la somme de 23 k€.

8. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan inclus tous les engagements hors bilan considérés comme significatifs selon les normes comptables en vigueur.

8.1. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2012, les emprunts et crédits baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant initial de l'emprunt ou du crédit- bail	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2012
Hypothèques et PPD ^(*)	25 784	23 719	135
Hypothèques + Nantissement de fonds de commerce + PPD	11 107	17 580	6 346
Nantissements de fonds de commerce	27 427	43 257	13 817

(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

8.2. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du trésor et des organisme sociaux

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant pris en garantie
Hypothèques légales	-
Privilèges	4 488
Nantissement de fonds de commerce	3 692

8.3. Autres engagements hors bilan

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				
Caution hypothécaire	1 525 k€			Hôtels et Restaurants de Paris
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des fonctions	526 k€	Patrick Machefert		
Total	2 051k€			

Les principaux engagements reçus au 31 décembre 2012, sont résumés ci-dessous :

- Monsieur Patrick Machefert s'est porté caution solidaire de la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 1 000 k€ et jusqu'en novembre 2018 dans le cadre du contrat de Crédit-bail contracté pour le financement de l'immeuble sis 2 rue Geoffroy Marie à Paris 9^{ème}. Suite à l'opération de fusion (décrite en note 1.1) cet engagement a été repris par la société Les Hôtels de Paris.
- Monsieur Patrick Machefert s'est porté caution solidaire de la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 1 080 k€ et jusqu'en septembre 2022 dans le cadre du contrat de Crédit-bail contracté pour le financement de l'immeuble sis 52 52 bis rue Jenner à Paris 13^{ème}. Suite à l'opération de fusion (décrite en note 1.1) cet engagement a été repris par la société Les Hôtels de Paris.
- La SAS MURANO, dans le cadre de l'abandon de créance fait par la société Foncière du Trocadéro à laquelle fait droit la société Les Hôtels de Paris à la suite des fusions du 31 décembre 2012, s'est engagée par une clause de retour à meilleure fortune à rembourser la société pour le cas où sa situation financière le lui permettrait.

Par ailleurs au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 21 254 heures ouvertes de formation.

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	190	190
Total	190	190

E. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social	14 068 270	10 000 000	660 577	660 577	660 577
Nombre d'actions ordinaires existantes	6 095 926	4 333 103	4 333 103	4 333 103	4 333 103
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droit de souscription					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 797 342	23 001 444	20 583 262	18 575 820	21 469 928
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 050 617	2 848 312	924 505	(221 195)	1 493 142
Impôts sur les bénéfices	2 012 134	0	(452 714)	585 137	(119 920)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 457 920				
Résultat distribué	5 183 342	(3 970 527)	1 914 581	(1 096 316)	(816 994)
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.06	0,66	0,85	(0,19)	0,37
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0.85	-0,92	0,44	(0,25)	(0,19)
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	210	175	188	168	192
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 513 706	5 241 762	4 938 015	5 004 928	5 371 380
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 097 718	2 011 406	1 628 572	1 636 864	1 836 026

Partie III - Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

A. BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EN NORMES IFRS)

Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Goodwill	7.1	48 118	25 672
Immeubles de placement	7.3	33 848	3 376
Immobilisations incorporelles	7.2	176	65
Immobilisations corporelles	7.3	66 136	31 391
Prêts long terme			
Titres mis en équivalence		-	1 277
Autres immobilisations financières	7.4	1 300	169
Actif d'impôt différé	7.8	47	1 019
<i>Total actifs non courants</i>		<i>149 626</i>	<i>62 969</i>
Stocks et encours	7.5	149	116
Créances clients et comptes rattachés	7.5	5 646	2 871
Autres créances et comptes de régularisation	7.5	7 902	8 335
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.6	3 693	179
<i>Total actifs courants</i>		<i>17 391</i>	<i>11 501</i>
Total actif		167 017	74 471

Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capital	7.9	14 068	10 000
Prime d'émission		10 036	10 036
Prime de fusion		16 078	9 570
Réserves consolidées		(6 709)	10 094
Résultat de l'exercice		11 243	(3 396)
<i>Capitaux propres - part du groupe</i>		<i>44 717</i>	<i>36 304</i>
Intérêts non contrôlés		(86)	-
<i>Capitaux propres</i>		<i>44 631</i>	<i>36 304</i>
Dettes financières long terme (part > à 1 an)	7.12	66 952	12 948
Impôt différé passif	7.8	5 234	2 285
Provisions pour risque et charge à caractère non courant	7.10	31	27
Autres passifs non courants et comptes de régularisation		1 240	2 829
<i>Total passifs non courants</i>		<i>73 457</i>	<i>18 089</i>
Dettes financières long terme (part < à 1 an)	7.12	13 200	4 054
Provisions pour risque et charge à caractère courant (< à 1 an)	7.10	6 294	2 308
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7.5	12 808	4 472
Dettes fiscales et sociales	7.5	13 162	9 071
Autres dettes et comptes de régularisation	7.5	3 465	172
<i>Total passifs courants</i>		<i>48 929</i>	<i>20 077</i>
Total passif		167 017	74 471

B. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012

Compte de résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires	6.2	44 365	23 001
Achats opérationnels	6.3	(20 124)	(10 097)
Charges de personnel		(17 641)	(7 425)
Impôts et taxes		(2 126)	(938)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	6.4	(3 614)	(3 052)
Autres produits et charges		(114)	(225)
Charges courantes opérationnelles		(43 619)	(21 735)
Résultat courant opérationnel		746	1 266
Autres produits et charges opérationnels	6.6	15 890	(5 053)
Résultat opérationnel avant variation de la juste valeur des immeubles de placement		16 636	(3 787)
Variation de la juste valeur des immeubles de placement et résultats nets de cessions		57	
Résultat opérationnel		16 693	(3 787)
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	6.5	180	978
Coût de l'endettement financier brut	6.5	(3 597)	(1 000)
Coût de l'endettement financier net	6.5	(3 417)	(22)
Résultat opérationnel après coût de l'endettement		13 276	(3 809)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		-	76
Résultat avant impôt		13 276	(3 733)
Charge d'impôt	6.7	(2 068)	337
Résultat net de l'ensemble consolidé		11 208	(3 396)
Intérêts des minoritaires		(35)	
Résultat net – part du groupe		11 243	(3 396)
Résultat par action		2,59	-0,001
Résultat dilué par action		2,59	-0,001

Etat de résultat global <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Réévaluation des immobilisations corporelles		
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	8 797	
Charge nette d'impôt sur le résultat comptabilisée directement en capitaux propres	(2 932)	
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	5 864	
Résultat de la période	11 243	(3 396)
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	17 108	(3 396)

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Trésorerie à l'ouverture	7.6	(750)	(1 028)
Opérations d'exploitation			
Résultat net des sociétés intégrées		11 243	(3 395)
Intérêts non contrôlés		(35)	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		5 464	7 956
Charge d'impôt (exigible et différé)		2 068	(337)
Plus-values de cessions nettes d'impôt		(19 100)	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			(76)
Coût de l'endettement financier net		2 863	876
Actualisation des dettes et créances long terme			
Capacité d'autofinancement		2 503	5 024
Impôts versés		(609)	
Variation sur clients et autres créances		(2 117)	(4 095)
Variation sur fournisseurs et autres dettes		(6 221)	2 133
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		(6 445)	(1 961)
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(3 101)	(3)
Acquisition d'immobilisations financières		(51)	(28)
Entrée de périmètre		(1 003)	
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		21 500	
Cession d'immobilisations financières		129	
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		17 474	(31)
Opérations de financement			
Remboursement sur immobilisations en crédit-bail		(2 119)	
Augmentation (réduction) de capital et prime d'émission nette de frais			
Augmentation (remboursement) nette des emprunts		(2 329)	(1 877)
Intérêts financiers nets versés		(2 863)	(876)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(7 311)	(2 754)
Variation de la trésorerie		3 718	278
Incidence variation des taux de change		3	
Incidence trésorerie variation de périmètre			
Trésorerie à la clôture	7.6	2 971	(750)

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Capital	Primes	Réserves consolidées	IAS 40 Immeuble de placement	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres Groupe	Intérêts non contrôlés	Total Capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Capitaux propres au 31/12/2010	661	29 872	6 294	121	2 752	39 699	-	39 699
Affectation du résultat 2010			2 752		(2 752)			
Augmentation de capital	9 339	(9 339)						
Résultat au 31/12/2011					(3 396)	(3 396)		(3 396)
Capitaux propres au 31/12/2011	10 000	19 606	9 973	121	(3 396)	36 304	-	36 304
Affectation du résultat 2011			(3 396)		3 396			
Réduction de capital	(1 824)	(1 338)				(3 162)		(3 162)
Annulation des titres d'autocontrôle			(378)			(378)		(378)
Augmentation capital Entrée du groupe CFT	5 893	7 846	(18 915)			(5 177)	(51)	(5 227)
Ecarts de conversion			22			22		22
Résultat au 31/12/2012				5 865	11 243	17 108	(35)	17 072
Capitaux propres au 31/12/2012	14 068	26 114	(12 694)	5 986	11 243	44 717	(86)	44 631

Le nombre de titres auto-détenus par l'intermédiaire de Cyme est de 17 111 titres

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice et la société ne prévoit pas de distribution de dividende sur le résultat de 2011.

D. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

La Société anonyme Les Hôtels de Paris (« la société ») possède et/ou exploite 22 hôtels situés à Paris. Le siège social de la société est situé à Paris, au 20 avenue Jules Janin (75116). Un hôtel est lié par un contrat de prestation de services et de concession de marque et est exploité sous l'enseigne « Les Hôtels de Paris ».

La société Les Hôtels de Paris est cotée en France au Compartiment C d'Euronext.

La publication de ses états financiers consolidés a été approuvée par le Conseil d'Administration du 30 avril 2013.

Sauf indication contraire, tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en milliers d'euros (k€).

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Fusion absorption de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro par Les Hôtels de Paris

Conformément aux demandes de ses actionnaires, la société Les Hôtels de Paris a décidé de procéder à un rapprochement avec la société Compagnie Financière du Trocadéro, société qui détenait principalement, à Paris, un ensemble d'hôtels de même catégorie que ceux qu'elle exploite elle-même.

La société Compagnie Financière du Trocadéro comptait parmi ses actifs une participation de 18,24% dans le capital de la société Les Hôtels de Paris.

Les deux sociétés ayant des activités hôtelières similaires, cette opération de fusion permet une meilleure visibilité du Groupe sur le marché.

Cette fusion répond aux besoins de consolidation commerciale et financière pour faire face à la crise que traverse l'économie française et mondiale.

L'exploitation de l'ensemble des hôtels détenus par les sociétés en question sous la même enseigne « Les Hôtels de Paris » rend évident, sur le plan opérationnel, cette opération.

Enfin, l'existence d'organes représentatifs du personnel commun au sein de l'UES « Les Hôtels de Paris » conforte la nécessité de cette opération.

Au surplus, cette fusion s'inscrit dans le mouvement de simplification juridique, du Groupe et des coûts y afférents, amorcé en 2010 et poursuivi en 2011.

La société Les Hôtels de Paris a donc procédé à une fusion absorption de la SAS compagnie financière du Trocadéro, société sœur. Cette opération a été approuvée par l'assemblée générale du 31 décembre 2012.

Les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris intègrent donc la société Compagnie Financière du Trocadéro ainsi que ses filiales à compter du 1^{er} janvier 2012, comme expliqué dans la note 3.2 « Regroupement d'entreprises ».

1.2. Variations de capital de la société Les Hôtels de Paris

En rémunération de l'apport-fusion décrit ci-dessus, il a été procédé à l'émission par la société absorbante, Les Hôtels de Paris, de 2 553 343 actions nouvelles de 2,3078149 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, soit une augmentation de capital d'un montant de 5 892 643 euros.

Une prime de fusion, représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis a été générée pour un montant de 7 845 683 euros.

La société absorbée (Compagnie Financière du Trocadéro), étant préalablement à l'opération, propriétaire de 790 520 actions de la société absorbante (Les Hôtels de Paris), cette dernière a procédé, à l'issue de la fusion, à une réduction de capital d'un montant de 1 824 374 euros, afin d'annuler les titres auto-détenus. La prime de fusion correspondante a été annulée pour une valeur de 1 337 707 euros.

1.3. Cessions d'actifs

Dans le cadre des projets de restructuration financière, la société a cédé deux des actifs qu'elle détenait. Cette opération vise à rétablir les fondamentaux financiers de la société.

Ces cessions portent sur les fonds de commerce des deux hôtels (Losserand et République) ainsi que sur les murs détenus en pleine propriété ou par le biais de crédit-bail.

La plus-value nette sur cession de ces deux établissements s'élève à 12 241 k€ (cf note 6.6).

1.4. Evolution des litiges

a. Evolution du litige concernant le bail du Pavillon Saint Augustin

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé, à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats, le jugement rendu en 1ère instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif. Le pourvoi en cassation déposé le 8 novembre 2011 a été rejeté le 3 juillet 2012, la société a éteint toutes les voies de recours de cette procédure.

L'éventuelle perte de fonds de commerce du Pavillon Saint Augustin a entraîné la dépréciation du goodwill affecté à cet hôtel dans les comptes clos au 31 décembre 2011.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus et étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans les lieux.

b. Evolution des procédures dans le cadre du litige Villa Royale

La SA Royal Pigalle avait, les 1er et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. En date du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. La société a formé un pourvoi en cassation.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, la société a ajusté les provisions pour maintenir le niveau du risque de perte sur le fonds de commerce.

c. Evolution des procédures dans le cadre des actions de collectifs d'actionnaires

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris avait, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. Ces sommes ont été intégralement provisionnées au cours de l'exercice 2011. La société a fait appel de ces deux décisions.

Le 6 décembre 2012, la société a reçu une assignation au fond sur sa responsabilité concernant l'opération de promotion Paris Opéra Drouot. Compte tenu des précédentes condamnations, la société a provisionné l'intégralité des demandes soit 3,2 M€.

2. Modalités d'élaboration des états financiers consolidés

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe sont décrits ci-après. Sauf mention particulière, ils ont été appliqués de manière homogène sur tous les exercices présentés.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptés par l'Union Européenne à la date d'arrêt. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations disponibles sur le site de l'Union Européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des titres de participation non consolidés, des instruments financiers dérivés et de certains actifs financiers.

2.2. Nouvelles normes et interprétations applicables

Les comptes pour la période ont intégré les normes et interprétations IFRS obligatoires pour les exercices clos au 31 décembre 2012. Ils ne prennent pas en compte les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2012, qui sont susceptibles de concerner le Groupe, mais qui ne sont pas encore adoptées par l'Union Européenne à cette date.

- **Nouvelle norme, amendement de norme et interprétation de norme en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2012 :**
 - Amendement à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir en annexes - Transfert d'actifs ».
- **Nouvelles normes, interprétations de normes d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2012 mais pouvant être anticipé :**

Les normes, amendements de normes suivants, et interprétations adoptés par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2012 n'ont pas donné lieu à une application anticipée :

- Amendement IAS 1 « Présentation des autres produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ».
 - Amendement à IFRS 7 relatif à l'information à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers.
 - IFRS 1 Amendée « Première adoption des IFRS concernant l'hyper inflation grave ».
- **Nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application non anticipées par le Groupe au 31 décembre 2012 :**

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations non adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2012 n'est qu'optionnelle :

- IFRS 9 : « instruments financiers : classement évaluation des actifs financiers »
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et l'amendement IAS 27 « Etats financiers séparés » qui remplaceront l'actuelle norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et l'interprétation SIC 12 – « Consolidation - entités ad hoc ».

- IFRS 11 « Partenariats » et l'amendement IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des entreprises conjointes » qui remplaceront les normes « IAS 31 Participation dans des coentreprises » et IAS 28 « Participation dans des entreprises associées », ainsi que l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – apport non monétaires par des coentrepreneurs ».
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur ».
- IAS 27 R : « Etats financiers individuels »
- IAS 28 R : « Participations dans des entreprises Associées »

La société estime que l'application de ces nouvelles normes / interprétations n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du groupe.

2.3. Hypothèses clés et appréciations

L'élaboration des comptes consolidés, conformément aux normes IFRS, repose sur des hypothèses et estimations déterminées par la Direction pour calculer la valeur des actifs et des passifs à la date de clôture du bilan et celle des produits et charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances actuelles et qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif.

Les résultats réels pourraient s'avérer différents de ces estimations.

Les principales sources d'incertitude relatives aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur les pertes de valeur d'actifs non financiers, les « goodwill », les immobilisations corporelles et les provisions pour risques.

3. Principes et méthodes de consolidation

3.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la SA Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence (MEE). Cette influence est présumée lorsque la société détient au moins 20 % des droits de vote.

Les sociétés consolidées par la SA Les Hôtels de Paris sont celles indiquées ci-après :

Sociétés	N° Siren	Siège social	% d'intérêts 2012	% d'intérêts 2011	Méthode de consolidation 2012	Méthode de consolidation 2011
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	20 av. Jules Janin Paris 16	Mère	Mère	Mère	Mère
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411 872 591	20 av. Jules Janin Paris 16	99,50%	20%	IG	MEE
Cyme SPRL	475 603 371	4 Square Marie Louise BE-100 Bruxelles	100%	-	IG	-
Gassin St Tropez SCI	509 005 971	7/19 rue Dr Germain See Paris 16	50,00%	-	IG	-
Life International and Co	14 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech	99,84%	-	IG	-
Murano Resort Marrakech	6 509 479	Lieu-dit Abiad Palmeraie Marrakech	89,91%	-	IG	-
Paris Palace Marrakech SAS	485 068 423	20 av. Jules Janin Paris 16	99,95%	-	IG	-

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 % par la SA Les Hôtels de Paris, a été liquidée en date du 4 décembre 2012. Pour rappel, cette entité était exclue du périmètre de consolidation car considérée comme non significative.

La consolidation intègre 9 mois de l'activité de la société Murano sortie du périmètre le 1^{er} octobre 2012.

3.2. Regroupement d'entreprises

En accord avec la norme IFRS 3 depuis le 1er Janvier 2010, le Groupe détermine le goodwill comme étant égal à l'excédent entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à la juste valeur.

Si cette différence est négative, elle est enregistrée directement en résultat.

Ainsi, à la date d'acquisition, conformément à IFRS3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition
- La participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise est évaluée, soit à la juste valeur (ie un goodwill alloué à ces derniers : méthode du Goodwill complet) soit en retenant la quote-part de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (ie sans goodwill affecté aux minoritaires : goodwill partiel). Cette option est disponible au cas par cas
- Les coûts liés à l'acquisition sont constatés en charge de la période

- Les compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, le complément de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. A l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement, les ajustements des valeurs attribuées provisoirement doivent être constatés dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Cas particulier des regroupements d'entreprises sous contrôle commun :

Le paragraphe 3 de la norme IFRS 3 - Regroupement d'entreprises prévoit que la norme IFRS 3 ne s'applique pas aux regroupements d'entreprises impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun.

Dans ces circonstances, les normes IFRS préconisent l'utilisation des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8, qui prévoient notamment le recours à d'autres corps de normes, à la condition qu'ils ne soient pas en contradiction avec les normes IFRS en vigueur ainsi qu'avec leur cadre conceptuel.

Le Groupe retiendra ainsi la méthode de la mise en commun d'intérêts comme méthode comptable pour présenter dans ses comptes consolidés les opérations de regroupement d'entités sous contrôle commun. Cette méthode dite du « pooling of interests » selon les dispositions de la norme américaine FAS 141 (qui a remplacé l'APB 16 mais en reprenant dans ses annexe D11 à D18 ses dispositions pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises sous contrôle commun) a les conséquences pratiques suivantes :

- l'opération est comptabilisée sur la base des valeurs comptables IFRS des entités fusionnées ;
- l'écart entre la valeur de l'actif net transmis et la valeur comptable des instruments de capitaux propres émis par la société est comptabilisé dans ses réserves consolidées ;
- les frais externes relatifs à l'opération sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Par ailleurs, la méthode de la mise en commun d'intérêts a un effet rétroactif. Les comptes consolidés du Groupe seront donc retraités pour retracer les opérations des entités fusionnées comme si les entités avaient été regroupées au 1^{er} janvier de l'exercice.

Compte tenu de ce principe, la fusion absorption de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro par Les Hôtels de Paris a été traitée comme un regroupement d'entreprises sous contrôle commun.

En effet, au moment de l'opération la société Capinvest Services Ltd, de droit anglais, détenait directement 8,72% du capital et 10,26% des droits de vote de la société Les Hôtels de Paris et indirectement 18,24% du capital et 22,60% des droits de vote par l'intermédiaire de la société Compagnie Financière du Trocadéro. Tous les autres actionnaires de la société Les Hôtels de Paris détenaient un pourcentage de droits de vote inférieur à celui de Capinvest Services Ltd. Par ailleurs, cette dernière détenait 78,70% du capital de Compagnie Financière du Trocadéro.

3.3. Estimation et jugements

Pour l'établissement des comptes consolidés, le Groupe utilise des estimations et formule des jugements, qui sont régulièrement mis à jour et sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Pour les postes concernés par l'utilisation d'hypothèses et d'estimations, un test de sensibilité des valeurs comptables aux principales hypothèses a été effectué.

Les principales estimations et jugements faits par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent les éléments ci-après :

- Analyse des contrats de locations : location simple pour les contrats mobiliers et location financement pour les contrats immobilisés conformément à l'IAS 17.

- Evaluations des valeurs d'utilité des actifs incorporels et corporels : elles sont issues de valorisations internes, basées sur des business plans à moyen terme, les principales hypothèses retenues dans le cadre de cette évaluation étant estimées par le groupe. Les valeurs comptables des actifs non amortissables sont revues à minimum une fois par an ; celles des actifs amortissables sont revues lorsque des événements ou des circonstances indiquent un indice de perte de valeur.
- Evaluation des Immeubles de placement (cf note 4.5).

3.4. Opérations internes entre sociétés consolidées

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes du groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes, dépréciations et reprises de provisions sur titres, comptes courants et créances,...).

3.5. Méthodes de conversion

a. Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et les dettes correspondantes sont converties dans la monnaie fonctionnelle, au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées en résultat.

b. Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Les filiales Life International and Co et Murano Resort Marrakech constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion », et n'affecte pas le résultat.

4. Principes et règles d'évaluation

4.1. Les immobilisations incorporelles

a. Les goodwill (IFRS 3)

Les goodwill, comptabilisés lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, représentent la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres et la part de l'entreprise détentrice dans ses capitaux propres estimés à la juste valeur, y compris le résultat de l'exercice acquis à cette date.

Les goodwill ne sont pas amortis.

b. Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété ainsi que les logiciels développés pour un usage interne et dont l'influence sur les résultats futurs revêt un caractère bénéfique, durable et mesurable, sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité.

4.2. Les immobilisations corporelles (IAS 16)

La valeur des immobilisations corporelles inscrite à l'actif du bilan correspond à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué des amortissements et pertes de valeur éventuelles. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations dans la mesure où ils ont été contractés avant l'application de la norme IAS 23.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée de vie restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Compte tenu de la situation géographique des hôtels qui sont tous situés dans Paris *intra-muros*, le groupe a décidé de ne pas amortir le composant « structure et ouvrage ».

Les immobilisations sont amorties selon leur durée prévue d'utilisation, comme suit :

Composant	Durée d'utilisation
Structure et ouvrage	Non amortis
Chauffage et climatisation	25 ans
Electricité	25 ans
Menuiserie extérieure	25 ans
Plomberie sanitaire	25 ans
Ascenseur	15 ans
Ravalement	15 ans
Toiture	15 ans
Matériel	10 ans
Décoration	6 ans
Logiciels	1 an

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilisation sont examinées à chaque clôture.

4.3. Acquisition d'intérêts minoritaires

Le Groupe applique la norme IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » pour la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle. L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée comme une transaction avec des détenteurs d'instruments de capitaux propres en leur capacité d'actionnaires et en conséquence ne donne pas lieu à la reconnaissance d'un goodwill.

L'écart généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré en contrepartie des capitaux propres.

4.4. Location financement (norme IAS 17)

Les contrats de location, dont le groupe assume les bénéfices et les risques, et dont le montant brut initial est significatif, sont considérés comme des contrats de financement par le groupe.

Les biens détenus par ce type de contrat de location financement sont immobilisés à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux, chacune des valeurs étant déterminée à la date de signature du contrat. Les coûts liés à ces contrats sont comptabilisés d'une part en charges financières pour la partie d'intérêts financiers de la redevance, d'autre part en dotations pour amortissement comptable de l'actif enregistré, et enfin en réduction de la charge de remboursement du principal de l'emprunt.

La dette est amortie sur la durée du contrat de location financement.

Le Groupe a retenu un seuil de significativité de 200 k€ pour le retraitement de ces contrats de location financement.

Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyer au compte de résultat.

4.5. Immeubles de placement (norme IAS 40)

Le groupe a choisi le modèle de la juste valeur pour l'évaluation de ses immeubles de placement, lorsqu'il s'agit d'un bien immobilier (terrain et/ou bâtiment) détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital. La juste valeur reflète les conditions de marché à la date de clôture et inclut les coûts de transaction.

Le profit ou la perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en résultat dans la période au cours de laquelle il se produit.

La méthode retenue pour l'évaluation de l'immeuble de placement est la méthode de la capitalisation des loyers.

Le taux d'actualisation constituant le taux représentatif du taux de risque associé au secteur et à l'unité en fonction de son positionnement, et donc représentatif de la valeur associée au rendement dégagé par l'opération, cristallisée par la séquence des surplus avant financement. Nous avons estimé un taux d'actualisation des cash-flows brut de 9% en cohérence avec le marché hôtelier parisien et des projections y afférentes.

Le taux de capitalisation retenu correspond au taux de rendement sur le marché obligataire à long terme auquel s'ajoute un taux de risque en fonction de l'appréciation des incertitudes commerciales modérées attachées à l'exploitation (site, immobilier neuf, environnement de marché).

Nous avons estimé un taux de capitalisation de la valeur intrinsèque globale de 4%, tenant compte de la nature du bien immobilier et foncier, ainsi que sa localisation à Paris intramuros.

Seul l'actif du Kube Gassin, localisé sur un marché de niche immobilière d'exception, a bénéficié d'un taux de capitalisation de 6%.

4.6. Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée une fois par an au 31 décembre en ce qui concerne les goodwill notamment, et pour les immobilisations amortissables, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, à la date d'établissement des comptes.

En matière d'actifs individuels, ces indices proviennent essentiellement d'une diminution des valeurs de marché ou d'une modification prévue dans leur utilisation.

D'un point de vue général, le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie générant ses flux propres de trésorerie (l'UGT correspondant à l'hôtel exploité).

L'évaluation de la valeur d'utilité de chaque UGT, s'appuyant sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le groupe exerce son activité sont appliqués.

Il existe une méthode alternative consistant à faire évaluer certains actifs par des experts indépendants spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie qui justifient la valeur recouvrable des actifs en croisant différentes méthodes d'évaluation et notamment les multiples de chiffre d'affaires et de RBE.

Sur l'exercice 2012, les UGT du groupe ont fait l'objet d'une évaluation par le cabinet KPMG, selon la méthode des cash-flows futurs, validée par celle du taux de rendement interne.

Le taux d'actualisation utilisé, pour ces évaluations, est de 7,85% contre 8,5% utilisé en 2011 par le groupe.

Aucune perte de valeur n'a été constatée. La diminution du taux est due principalement à la baisse du taux sans risque à 2,15 %

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable (immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition), la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel.

Les dépréciations des goodwill sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles sont quant à elles réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

4.7. Stock (norme IAS 2)

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré et font l'objet d'une évaluation au plus faible de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

4.8. Provisions (norme IAS 37)

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou contractuelle. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le groupe a un plan formalisé et détaillé et notifié aux parties concernées.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

4.9. Personnel, engagements de retraite et assimilés (norme IAS 19)

Les avantages procurés sont de deux types :

- Pour les régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs. La charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.
- Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que : augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation.

4.10. Information relative aux parties liées (norme IAS 24)

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix soit facturé ou non.

Une partie est liée à une entité dans les cas suivants :

- a) Lien direct ou indirect :
 - 1) la partie contrôle l'entité, est contrôlée par elle, ou est soumise à un contrôle conjoint au même titre que l'entité ;
 - 2) la partie détient dans l'entité une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;
 - 3) la partie exerce le contrôle conjoint sur l'entité ;
- b) Les parties sont également liées lorsque la partie est une entreprise associée, définie par la norme IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées* - comme une entité dans laquelle l'investisseur a une influence notable ;
- c) Les parties sont liées en présence d'une coentreprise , comme un accord contractuel en vertu duquel deux parties, ou plus, conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint ;
- d) Les parties sont liées lorsque la partie fait partie des principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère ;
- e) Il y a également parties liées lorsque la partie est un des membres proches de la famille de tout individu visé aux points a) ou d) ;
- f) la partie est une entité sur laquelle une des personnes visées sous d) ou e) exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- g) Enfin les parties sont liées lorsque la partie est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés de l'entité, ou de toute entité qui est une partie liée à cette entité.

4.11. Impôt (norme IAS 12)

Les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôt s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable est quasi certaine.

Les impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de reversements identiques.

La charge d'impôt dans le compte de résultat est égale à la somme des impôts exigibles et des impôts différés.

Le Groupe a pris l'option de classer la contribution économique territoriale (CET), issue de la réforme sur la taxe professionnelle, en charge opérationnelle.

4.12. Actifs financiers

Les actifs financiers détenus par le groupe sont classés en deux grandes catégories définies par la norme IAS 39 :

- Les dépôts, les prêts, et les créances sont enregistrés au bilan au coût amorti : cette catégorie, est équivalente à la comptabilisation au prix d'acquisition, la mise en place de ces placements ne faisant pas l'objet de frais ou de coûts significatifs.
- Les actions, les parts de SICAV et de fonds commun de placement et les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Les variations de juste valeur sont alors enregistrées en capitaux propres. Lorsque la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, en particulier pour les titres de participation, ces derniers sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de la participation s'avère inférieure à la valeur comptable.

4.13. Passifs financiers

a. Dettes financières long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, ainsi que les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont évalués à la date de souscription à leur juste valeur, puis comptabilisés jusqu'à leur échéance selon la méthode du coût amorti.

A la date de souscription de l'emprunt, la juste valeur correspond à la valeur des flux de décaissements futurs actualisés au taux du marché. En outre, les frais de montage et les éventuelles primes d'émission sont imputés sur la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la valeur nominale de l'emprunt et sa juste valeur est inscrite en capitaux propres.

A chaque période suivante, la charge d'intérêt comptabilisée en compte de résultat correspond à la charge d'intérêt théorique calculée par application du taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'emprunt. Le taux d'intérêt effectif est calculé lors de la souscription de l'emprunt et correspond au taux permettant de ramener les flux de décaissements futurs au montant initial de la juste valeur de l'emprunt.

La différence entre la charge d'intérêt et le montant nominal des intérêts est inscrite en contrepartie de la dette au passif du bilan.

b. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé selon les principes décrits ci-dessus.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent les montants en caisse, le disponible en banque diminué des découverts bancaires, les créances financières et les placements à court terme hautement liquides satisfaisant aux critères retenus par la norme IAS 7.

4.15. Produits d'activités ordinaires (norme IAS 18)

Le produit des activités ordinaire correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale.

Le produit des activités ordinaire du groupe se répartit entre les prestations hôtelières (hébergement, restauration et autres prestations) et les redevances perçues dans le cadre des contrats de prestation de services et de concession de marque conclus avec les sociétés de l'UES Les Hôtels de Paris.

Conformément à la norme IAS 18, l'ensemble des produits des activités ordinaire est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les ventes de produits sont comptabilisées lors de la livraison et du transfert du titre de propriété.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

4.16. Autres produits et charges opérationnels

Il s'agit de produits ou charges inhabituels, occasionnels et de montants significatifs présentés de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante, ceci en conformité avec la recommandation du CNC du 27 octobre 2004 et le cadre conceptuel de l'IASB.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les coûts de réorganisation et de rationalisation, les litiges majeurs et les reprises de provisions du bilan d'ouverture sans objet, les pertes de valeur conformément à l'application de l'IAS 36, et les plus et moins-values de cession des actifs corporels et incorporels.

4.17. Information comparative retraitée

La présentation d'informations consolidées retraitées est apparue utile à la compréhension des états financiers, notamment pour le comparatif du compte de résultat. Ainsi, nous avons présenté les principaux agrégats du compte de résultat 2011, comme si l'opération de restructuration, décrite en note 3.2, avait eu lieu au 1^{er} janvier 2011. Ces informations sont présentées en note 6.1.

5. La gestion du risque financier

5.1. Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité (trésorerie) est assurée de manière centralisée par la direction financière du groupe.

La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers. Les surplus éventuels de liquidité restant après redistribution sont placés sur les marchés.

Au 31 décembre 2012, les disponibilités du groupe Les Hôtels de Paris s'élèvent à 3 693 k€ et les concours bancaires s'élèvent à 722 k€ (*Cf. infra § 7.6 et 7.12 de l'annexe aux comptes consolidés*).

En outre, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires.

5.2. Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

5.3. Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse du taux de 1 point, sur les intérêts d'emprunt :

Etat des positions de l'ensemble consolidé face au risque de taux d'intérêts				
<i>(en milliers d'euros)</i>	1 an	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	398	1 710	1 978	4 086

5.4. Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs liés aux actions.

5.5. Risque de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ». Il n'existe pas de clause particulière d'exigibilité anticipée autre que les clauses d'usage (notamment en cas de changement de contrôle, de non-paiement d'une échéance, de liquidation et de redressement judiciaire ou plus généralement de non-respect de toute obligation contractuelle ...).

La fusion-absorption devrait permettre d'envisager une amélioration de la situation financière de l'ensemble économique ainsi constitué. En effet, la maturité des dettes n'étant pas identique pour l'ensemble des hôtels, les hôtels dont l'endettement est nul ou qui ont atteint un niveau d'activité élevé pourront participer au paiement des échéances par leur excédent de trésorerie.

6. Notes sur le compte de résultat

6.1. Evolution des principaux agrégats du compte de résultat

Les principaux agrégats du compte de résultat sont présentés ci-dessous pour l'exercice 2011, comme si l'opération de fusion des entités Compagnie Financière du Trocadéro et Les Hôtels de Paris avait eu lieu au 1er janvier 2011. Les exercices présentés comprennent donc les comptes des sociétés du périmètre présenté en note 3.1, ainsi que 9 mois de l'entité Murano (cédée début octobre 2012).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011 Retraitées
Chiffre d'affaires	44 365	45 456
Charges courantes opérationnelles	(20 124)	(21 314)
Résultat courant opérationnel	746	848
Résultat opérationnel	16 693	(4 390)
Coût de l'endettement financier net	(3 417)	(4 123)
Résultat avant impôts	13 276	(8 437)

6.2. Analyse du chiffre d'affaires

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires semble peu pertinente eu égard à la structure même du groupe, cependant le chiffre d'affaires peut être réparti de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Activités hôtelières	41 931	22 157
Prestations des contrats de services et concessions de marque		421
Autres	2 434	424
Total	44 365	23 001

6.3. Charges opérationnelles

a. Détail des charges opérationnelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Energie	1 410	546
Entretien et maintenance	3 016	895
Nettoyage	1 760	1 168
Coûts de personnel	321	91
Loyers et charges locatives	5 619	3 390
Communication	915	119
Honoraires	1 977	660
Commissions	2 047	1 319
Autres charges opérationnelles	3 058	1 909
Total achats opérationnels	20 124	10 097

b. Loyers et charges locatives :

Au 31 décembre 2012, les loyers portés par l'ensemble consolidé s'élèvent à 5 619 k€ contre 3 390 k€ au 31 décembre 2011.

Ces charges de loyers correspondent à des contrats de location simple.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Locations immobilières (hôtels et siège)	4 108	2 587
Charges locatives	96	774
Locations mobilières	1 415	28
Total	5 619	3 390

6.4. Détail des amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements :		
Immobilisations incorporelles	(92)	-
Immobilisations corporelles	(2 142)	(850)
Immobilisations en crédit-bail	(713)	(100)
<i>Total</i>	<i>(2 947)</i>	<i>(950)</i>
Dotations aux provisions :		
Provisions sur actif courant	(1 307)	(581)
Provisions pour risques et charges	(1 761)	(1 688)
<i>Total</i>	<i>(3 068)</i>	<i>(2 269)</i>
Reprises de provisions :		
Reprises sur actif courant	595	
Reprises sur provisions pour risques et charges non utilisées		
Reprises sur provisions pour risques et charges utilisées	1 807	168
<i>Total</i>	<i>2 401</i>	<i>168</i>
Incidence nette totale	(4 091)	(3 052)

6.5. Le coût de l'endettement financier net

Les intérêts financiers constituant le coût de l'endettement financier brut sont liés aux emprunts et dettes contractés auprès des établissements de crédit et des organismes de crédit-bail.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts sur emprunts	(690)	(243)
Intérêts sur crédit-bail	(2 173)	(206)
Intérêts sur crédit-bail antérieur	-	(428)
Provision pour dépréciation de dépôt	98	(98)
Intérêts de découverts bancaires	(831)	(25)
Coût de l'endettement financier brut	(3 597)	(1 000)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Reprise de provision sur dépôt	-	
Reprise de provision sur c /c	-	726
Autres produits et charges financières	180	252
Total	180	978
Coût de l'endettement financier net	(3 417)	(22)

La variation du coût de l'endettement financier s'explique essentiellement par l'entrée du sous-groupe Compagnie Financière du Trocadéro au 1^{er} janvier 2012 :

- Part dans les intérêts sur emprunts pour 386 k€
- Part dans les intérêts sur crédit-bail pour 1 997 k€

6.6. Autres produits et charges opérationnels

Résultat de la gestion des autres actifs du groupe (produits et charges opérationnels non courants) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs non courant	19 892	
Etalement plus-value sur lease back	635	480
Dépréciation du Goodwill	(204)	(5 533)
Variation des provisions non courantes sur actifs		
Autres produits et charges non courants	(4 432)	
Total	15 890	(5 053)

Le résultat de cession comprend la plus-value nette de cession sur les établissements de République et Losserand, pour un montant de 12 241 k€, ainsi que la plus-value nette consolidée de cession de l'entité Murano, dans le cadre de la restructuration du groupe, pour un montant de 7 653 k€.

Les opérations de Lease-back conclues avec les sociétés Cofitem-Cofimur et Oseo-Bdpme sur les hôtels Pavillon Pereire Arc de Triomphe, Pavillon Villiers et Pavillon République les Halles ont généré une plus-value d'un montant de 5 758 k€ qui est étalée sur 12 ans, à compter de la signature du contrat en date du 23 novembre 2005.

Au titre de la période, la quote-part de la plus-value comptabilisée s'élève à la somme de 635 k€.

La dépréciation du goodwill concerne l'entité de Murano Resort Marrakech pour un montant de -204 k€.

Les autres produits et charges non courants représentent principalement la provision passée dans le cadre du litige du collectif d'actionnaires dans l'opération Paris Opéra Drouot et les coûts des fusions.

6.7. Impôt

Le taux d'imposition retenu est le taux légal, soit 33,33 %. La charge d'impôt se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts exigibles	(2 043)	-
Impôts différés	(25)	337
Total	(2 068)	337

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat avant impôts	13 276	(3 809)
Impôt théorique sur résultat	4 425	(1 270)
- Différences permanentes	(251)	(933)
- Imputation Bénéfices s/ déficits antérieurs	(1 725)	
- Pertes fiscales non activées	2 632	
- Impact retraitements de consolidation	(3 680)	
- Dépréciation goodwill	68	
- régulation IS sur exercices antérieurs	600	
Charge nette d'impôt constatée dans les comptes	2 068	(337)

7. Notes sur le bilan

7.1. Les goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Cession	Dépréciation	Variations de périmètre	31/12/2012
Goodwill	32 017	(4 802)		27 535	54 750
Dépréciation	(6 345)		(287)		(6 632)
Goodwill net	25 672	(4 802)	(287)	27 535	48 118

La variation de 27,5 M€ correspond aux goodwill affectés aux 7 hôtels apportés lors de la fusion avec la fusion de la Compagnie Financière du Trocadéro.

La dépréciation de 812 k€ des goodwill a été constatée au cours de l'exercice 2005 et correspond à la perte potentielle de valeur de l'hôtel Villa Royale compte tenu du litige en cours sur le fonds de commerce.

Les goodwill ont fait l'objet, à la clôture, d'un test systématique de valeur (impairment test), conformément à la méthode décrite dans la note sur les principales méthodes comptables.

Lorsque la valeur recouvrable des unités est déterminée suivant la méthode de la valeur d'utilité, celle-ci est fixée à partir d'une valeur actuelle, nette des flux de trésorerie futurs et hors frais financiers. Ce calcul utilise des projections de flux de trésorerie sur la base des budgets et plans établis à 5 ans, puis d'une valeur terminale de l'unité de trésorerie déterminée en appliquant une actualisation à l'infini des cash-flows de la dernière année, après normalisation de la variation du besoin en fonds de roulement, avec un taux de progression de 1%.

A l'issue de ces impairment tests, aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

En outre, les tests de sensibilité (+1 point de base sur le taux d'actualisation ou -1 point de base sur le taux de croissance perpétuelle) ne remettraient pas en cause la valeur des actifs testés.

7.2. Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Changement de méthode de consolidation	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Montant brut	688	102	52	-	(31)	811
Amortissements	(625)		(18)	(11)	19	(635)
Immobilisations incorporelles nettes	64	102	34	(11)	(12)	176

7.3. Les immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Changement de méthode de conso	Variation de périmètre	Augment.	Dimin.	Virement de compte à compte	Autres	31/12/2012
Terrains / agencements	1 313		760		(6)	(343)	(1)	1 723
Constructions	25 677		17 871	2 590	(2 700)	(6 066)	(20)	37 352
Crédits-baux immobiliers et mobiliers	12 949		52 240		(5 736)	(17 283)		42 170
Matériels et outillages	2 453	2	1 736	5	(149)		(1)	4 045
Autres immobilisations	8 960	4 224	1 820	63	(93)		(2)	14 970
<i>Montant brut</i>	<i>51 352</i>	<i>4 225</i>	<i>74 426</i>	<i>2 657</i>	<i>(8 685)</i>	<i>(23 692)</i>	<i>(24)</i>	<i>100 261</i>
Amortissement et provisions des immobilisations	(13 161)	(2 994)	(7 792)	(2 142)	209	817	16	(25 047)
Dépréciation liées à la Villa Royale	(991)				148			(843)
Dépréciation liées à Saint-Augustin	(153)				3			(150)
Amortissement des crédits-baux immobiliers et mobiliers	(2 281)		(3 876)	(713)	902	1 256		(4 712)
<i>Amortissements</i>	<i>(16 585)</i>	<i>(2 994)</i>	<i>(11 668)</i>	<i>(2 855)</i>	<i>1 262</i>	<i>2 073</i>	<i>16</i>	<i>(30 751)</i>
Immobilisations corporelles nettes	31 391	1 231	62 758	(198)	(7 423)	(21 619)	(9)	66 136
Immeuble de placement ⁽¹⁾	3 376			57		21 619	8 796	33 848

⁽¹⁾ Il s'agit des parties des immeubles détenus relative aux hôtels Murano Paris, Kube Paris et Kube Saint Tropez donnés en location à la SAS Murano.

NB : Les informations relatives aux hypothèques et nantissements existants sur les immobilisations sont détaillées dans la note relative aux engagements hors bilan.

Les immobilisations financées par crédit-bail sont ventilées par nature de contrat au 31/12/2012 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Redevances
Constructions et terrains (1)	41 387	4 292
Climatiseur	327	-
Matériel informatique	327	-
Matériel vidéo et audio	129	-
Total	42 170	4 292

(1) Dont 52 240 k€ de Terrains et Constructions en location financement long terme apportés suite à la fusion avec Compagnie Financière du Trocadéro.

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

7.4. Les autres immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Autres immobilisations financières	51	-
Dépôts et cautionnements	1 248	267
Dépréciation dépôts et cautionnements	-	(98)
Total	1 300	169

Les autres immobilisations financières se composent de dépôts de garantie de loyers, de dépôts de garantie bancaires et d'avances preneur sur contrats de crédit-bail.

7.5. Les comptes de tiers actifs et passifs courants

a. Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2012		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Clients et comptes rattachés	4 384	10 169	5 646	4 522
Provisions clients	(1 512)	(4 522)		(4 522)
Clients – valeur nette	2 871	5 646	5 646	-

b. Autres tiers actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2012		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Stock	116	149	149	-
Créances fiscales et sociales	380	2 441	2 441	-
Comptes courants	7 814	962	962	-
Provisions comptes courants	-	(581)	(581)	-
Débiteurs divers	-	5 050	5 050	-
Provisions débiteurs divers	-	(132)	(132)	-
Charges constatées d'avance	142	163	163	-
Autres créances et comptes de régularisation	8 335	7 902	7 902	-
Total	8 451	8 051	8 051	-

c. Dépréciation des actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	A l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Variation de périmètre	Changement méthode conso	A la clôture
Stocks						
Créances Clients	1 512	1 309	(467)	2 163	5	4 522
Autres créances	132	-	(137)	718		713
Total	1 644	1 309	(604)	2 881	5	5 235

d. Autres tiers passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2012		
	Total	Total	< à 1 an	> à 1 an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 472	12 808	12 808	
Dettes vis à vis du personnel et des organismes sociaux	3 940	4 436	4 436	
TVA à payer	1 611	5 310	5 310	
Autres dettes d'impôts et taxes	3 520	3 417	3 417	
Dettes fiscales et sociales	9 071	13 162	13 162	
Autres dettes et comptes de régularisation	172	3 465	3 465	
Total	13 715	29 435	29 435	

7.6. Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
VMP	172	50
Disponibilités (Equivalent de trésorerie)	3 521	129
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 693	179
Concours bancaires	(722)	(929)
Total Trésorerie nette	2 971	(750)

7.7. Catégorie d'actifs financiers

en K€	2012	Actifs financiers disponibles à la vente	Actif financier à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Evaluation à la juste valeur		
					Niveau 1 : Marchés actifs	Niveau 2 : informations observable	Niveau 3 : informations non observables
Actif non courant							
Titre disponible à la vente							
Autres actifs non financiers	1 300			1 300			
Immobilisations financières	1 300	0	0	1 300	0	0	0
Actifs courant							
Clients et comptes rattachés	5 646			5 646			
Autres créances	7 902			7 902			
Autres créances et actifs financiers courants	13 548	0	0	13 548	0	0	0
Trésorerie	3 521			3 521			
VMP	172		172		172		
Disponibilité et équivalent de trésorerie	3 693	0	172	3 521	172	0	0

7.8. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Changement méthode conso	Variations de périmètre	Variation	31/12/2012
Autres différences temporaires	56	-	-	2	58
Reports déficitaires activés	-	-	1 352	(1 352)	-
Différences fiscales sur décalage temporaires	20	4	18	(8)	35
Différences fiscales sur participation des salariés	-	-	-	486	486
Location financement IDA	-	-	39	(4)	35
Cessions location financement République et Losserand	-	-	-	570	570
Amortissement des constructions	-	-	339	114	452
Différence temporaire sur Lease Back	943	-	-	(160)	783
Limitation des IDA aux IDP	-	-	628	(565)	63
Compensation IDA IDP				(2 435)	(2 435)
Total Impôt différé Actif	1 019	4	2 376	(3 353)	47

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Changement méthode conso	Variations de périmètre	Variation	31/12/2012
Différences fiscales temporaires	1 210			57	1 267
Différences liées aux retraitements de consolidation	1 075		6 277	(950)	6 402
Compensation IDA IDP				(2 435)	(2 435)
Total Impôt différé Passif	2 285		6 277	(3 328)	5 234

7.9. Capital

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 6 095 926 actions. Il n'existe pas d'instrument dilutif en circulation à cette même date.

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	10 000 000
Augmentation de capital de la période (Cf. Faits marquants)	2 553 343	5 892 643
Réduction de capital de la période (Cf Faits marquants)	(790 520)	(1 824 374)
Titres en fin d'exercice	6 095 926	14 068 270

7.10. Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Dotation période	Reprise (utilisée)	Variation périmètre	Changement méthode conso	31/12/2012
Provision pour retraites	27	5				31
Provision pour risques et charges						
Total provisions à caractère non courant	27	5	-	-	-	31
Provisions fiscales, litiges et autres ⁽¹⁾	2 309	4 924	(1 649)	692	18	6 294
Total provisions à caractère courant	2 309	4 924	(1 649)	692	18	6 294

⁽¹⁾ Le détail des principales provisions est le suivant :

- Provision pour litiges: 310k€ ;
- Provision pour divers prud'hommes : 278 k€ ;
- Provision pour autres risques (dont litiges actionnaires) : 5 084 k€.

Par ailleurs, l'augmentation des provisions correspond aux dotations suivantes :

- Litige Actionnaire Drouot : 3 167k€ ;

7.11. Description des régimes de retraites :

Les avantages à long terme sont attribués, soit par des régimes à cotisations définies, soit par des régimes à prestations définies.

a. Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. L'organisme se charge de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO/AGIRC).

Les paiements du groupe sont constatés en charge au titre de la période à laquelle ils se rapportent.

b. Régimes à prestations définies

Le groupe Les Hôtels de Paris offre à ses salariés différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du groupe. Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur vis-à-vis des salariés. S'ils ne sont pas entièrement préfinancés, ils donnent lieu à constitution de provision.

L'engagement calculé sur une base actuarielle, est déterminé de manière rétrospective pour l'ensemble des salariés en tenant compte des hypothèses actuarielles de l'ancienneté, des conventions collectives en vigueur, de la rotation par catégorie de personnel, de la table de mortalité (TV 88/90), ainsi que d'un taux d'actualisation.

Ces paramètres sont revus chaque année et se récapitulent de la manière suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans
Evolution des salaires non cadre	2,5% par an	2,5% par an
Evolution des salaires cadre	3,2% par an	3,2% par an
Taux d'actualisation	3%	5%

7.12. Emprunts et dettes financières

L'évolution des emprunts sur l'exercice 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	Variations périmètre	Autres mouvements	31/12/2012
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	9 404	205	(2 535)	10 182	5 640	22 898
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit-bail	6 633		(4 453)	47 855		50 035
Dettes liées à participation des salariés	-	321				321
Concours bancaires	929		(1 149)	942		722
Emprunts et dettes financières diverses	35	1	(1 905)	1 609	6 434	6 175
Total	17 002	528	(10 042)	60 588	12 074	80 151

La colonne « Variations de périmètre » regroupe, d'une part les emprunts auprès des établissements de crédit apportés lors de la fusion Les Hôtels de Paris et Compagnie Financière du Trocadéro (notamment 8,7 M€ chez PPM) et d'autre part, les emprunts liés aux contrats de crédit-bail sur les hôtels détenus par Compagnie Financière du Trocadéro.

La colonne « Autres mouvements » regroupe les impacts du changement de méthode de consolidation de l'entité HRP, qui passe de la mise en équivalence en 2011 à l'intégration globale en 2012.

La ventilation des emprunts sur les exercices 2012 et 2011 se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	22 898	4 152	5 835	12 910
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit-bail	50 035	2 151	9 992	37 892
Dettes liées à participation des salariés	321		321	
Concours bancaires	722	722		
Emprunts et dettes financières diverses	6 175	6 175		
Total	80 151	13 200	16 149	50 803

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			
	Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunts / dettes auprès des établissements de crédits	9 405	2 538	3 151	3 716
Emprunts / dettes auprès des organismes de crédit-bail	6 633	587	2 613	3 433
Dettes liées à participation des salariés	-			
Concours bancaires	929	929		
Emprunts et dettes financières diverses	35			35
Total	17 002	4 054	5 764	7 184

7.13. Catégories de passifs financiers

en K€	2012	Passif financier au coût amorti	Passif financier à la juste Valeur par le résultat		Evaluation à la juste valeur		
			Dérivés de couverture de juste valeur	dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	Niveau 1 : Marchés actifs	Niveau 2 : informations observable	Niveau 3 : informations non observables
Passifs courants							
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 152	4 152					
Financement des locations financières	2 151	2 151					
Concours bancaires	722	722					
Emprunts et dettes financières divers	6 175	6 175					

Emprunts et dettes financières courants	13 200	13 200	0	0	0	0	0
Fournisseurs	12 808	12 808					
Dettes fiscales et sociales	13 162	13 162					
Autres dettes	3 465	3 465					
Autres passifs courants	29 435	29 435					
Passifs non courants							
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 745	18 745					
Financement des locations financières	47 885	47 885					
Dettes liées à la participation des salariés	321	321					
Emprunts et dettes financières divers	0	0					
Emprunts et dettes financières non courants	66 951	66 951	0	0	0	0	0

7.14. Engagements hors bilan

A la connaissance de la société Les Hôtels de Paris, la présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

a. Dettes financières garanties par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2012, les emprunts et crédit baux contractés par la société et garantis par des sûretés réelles se répartissent comme suit, en fonction de la nature des garanties prises par les établissements bancaires concernés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant initial de l'emprunt	Montant pris en garantie	Capital restant dû au 31/12/2012
Hypothèques et PPD ^(*)	3 115	2 744	31
Hypothèques + Nantissement de fonds	23 303	29 776	10 772
Nantissements de fonds de commerce	69 110	90 602	51 631

^(*) PPD = Privilège de prêteur de deniers

b. Privilèges et nantissement de fonds de commerce au profit du Trésor et de la sécurité sociale

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant pris en garantie au profit de la Sécurité sociale	Montant pris en garantie au profit du Trésor
Privilèges	1 329	3 861
Nantissement de fonds de commerce	-	3 692

c. **Autres engagements hors bilan**

Catégories d'engagement	Total	Dirigeants	Filiales	Participations
Engagements donnés				
Caution hypothécaire	1 525 k€			Hôtels et Restaurants de Paris
Indemnisation du dirigeant en cas de rupture anticipée des	526 k€	Patrick Machefert		
Total	2 051 k€			

Les principaux engagements reçus au 31 décembre 2012, sont résumés ci-dessous :

- Monsieur Patrick Machefert s'est porté caution solidaire de la SCI Gassin Saint-Tropez, en garantie du prêt accordé par la BPI, pour un montant de 637 k€ et a apporté en garantie un contrat d'assurance vie souscrit pour un montant de 63 k€.
- Monsieur Patrick Machefert s'est porté caution solidaire des sociétés PPM, Life & Co et MRM, en garantie du prêt accordé par la banque Fortis, pour un montant de 2 500 k€ et a donné en nantissement pour un montant de 2 000 k€, 353 298 actions Hôtel de Paris.
- Monsieur Patrick Machefert s'est porté caution solidaire de la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 1 000 k€ et jusqu'en novembre 2018 dans le cadre du contrat de Crédit-bail contracté pour le financement de l'immeuble sis 2 rue Geoffroy Marie à Paris 9^{ème}. Suite à l'opération de fusion (décrite en note 1.1) cet engagement a été repris par la société Les Hôtels de Paris.
- Monsieur Patrick Machefert s'est porté caution solidaire de la société Compagnie Financière du Trocadéro pour un montant de 1 080 k€ et jusqu'en septembre 2022 dans le cadre du contrat de Crédit-bail contracté pour le financement de l'immeuble sis 52 52 bis rue Jenner à Paris 13^{ème}. Suite à l'opération de fusion (décrite en note 1.1) cet engagement a été repris par la société Les Hôtels de Paris.
- La SAS MURANO, dans le cadre de l'abandon de créance fait par la société Foncière du Trocadéro à laquelle fait droit la société Les Hôtels de Paris à la suite des fusions du 31 décembre 2012, s'est engagée par une clause de retour à meilleure fortune à rembourser la société pour le cas où sa situation financière le lui permettrait.

Par ailleurs au titre du droit individuel à la formation, la société comptabilise 23 816 heures ouvertes de formation.

7.15. Effectif

Au 31 décembre 2012, la société comprend 283 salariés en équivalent temps plein, dont 175 hommes (62 %) et 108 femmes (38 %). Les salariés sont répartis comme suit :

Catégorie	Hommes		Femmes	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
Cadres	20	7%	8	3%
Agent de maîtrise	8	3%	7	2%
Employés	145	51%	94	33%
Stagiaire	1	0%	0	0
Total	175	62%	108	38%

L'ancienneté des salariés au sein de la société, s'établit ainsi qu'il suit :

	Effectif Total	< à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	> à 10 ans
Proportion	283	23	84	110	66

7.16. Engagements au titre des contrats de location

- Contrat de location financement

location financement	31/12/2012	31/12/2011
valeur nette comptable des actifs en location financement	37 458	9 325
Engagements de location par échéance		
inférieur à 1 an	2 151	587
à plus d'un an	9 992	3 415
supérieurs à 5 ans	37 892	2 632
Total des engagements	50 035	6 634

- Contrat de location simple

Les engagements hors bilan concernant les contrats de locations simples sont non significatifs.

7.17. Transactions avec les parties liées

Les transactions entre la société mère et sa filiale, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées sont les sociétés ayant conclu un contrat de prestations de services et de concession de marque avec Les Hôtels de Paris, ainsi que les autres sociétés ayant les mêmes dirigeants et avec lesquelles il existe des prestations.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2012 avec les parties liées, faisant l'objet de conventions réglementées :

Suite au déclassement des conventions décidé par le conseil d'administration du 18 novembre 2011, il n'y pas de prestation réalisée au titre de l'exercice 2012 relevant des conventions réglementées.

Prestations réalisées au cours de l'exercice 2012 avec les parties liées, relevant des conventions courantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Loyers facturés	Prestations de services	Intérêts financiers	Client / Fournisseur	Compte courant	Provisions / Dépréciation
SA Siam			10		377	
Capinvest services			(147)		(3 700)	
Décorotel		(197)		(30)		
Wellbooked		(50)		(4)		
2D investissement		(77)		(7)		
Murano	556	27		4 017	581	(3 930)

8. Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

La présentation du tableau de flux de trésorerie isole, d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles, d'autre part, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les flux de trésorerie provenant des activités professionnelles incluent :

- La marge brute d'autofinancement avant éléments non récurrents après variation des impôts différés et plus-value de cessions d'actifs ;
- Les encaissements ou décaissements liés aux éléments non récurrents ;
- La variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement incluent :

- Les investissements de développement qui recouvrent les actifs immobilisés ainsi que la constitution de nouveaux actifs ;
- Les produits de cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement incluent :

- Les variations des dettes et emprunts.

9. Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de la société et les droits de vote au 7 juin 2012 se répartissent ainsi qu'il suit :

	Total des actions	Voix simple	Voix double	% du capital	% des votes	Total des voix
Au nominatif	2 822 506	145 479	2 677 027	65,14%	78,45%	5 499 533
<i>Dont :</i>						
<i>personnes physiques</i>	1 459 188	4 106	1 455 082	33,68%	41,57%	2 914 270
<i>personnes morales</i>	1 363 318	141 373	1 221 945	31,46%	36,88%	2 585 263
<i>Dont :</i>						
<i>Résident</i>						
<i>non résident</i>	2 440 500	107 606	2 332 894	56,32%	68,09%	4 773 394
Au porteur	382 006	37 873	344 133	8,82%	10,36%	726 139
Total	4 333 103	1 656 076	2 677 027	100,00%	100,00%	7 010 130

10. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'établi ainsi qu'il suit :

Eléments de rémunération (en euros)	Montant global versé par la société	Montant global versé par les filiales et participations
Salaires	369 000	322 213
Avantages en nature	2 744	
Indemnités, avantages divers (retraite, prime de départ, ...)		
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise		
Jetons de présence	28 850	

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

11. Evènements post clôture de la société et des filiales

11.1. Passage des hôtels aux nouvelles normes de classification

Le groupe a commencé les opérations de classement de ses établissements selon les nouvelles normes de classement hôtelier. Au 30 avril, 10 établissements ont obtenu le classement en catégorie 3 ou 4 étoiles.

Les travaux indispensables au classement des autres établissements sont en cours afin d'assurer la mise aux nouvelles normes avant la fin du premier semestre.

11.2. Tendances et perspectives

a. Projets de cession d'actif

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif qui permettrait la finalisation de la réorganisation juridique et financière du Groupe.

b. Recherche de financement long terme

Parallèlement à la recherche d'acquéreur d'un ou plusieurs actifs, le groupe envisage le refinancement des hôtels dont les crédits sont en fin d'amortissement afin de financer les capex indispensables au maintien de l'outil.

c. Stratégie commerciale

L'année 2012 a confirmé la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix, cependant le dernier bimestre a enregistré un léger ralentissement de la demande.

Le 1^{er} trimestre 2013 a confirmé le tassement de la demande impactant le niveau de prix moyen.

Afin d'assurer, la relance des ventes faites au travers de son site internet, le groupe a mis en ligne un nouveau site internet www.leshotelsdeparis.com toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution. Parallèlement la mise en production de la nouvelle version du moteur de réservation devrait permettre une animation optimum des ventes par le canal de distribution direct du groupe.

L'objectif du groupe est de faire de ce portail, un véritable outil de recherche et de valeur ajoutée pour capter une clientèle directe et optimiser les taux de concrétisation.

12. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2012 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés		
- société mère	110	110
- filiales (intégrées globalement)	23	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes		
- société mère	80	80
- filiales (intégrées globalement)		
Total	213	190

Le cabinet MBV et Associés a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le cabinet COREVISE a été nommé pour une durée de six années jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

13. Gouvernement d'entreprise

13.1. Présentation des organes sociaux

Le conseil d'administration de la société est composé de cinq membres :

- Patrick Machefert, qui assure les fonctions de Président Directeur Général suite à la décision de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général prise en date du 20 octobre 2008 pour une durée de six exercices ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur indépendant.

La direction générale de la société est exercée sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Au titre de leurs fonctions dans la société, les mandataires sociaux ont perçu les rémunérations suivantes au cours de l'exercice 2012 :

Noms	Rémunération versée par la société (en euros)	Rémunération versée par les filiales et participations (en euros)
Patrick Machefert	281 133	297 915
Michel Mancheron	4 000	
Christiane Derory	111 462	24 298
Michel Louazé	4 000	

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002. Ce comité de direction, qui se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige, a pour mission d'étudier les problématiques rencontrées sur les exploitations, d'établir les bases de la stratégie du groupe et de suivre les performances des hôtels et des services centraux. Il décide également des orientations commerciales et marketing nécessaires.

Nous vous présentons ci-après les rémunérations globales versées par les sociétés liées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012 :

Noms	Fonctions	Rémunérations (en euros)		
		Salaires	Avantages en nature	Jetons de présence
Patrick Machefert Murano	Président	6 082		

13.2. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Président Directeur Général de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Président de la SAS Paris Palace Marrakech (RCS Paris 485 068 423)
 - Gérant - associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Gérant de la société civile Investissements et Participations Hôtelières (RCS Nanterre 417 687 092)
 - Président de la SAS Murano (RCS Paris 449 557 933)
 - Gérant – associé de la SCI Gassin Saint-Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Président de la SAS SIAM (RCS Paris 529 218 752)
 - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011
- *Mandats et fonctions ayant eu cours sur l'exercice 2012 et qui ne sont plus en vigueur à ce jour :*
 - Gérant – associé de la SNC Hôtel du Rond-Point (RCS Paris 403 617 483) – **fusionnée le 31/12/12**
 - Gérant – associé de la société civile Duplessy Immobilier (RCS Paris 444 715 221) – **dissoute le 04/12/12**
 - Président de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro (RCS Paris 403 206 659) – **fusionnée le 31/12/12**

Madame Christiane Derory :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Directeur Général Délégué et administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Décorotel (RCS Paris 393 209 630)
 - Associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Directeur Général Délégué de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591)
- *Mandats et fonctions ayant eu cours sur l'exercice 2012 et qui ne sont plus en vigueur à ce jour :*
 - Gérant et associé de la SARL Foncière du Trocadéro (RCS Paris 433 843 208) – fusionnée le 31/12/12

Monsieur Michel Louazé :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Louazé (RCS Le Mans 383 854 247)

13.3. Contrôle de la société

Deux commissaires aux comptes titulaires sont chargés de contrôler les comptes de la société :

- MBV et associés sis 39 avenue de Friedland à Paris (75008)
- COREVISE sis 3 rue Scheffer à Paris (75016)

14. Développement durable et risques liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la réalisation de ces risques.

La société a souscrit, afin de garantir la pérennité de son activité, des contrats d'assurances auprès de la Compagnie Generali, notamment contre les risques d'incendie, de perte d'exploitation et pour sa responsabilité civile.

Partie IV - Rapport de gestion

A. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE ET DE SON ACTIVITÉ

1. Présentation du marché parisien

La France demeure depuis plusieurs années la première destination touristique mondiale. Paris est la ville la plus visitée du pays ce qui profite pleinement à l'hôtellerie et aux résidences de tourisme de la capitale.

La ville de Paris joue à la fois sur ses avantages culturels et historiques ainsi que sur ses infrastructures et équipements d'expositions.

Les hôteliers bénéficient ainsi de la complémentarité des segments affaires et loisirs tout au long de l'année.

En tant que capitale économique mais aussi culturelle, la région parisienne accueille plus de 45 millions de touristes, dont 60% d'étrangers. La « destination Paris » attire des touristes tout au long de l'année. Cependant on constate deux périodes creuses :

- Janvier et février
- De la mi-juillet à la fin août, due à la baisse de la demande affaires et à l'attractivité du littoral.

Néanmoins, durant cette période la durée de séjours moyenne est plus longue, le nombre de nuitées est alors positivement impacté et reste au-dessus de la moyenne mensuelle

A Paris, l'hôtellerie 2* et 3* est majoritaire, avec près de 69% du parc des établissements et 56% du parc des chambres.

Le marché hôtelier parisien est marqué par une montée en gamme ainsi que par des unités de capacité moyenne

En 2011, le nombre de nuitées hôtelières a atteint plus de 36 877 000, soit une hausse de 3,1% par rapport à 2010.

Ces chiffres expliquent un taux d'occupation moyen parisien de 78% en 2011.

Au niveau européen, Paris se situe au 5ème rang européen en termes de prix moyens hôteliers. Cependant en termes de croissance Paris de classe au 3ème rang derrière Londres et Rotterdam.

Dans ce contexte, l'enseigne Les Hôtels de Paris représente un réseau d'hôtels unique et intégré bénéficiant de localisations de qualité au centre de Paris. Le groupe possède une empreinte immobilière exceptionnelle avec 22 immeubles détenus totalement ou partiellement. La plateforme de gestion intégrée est idéalement positionnée pour poursuivre une plus grande consolidation.

2. Présentation de l'enseigne « Les Hôtels de Paris »

Depuis sa création en 1992, Les Hôtels de Paris se démarque sur le marché de l'hôtellerie traditionnelle. A mi-chemin entre l'hôtellerie indépendante et le concept de chaîne hôtelière standardisée, l'esprit de différence qui anime Les Hôtels de Paris, justifie son existence.

Les Hôtels de Paris propose ainsi à ses clients un éventail d'hébergements de type « boutiques hôtels », à taille humaine et permettant un accueil personnalisé et de qualité. Chaque hôtel de l'enseigne, situé à proximité des principaux lieux touristiques et centres d'affaires, possède son identité propre, son design, son style et son histoire, en lien avec l'histoire de son quartier.

Les 22 établissements proposés par l'enseigne sont situés sur l'ensemble de la capitale. Ils sont répartis en quatre gammes :

Villas d'Exception ★★★★★

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles supérieur qui permettent, le temps d'un voyage, de s'évader dans un cadre haut de gamme et avec un accueil différencié, offert par des professionnels de l'hospitalité.

Villas de Prestige ★★★★★

Hôtels ou résidences de confort 4 étoiles qui proposent à la clientèle de loisir ou d'affaires, un accueil attentif et soigné, dans des lieux empreints d'histoire et marqués par un supplément d'âme.

Pavillons de Charme ★★★

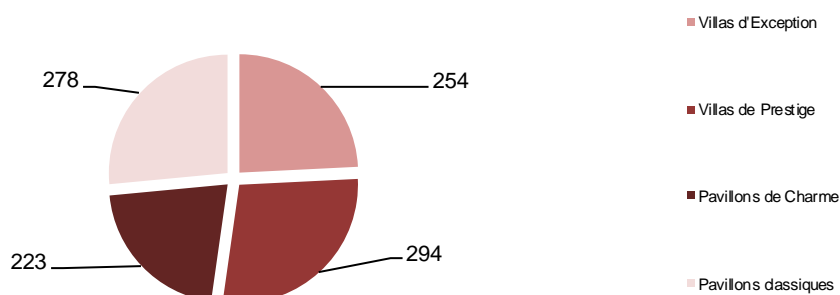
Hôtels de confort 3 étoiles, qui mettent à la disposition de leurs hôtes, de vrais lieux d'échange et de vie dans un environnement chaleureux et confortable.

Pavillons Classiques ★★★

Hôtels ou résidences de confort 3 étoiles, qui offrent des espaces modernes et fonctionnels qui allient charme et qualité à un prix juste.

Nous vous présentons ci-dessous, la répartition du parc hôtelier de l'enseigne Les Hôtels de Paris, par gamme :

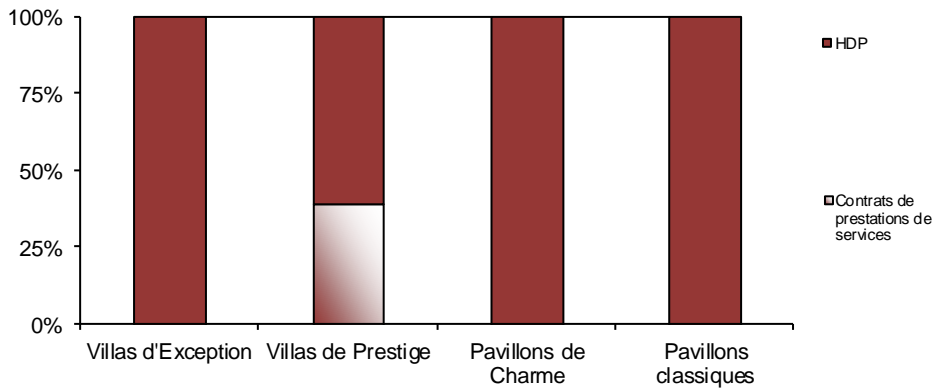
Répartition du parc hôtelier par gamme (en nb de chambres)



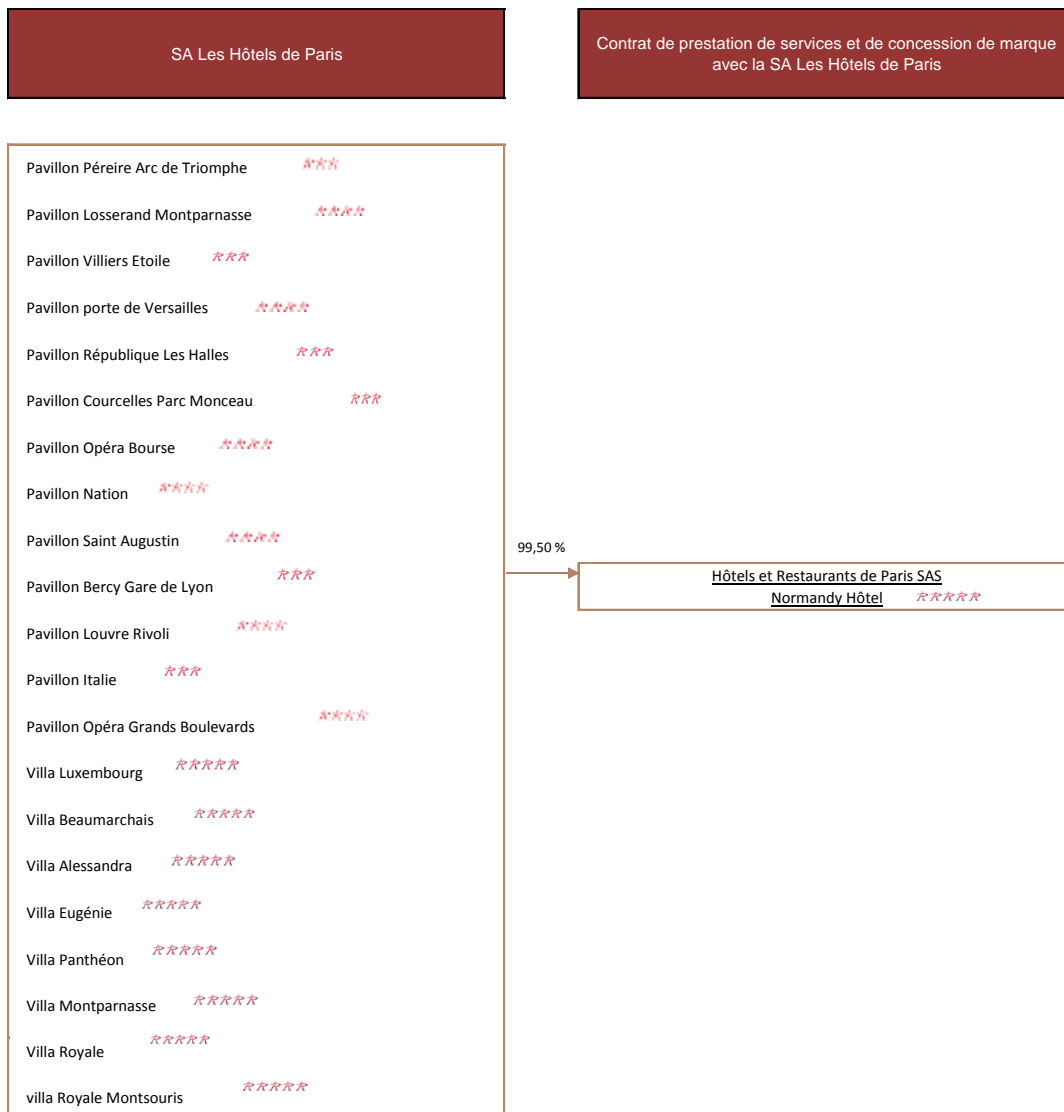
L'enseigne comprend 21 établissements détenus en propre par Les Hôtels de Paris et 1 hôtel (filiale à 99,5 %) géré par le biais de contrats de prestation de services et de concession de marque

Suite à la fusion absorption de la société Compagnie Financière du Trocadéro, le Pavillon Louvre, le Pavillon Bercy, le Pavillon Italie, la Villa Opéra Drouot, La Villa Lutèce et la Villa Royale Montsouris qui étaient exploités par cette société ont été transférés à la SA Les Hôtels de Paris qui détient désormais 21 hôtels en propre.

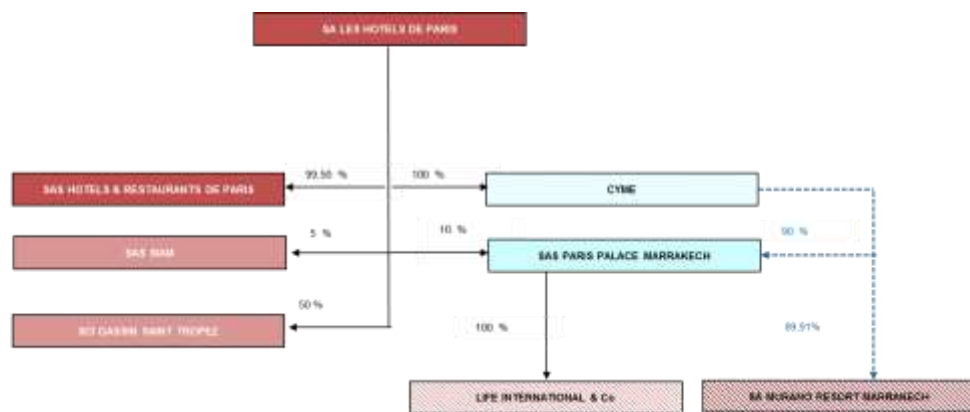
Répartition du parc hôtelier par gamme et par type d'exploitation



Organigramme de l'enseigne « Les Hôtels de Paris » :



Organigramme des sociétés consolidées :



ORANGE : Sociétés hôtelières BLEU : Sociétés Holdings Orange : Sociétés Foncières hachuré : sociétés étrangères

3. Historique

1991 Naissance du projet

Le groupe *Les Hôtels de Paris* a été créé au début des années 1990 par Patrick Machefert et Christiane Derory qui ont décidé de constituer plusieurs tours de table d'investisseurs afin de créer, à partir de l'achat de terrains ou d'immeubles anciens et après réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation lourde, des établissements hôteliers neufs de confort 3 et 4 étoiles.

1992 Création du concept

Le concept développé repose sur la notion d'« hôtels de charme », à savoir des hôtels de capacité moyenne (une cinquantaine de chambres), à la décoration particulièrement soignée, hors de toute standardisation, intégrés au quartier et offrant aux clients, un service personnalisé.

1994 Ouverture des deux premiers hôtels

Hôtel Pereire Arc de Triomphe, de catégorie 3 Étoiles, sis Boulevard Pereire dans le 17^{ème} arrondissement,

Hôtel Losserand Montparnasse, de catégorie 3 Étoiles, sis rue Raymond Losserand dans le 14^{ème} arrondissement.

De 1994 à 2001 Ouverture de 11 nouveaux hôtels qui ont été intégrés au sein de la société Les Hôtels de Paris par fusion en 1995 et 1999

Intégration de la gestion des hôtels et organisation des services administratifs

Signature de contrats de prestations de services et de concession de marque pour 9 hôtels supplémentaires venant accroître le périmètre d'exploitation de l'enseigne

2001 Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris

Actuellement au Compartiment C du NYSE Euronext Paris.

- 2002 Ouverture des 22^{ème} et 23^{ème} hôtels**
Mars : Villa Royale (4 Étoiles), sis 2 rue Duperré dans le 9^{ème} arrondissement
Septembre : Villa Royale Montsouris (confort 4 Étoiles), sis rue de la Tombe Issoire dans le 14^{ème} arrondissement.
- 2007 Ouverture du 24^{ème} hôtel (septembre 2007)**
Pavillon Nation, sis 13 boulevard de Charonne dans le 11^{ème} arrondissement.
- 2009-2012 Restructuration de l'organigramme juridique de l'enseigne, Cession de deux établissements**

4. Lexique des termes utilisés

Taux d'occupation (TO) en % : Niveau moyen de fréquentation de l'hôtel au cours d'une période donnée :

$$\frac{\text{Nombre de chambres occupées}}{\text{Nombre de chambres disponibles}} \times 100$$

Prix moyen (PM) en € : Prix moyen HT auquel est vendue une chambre sur une période donnée :

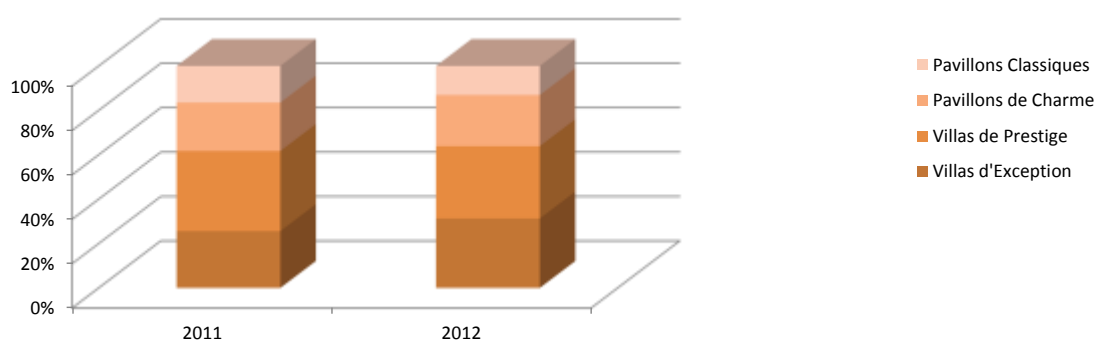
$$\frac{\text{Chiffre d'affaires hébergement}}{\text{Nombre de chambres occupées}} \times 100$$

Revpar en € : Le Revpar est égal au produit du taux d'occupation par le prix moyen.

5. Activité de l'ensemble consolidé au cours de l'exercice

Nous vous indiquons ci-après les résultats réalisés au cours de l'exercice par les hôtels de l'ensemble consolidé* au cours de l'exercice :

Répartition du chiffres d'affaires hôtelier consolidé par gamme



Le chiffre d'affaires hôtelier de l'ensemble consolidé s'est apprécié de 1,4% sur l'exercice. A périmètre comparable, sans les deux hôtels cédés la progression est de 2,6 %

Sur la période, le taux d'occupation progresse de 1,2 point pour l'ensemble consolidé, pour sa part, le prix moyen est en hausse de 0,8%

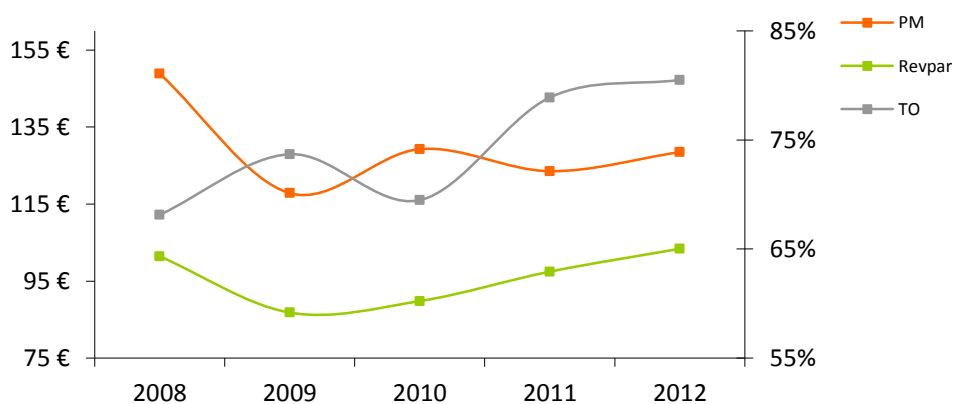
Nous vous présentons ci-après, les chiffres clés réalisés par les hôtels composant l'enseigne Les Hôtels de Paris, à savoir les hôtels de la SA Les Hôtels de Paris ainsi que les hôtels exploités par les sociétés liées par le biais de contrats de prestations de services et de concession de marque :

Les Villas d'Exception





Villas d'Exception Les Hôtels de Paris SA		Villa Beaumarchais	Villa Panthéon	Villa Montparnasse
Revpar	2012	118,0 €	114,8 €	91,9 €
	2011	102,7 €	108,4 €	84,9 €
	Var	14,9%	5,9%	8,2%
Chiffre d'affaires	2012	2 350 398 €	2 619 458 €	1 656 298 €
	2011	2 050 765 €	2 477 552 €	1 510 807 €
	Var	14,6%	5,7%	9,6%

Villas d'Exception Les Hôtels de Paris SA		Villa Royale	Villa Lutèce Port Royal	Villa Opéra Drouot
Revpar	2012	102,7 €	84,4 €	99,7 €
	2011	102,7 €	83,8 €	98,8 €
	Var	0,0%	0,7%	0,9%
Chiffre d'affaires	2012	1 231 155 €	1 297 561 €	1 113 252 €
	2011	1 226 517 €	1 280 993 €	1 108 559 €
	Var	0,4%	1,3%	0,4%

Evolution des indicateurs 2008/2012 - Villas d'Exception

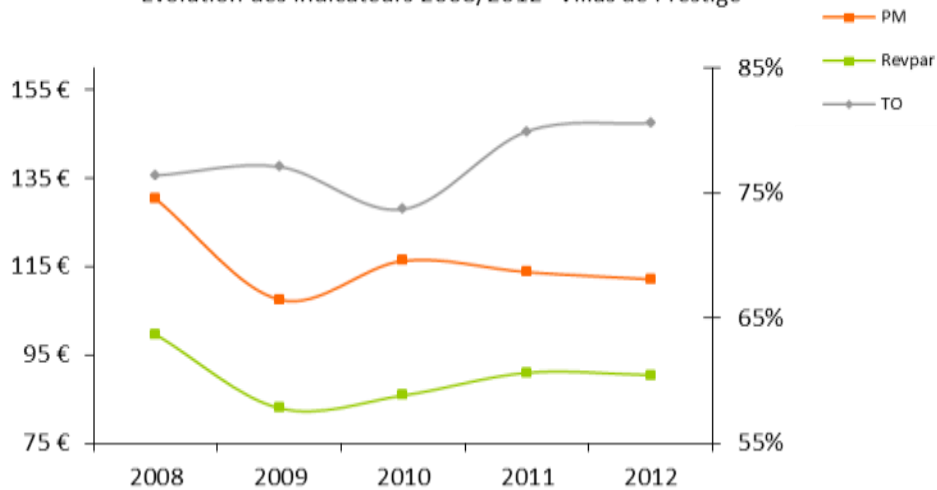


Les Villas de Prestige

Villas de Prestige Les Hôtels de Paris SA		Villa Luxembourg 	Villa Alessandra 	Villa Eugénie 	Villa Royale Montsouris 
Repar	2012	89,0 €	86,6 €	69,3 €	61,6 €
	2011	86,5 €	88,3 €	77,2 €	65,8 €
	Var	2,9%	-1,9%	-10,2%	-6,4%
Chiffre d'affaires	2012	1 816 565 €	1 654 427 €	1 102 550 €	864 574 €
	2011	1 717 592 €	1 681 267 €	1 214 725 €	911 052 €
	Var	5,8%	-1,6%	-9,2%	-5,1%

Villas de Prestige Contrats de prestations de services et de concession de marque		Normandy Hôtel 
Repar	2012	109,0 €
	2011	106,7 €
	Var	2,2%
Chiffre d'affaires	2012	5 273 609 €
	2011	5 205 194 €
	Var	1,3%

Evolution des indicateurs 2008/2012 - Villas de Prestige

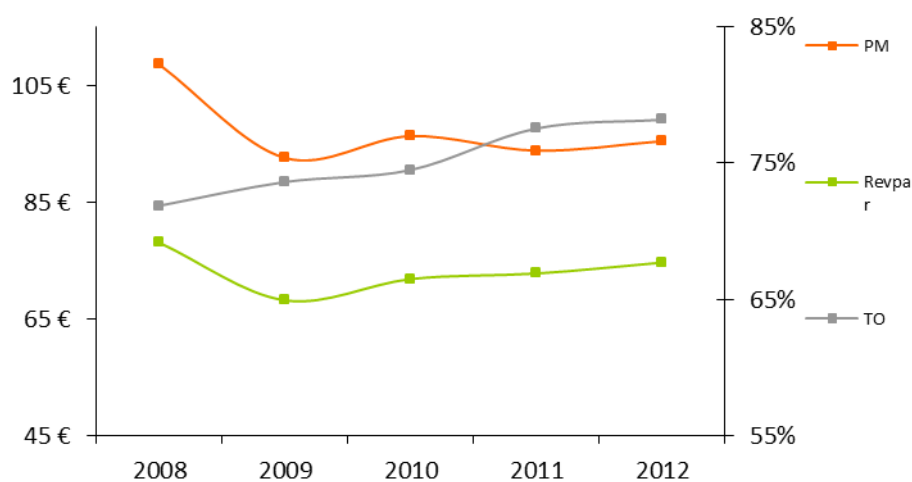


Les Pavillons de Charme




Pavillons de Charme Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Porte de Versailles	Pavillon Opéra Bourse	Pavillon Nation
Revpar	2012	62,4 €	74,6 €	73,9 €
	2011	57,3 €	80,1 €	71,9 €
	Var	8,8%	-6,9%	-3,1%
Chiffre d'affaires	2012	1 103 712 €	748 931 €	1 254 251 €
	2011	1 003 024 €	794 348 €	1 200 264 €
	Var	10,0%	-5,7%	4,5%

Pavillons de Charme Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Saint Augustin	Pavillon Louvre Rivoli	Pavillon Opéra Grands
Revpar	2012	86,5 €	88,2 €	74,3 €
	2011	83,3 €	86,0 €	75,3 €
	Var	3,9%	2,5%	-1,3%
Chiffre d'affaires	2012	1 694 394 €	973 425 €	897 523 €
	2011	1 645 662 €	953 493 €	896 560 €
	Var	3,0%	2,1%	0,1%

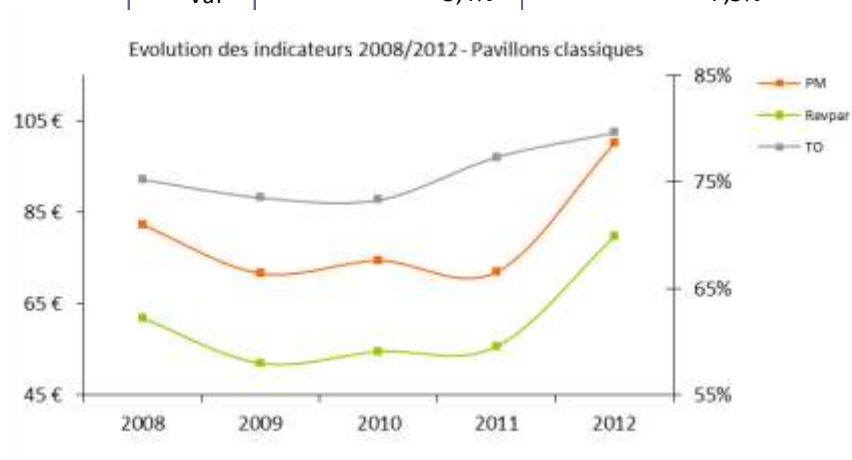
Evolution des indicateurs 2008/2012- Pavillons de Charme



Les Pavillons Classiques

Pavillons Classiques Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Péreire 	Pavillon Villiers 	Pavillon Courcelles parc Monceau 
Repar	2012	59,9 €	60,5 €	60,8 €
	2011	58,2 €	63,5 €	64,2 €
	Var	3,0%	-4,7%	-5,2%
Chiffre d'affaires	2012	1 011 409 €	1 284 587 €	974 674 €
	2011	974 974 €	1 337 565 €	1 015 913 €
	Var	3,7%	-4,0%	-4,1%

Pavillons Classiques Les Hôtels de Paris SA		Pavillon Bercy Gare de Lyon 	Pavillon Italie 
Repar	2012	62,50 €	44,34 €
	2011	61,29 €	41,91 €
	Var	2,0%	5,8%
Chiffre d'affaires	2012	1 173 049 €	1 541 073 €
	2011	1 134 676 €	1 435 791 €
	Var	3,4%	7,3%



B. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ ET DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

1. Informations financières sélectionnées

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes *International Financial Reporting Standards* (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les informations financières présentées ci-dessous sont extraites directement des comptes consolidés clos le 31 décembre 2012, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 30 avril 2013.

Chiffres clés consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires	44 365	23 001
Résultat courant opérationnel	746	1 266
Résultat opérationnel	16 636	(3 787)
Coût de l'endettement financier net	(3 417)	(22)
Résultat avant impôts	13 276	(3 733)
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 208	(3 396)

Données par action

<i>(en euros)</i>	2012	2011
Résultat net par action	2,59	(0,001)
Résultat net dilué par action	2,59	(0,001)
Dividende par action	0	0

Total actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Actif non courant	149 626	62 969
Actif courant	17 391	11 501
Total actif	167 017	74 471

Capitaux propres et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Capitaux propres	44 631	36 304
Dettes financières	80 151	17 002

2. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément au règlement CE n°1606/2002 du Parlement Européen et au Règlement CE n°1725/2003 de la Commission Européenne, le groupe Les Hôtels de Paris établit ses comptes consolidés en normes IFRS, depuis l'exercice 2005.

2.1. Définition du périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, un contrôle exclusif, de droit ou de fait, sont consolidées par intégration globale.

Par ailleurs, les sociétés dans lesquelles Les Hôtels de Paris exerce directement, ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Suite aux évènements significatifs de la période (Cf. note D), les sociétés consolidées par la SA Les Hôtels de Paris sont celles indiquées ci-après :

Sociétés	N° Siren	Siège social	% d'intérêts 2012	% d'intérêts 2011	Méthode de consolidation 2012	Méthode de consolidation 2011
SA Les Hôtels de Paris	388 083 016	20 av. Jules Janin Paris 16	Mère	Mère	Mère	Mère
SAS Hôtels et Restaurants de Paris	411 872 591	20 av. Jules Janin Paris 16	99,50%	20%	IG	MEE
Cyme SPRL	475 603 371	4 Square Marie Louise BE-100 Bruxelles	100%	-	IG	-
Gassin St Tropez SCI	509 005 971	7/19 rue Dr Germain See Paris 16	50,00%	-	IG	-
Life International and Co	14 479	Lieu dit Abiad Palmeraie Marrakech	100,00%	-	IG	-
Murano Resort Marrakech	6 509 479	Lieu dit Abiad Palmeraie Marrakech	89,91%	-	IG	-
Paris Palace Marrakech SAS	485 068 423	20 av. Jules Janin Paris 16	99,95%	-	IG	-

La société SCI Duplessy Immobilier, détenue à 96 % par la SA Les Hôtels de Paris, a été liquidée en date du 4 décembre 2012. Pour rappel, cette entité était exclue du périmètre de consolidation car considérée comme non significative.

La consolidation intègre 9 mois de l'activité de la société Murano sortie du périmètre le 1^{er} octobre 2012.

2.2. Analyse des résultats consolidés

a. Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice 2012, le chiffre d'affaires global de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris, qui s'établit à 44 365 k€, a été fortement impacté par l'entrée au périmètre de 6 hôtels de l'enseigne de trois hôtels de l'enseigne Murano pour 9 mois ainsi que l'intégration des loyers de la société Foncière du Trocadéro.

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit, en fonction de la nature de l'activité :

- ⇒ Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 41 931 k€
- ⇒ Chiffre d'affaires lié aux refacturations et loyers : 2 434 k€.

b. Résultat courant opérationnel consolidé

Le résultat courant opérationnel est en baisse de 520 k€ par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 746 k€.

Les achats opérationnels s'établissent à la somme de 20 124 k€.

Nous vous présentons ci-après, les principaux postes et leur évolution :

- Locations immobilières : 5 619 k€ ;
- Commissions : 2 047 k€ ;
- Nettoyage des chambres : 1 760 k€ ;

Par ailleurs, les charges de personnel s'établissent à 17 641 k€.

Enfin, les impôts et taxes s'élèvent à 2 126 k€.

c. Endettement financier et trésorerie

⇒ Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.226-100 du code de commerce, s'est améliorée et fait ressortir les points suivants :

- Un taux d'endettement sur capitaux propres de 1,80 contre 0,47 au titre de l'exercice 2011,
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 1,81 contre 0,74 au titre de l'exercice 2011

L'amortissement mécanique des autres emprunts permet une baisse de l'endettement.

Au titre de l'exercice l'amortissement du capital s'établit à la somme de 4 448 k€ contre 1 877 k€ en 2011.

⇒ Coût de l'endettement financier :

Le coût de l'endettement financier, qui s'établit à 3 417 k€, augmente de 3 395 k€ au cours de l'exercice.

La charge d'intérêt correspondant aux financements long terme s'établit à 2 863 k€ contre 876 k€ en 2011.

⇒ Trésorerie :

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 2 503 k€ contre 5 024 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'activité s'établissent à – 6 445 k€. Les flux liés aux opérations d'investissements, s'élèvent à 17 474 k€ en raison de la cession des actifs. Pour leur part, les flux liés aux opérations de financement dégradent la trésorerie à la clôture qui s'établit 2 971 k€

A l'actif, la trésorerie et équivalent de trésorerie s'élèvent à 3 693 k€ contre 179 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à 722 k€ contre 929 k€ au titre de l'exercice précédent.

d. Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net consolidé - part du groupe de l'exercice affiche un bénéfice de 11 243 k€, contre une perte de 3 396 k€ en 2011.

e. Bilan consolidé

Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2012 s'établit à 167 017 k€ contre 74 471 k€ en N-1.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres sont en hausse et s'élèvent à la somme de 44 631 k€ contre 36 304 k€ au titre de l'exercice précédent.

2.3. Présentation des résultats et activités des sociétés consolidées

a. Société consolidée par intégration globale

Eléments comptables de la société consolidante au 31/12/2012 :

<i>(en euros)</i>	SA Les Hôtels de Paris
Capital social	14 068 270
Capitaux propres hors capital social	33 934 339
Quote-part du capital détenue	-
Chiffre d'affaires	32 797 326
Résultat courant avant impôts	(6 685 451)
Résultat net de l'exercice	5 183 342

b. Société consolidée par intégration globale

Eléments comptables de la société intégrée globalement au 31/12/2012 :

<i>(en euros)</i>	SAS Hôtels et Restaurants de Paris (Normandy Hôtel)
Capital social	1 520 000
Capitaux propres hors capital social	4 850 427
Quote-part du capital détenue	99.50 %
Chiffre d'affaires	5 281 810
Résultat courant avant impôts	18 385
Résultat net de l'exercice	(6 077)

Eléments comptables de la société intégrée globalement au 31/12/2012 :

<i>(en euros)</i>	SAS Paris Palace Marrakech
Capital social	37000
Capitaux propres hors capital social	(13 455 639)
Quote-part du capital détenue	99,95%
Chiffre d'affaires	0
Résultat courant avant impôts	(330 820)
Résultat net de l'exercice	(330 820)

Eléments comptables de la société intégrée globalement au 31/12/2012 :

<i>(en euros)</i>	SCI Gassin Saint Tropez
Capital social	6 900
Capitaux propres hors capital social	(70 033)
Quote-part du capital détenue	50 %
Chiffre d'affaires	46 187
Résultat courant avant impôts	(11 259)
Résultat net de l'exercice	(11 259)

Eléments comptables de la société intégrée globalement au 31/12/2012 :

<i>(en euros)</i>	SPRL Cyme
Capital social	18 600
Capitaux propres hors capital social	1 379 508
Quote-part du capital détenue	100 %
Chiffre d'affaires	0
Résultat courant avant impôts	(459 046)
Résultat net de l'exercice	(459 046)

Eléments comptables de la société intégrée globalement au 31/12/2012 :

<i>(en dirham)</i>	Life international & co
Capital social	2 000 000
Capitaux propres hors capital social	(46 971 227)
Quote-part du capital détenue	99,84 %
Chiffre d'affaires	9 281 250
Résultat courant avant impôts	300 385
Résultat net de l'exercice	253 978

Eléments comptables de la société intégrée globalement au 31/12/2012 :

(en dirham)	Murano Resort Marrakech
Capital social	300 000
Capitaux propres hors capital social	(57 508 375)
Quote-part du capital détenue	89,91 %
Chiffre d'affaires	9 714 652
Résultat courant avant impôts	(7 617 226)
Résultat net de l'exercice	(7 617 226)

3. Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 de la SA Les Hôtels de Paris

3.1. Le compte de résultat

a. Chiffre d'affaires

Au cours de cet exercice social, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 32 797. Le chiffre d'affaires se décompose ainsi qu'il suit :

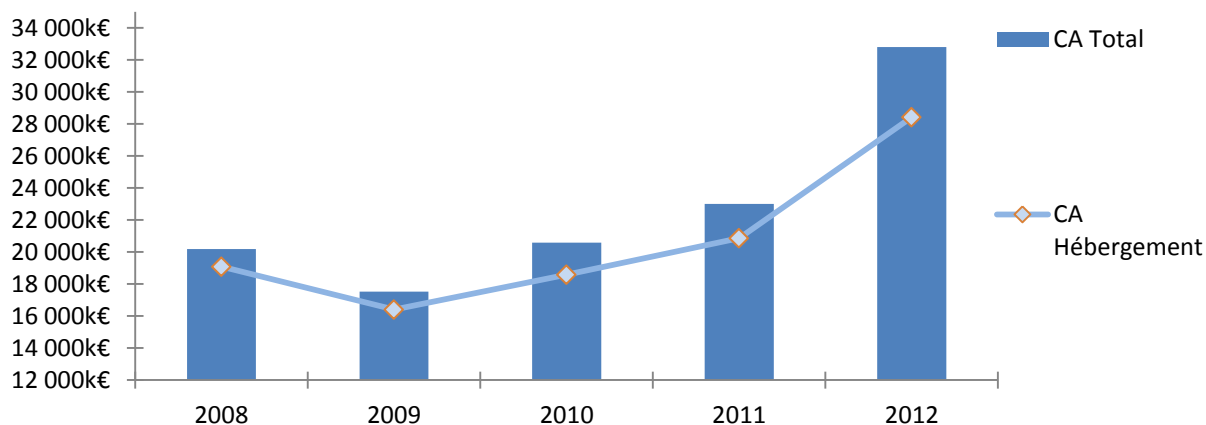
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation des hôtels : 30 290 k€ dont :

Chiffre d'affaires « hébergement » : 28 419 k€

Chiffre d'affaires « food & beverage » : 1 337 k€

Chiffre d'affaires « autres prestations » : 534 k€

Evolution comparée CA hébergement et CA total (2008-2012)



Chiffre d'affaires lié aux refacturations : 240 k€.

Chiffre d'affaires lié à la gestion des hôtels en concession de marque : 110 k€.

Chiffre d'affaires lié à la facturation de loyer : 2157 k€.

b. Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 1 059 k€. Ces produits sont constitués principalement de reprises de provision sur actifs circulants et provisions pour risque et charge.

c. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 37 790 k€.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation sont les suivants :

Les charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Achats de matières premières	725	462
Autres achats & charges externes	17 651	10 805
Impôts & taxes	1 547	1 058
Salaires & traitements	7 514	5 242
Charges sociales	3 098	2 011
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 286	1 044
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 391	430
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 232	1 304
Autres charges	347	245
Total	37 790	22 602

d. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à (3 934) k€.

e. Endettement financier et trésorerie

⇒ Situation d'endettement :

La situation financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de ses affaires au sens de l'article L.225-100 du code du commerce, s'améliore et fait ressortir les points suivants :

- un taux d'endettement sur capitaux propres de 0,17 contre 0,32 pour l'exercice précédent;
- Un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 0,25 en baisse.

⇒ Trésorerie

Notre capacité d'autofinancement s'établit à la somme de 1 826 k€ contre 2 848 k€ au titre de l'exercice précédent.

A l'actif, les disponibilités s'élèvent à la somme de 3 446 k€ contre 129 k€ au titre de l'exercice précédent.

Les concours bancaires s'établissent à la somme de 391 k€ contre 929k€ en 2011.

⇒ Résultat financier

Le résultat financier s'élève à la somme de (2 752) k€ contre 350 k€ en N-1.

f. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice, qui s'élève à la somme de 15 339 k€ contre (5 353) k€ au titre de l'exercice précédent du fait principalement des cessions d'actifs.

g. Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice de 5 183 k€.

3.2. Le bilan

Au 31 décembre 2012 le total du bilan de la société s'élève à la somme de 93 526 k€.

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 48 003 k€, contre 32 072 k€ au titre de l'exercice précédent.

3.3. Recherche et développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice, susceptible d'être comptabilisée dans les conditions prévues par le nouveau plan comptable.

3.4. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une dépense non déductible du résultat fiscal de 33 084 €.

3.5. Réintégration dans le résultat fiscal des redressements fiscaux

Au cours de l'exercice, la société a réintégré 600 K€ suite au contrôle fiscal.

3.6. Tableau des dettes fournisseurs

Nous vous présentons le tableau sur les délais de paiement des fournisseurs prévu à l'article L.441-6-1 du Code de commerce.

	2012	2011
Dettes fournisseurs non échues	4 786	1 776
Dettes fournisseurs échues	694	2 171
Total dettes *	5 480	3 947

* Hors FNP

Les dettes fournisseurs non échues ont été déterminées sur la base des achats du 1^{er} novembre au 31 décembre (60 jours) correspondant aux délais de règlement négociés avec les fournisseurs.

3.7. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à la somme de 5 183 342 €, en totalité au compte Report à Nouveau.

Après affectation du résultat, le compte Report à nouveau s'élèverait à la somme de 2 362 898 €.

En application de l'article 243 bis du CGI, nous vous indiquons qu'il n'a été versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

C. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

1. Risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. La gestion de trésorerie de la société et des sociétés gérées par le biais des contrats de prestations de services et de concession de marque est globale au niveau de l'enseigne, en application de la convention de gestion centralisée de trésorerie conclue entre l'ensemble des sociétés concernées, et permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes, préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2012, les disponibilités du groupe Les Hôtels de Paris s'élèvent à 3 696 k€ et les concours bancaires s'élèvent à 722 k€.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, la société dispose, auprès de ses établissements bancaires, d'une ligne globale de crédit court terme de 400 k€.

En outre, les actifs de la société composés de murs et de fonds de commerce à Paris, ayant une valeur significative, la réalisation d'un actif serait de nature à permettre à la société de faire face à des besoins de trésorerie complémentaires, le cas échéant. La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2. Risques liés aux taux de change

L'activité de la société s'exerçant exclusivement sur Paris, les risques liés aux taux de change sont limités.

3. Risques liés aux taux d'intérêts

La société ayant contracté des emprunts et des crédits baux à taux indexés, une hausse des taux d'intérêts aurait une incidence sur le résultat financier.

A titre indicatif, le tableau suivant simule l'impact d'une hausse de 1 point sur les intérêts :

Etat des positions de la société face au risque de taux d'intérêts				
<i>(en milliers d'euros)</i>	<1ans	< à 5 ans	> à 5 ans	Total
Impact sur les intérêts d'emprunt	60	179	99	338
Impact sur les intérêts de crédit baux	238	1 112	1 516	2 866
Total	298	1 291	1 615	3 204

4. Risques liés aux actions

La société n'a pas pour objet social ni pour stratégie de détenir des actions, cotées ou non cotées en dehors de son activité hôtelière, à l'exception de la détention de titres dans le capital de banques ayant le statut mutualiste.

En conséquence, la société n'encourt pas de risques significatifs liés aux actions.

5. Risques de crédit

Le groupe Les Hôtels de Paris n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du groupe ou assorti de « covenants ». Il n'existe pas de clause particulière d'exigibilité anticipée autre que les clauses d'usage (notamment en cas de changement de contrôle, de non-paiement d'une échéance, de liquidation et de redressement judiciaire ou plus généralement de non-respect de toute obligation contractuelle ...).

La fusion-absorption devrait permettre d'envisager une amélioration de la situation financière de l'ensemble économique ainsi constitué. En effet, la maturité des dettes n'étant pas identique pour l'ensemble des hôtels, les hôtels dont l'endettement est nul ou qui ont atteint un niveau d'activité élevé pourront participer au paiement des échéances par leur excédent de trésorerie.

6. Risques particuliers liés à l'activité

La société ne relève d'aucune réglementation particulière pouvant avoir un impact sur son activité et ne se trouve pas dans une position de dépendance technique ou commerciale à l'égard de tiers (fournisseurs ou clients).

Toutefois, la société a mis en place une organisation afin de prévenir tout risque éventuel dans les domaines jugés sensibles :

- Compte tenu de son nom générique et afin d'assurer une protection efficace de la marque, Les Hôtels de Paris a fait l'objet d'un dépôt auprès de l'INPI et est protégée par la réglementation applicable en la matière ;
- Les noms de domaine utilisés par Les Hôtels de Paris et ses différentes exploitations ont fait l'objet d'enregistrement auprès de sociétés de référencement afin d'empêcher toute utilisation abusive des termes « hôtels de paris » par des tiers sur Internet ;
- Des mesures sont mises en place en vue de l'évaluation des risques professionnels liés à la santé et/ou la sécurité au travail. Des évaluations sont effectuées par le CHSCT sur la base d'un cahier des charges établi, afin d'identifier les risques potentiels encourus au sein de chaque établissement, puis des préconisations sont effectuées afin de réduire ou d'éliminer les risques identifiés. Les préconisations et les mesures à mettre en place sont étudiées en collaboration avec les membres du CHSCT, la direction opérationnelle et les services de la Médecine du travail.

7. Risques industriels liés à l'environnement

De par sa nature, l'activité de la société comporte peu de risques pour l'environnement. Il s'agit pour l'essentiel de risques d'incendie, de rupture de canalisation d'eau ou de gaz.

Des moyens de prévention et de lutte ont été mis en place dans chaque établissement, rendant peu probable la survenance de ces risques.

Par ailleurs des actions de formation à grande ampleur sont envisagées afin de préparer le personnel à la survenance de tels risques.

Des campagnes d'information sont menées afin de sensibiliser les salariés sur les impacts de notre consommation sur l'environnement et la nécessaire maîtrise de nos dépenses énergétiques. A ce titre, il a été décidé de réduire l'éclairage des façades.

Depuis 2009, il a également été décidé de sensibiliser la clientèle aux problématiques environnementales en leur proposant notamment de ne pas procéder au change des draps en recouche ou en évitant, pour les clients le souhaitant, de ne pas changer les serviettes chaque jour.

8. Risques liés aux litiges

La présentation des litiges ci-dessous est exhaustive à la date du 31 décembre 2012.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

9. Assurance – Couverture des risques

Afin de garantir la pérennité de son activité, la société souscrit des contrats d'assurance auprès de la Compagnie Generali, en vue de garantir notamment les risques de dommages et pertes d'exploitation ainsi que de responsabilité civile.

La société procède de façon régulière, en fonction de la sinistralité et en partenariat avec ses assureurs, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture optimale en fonction des marchés d'assurance et des relevés de sinistralité effectués sur l'ensemble des hôtels de l'enseigne.

Le coût des primes d'assurances sur chiffre d'affaires s'établit à 0,25 % en 2012.

D. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

1. Fusion absorption de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro par Les Hôtels de Paris

Conformément aux demandes de ses actionnaires, la société Les Hôtels de Paris a décidé de procéder à un rapprochement avec la société Compagnie Financière du Trocadéro, société qui détenait principalement, à Paris, un ensemble d'hôtels de même catégorie que ceux qu'elle exploite elle-même.

La société Compagnie Financière du Trocadéro comptait parmi ses actifs une participation de 18,24% dans le capital de la société Les Hôtels de Paris.

Les deux sociétés ayant des activités hôtelières similaires, cette opération de fusion permet une meilleure visibilité du Groupe sur le marché.

Cette fusion répond aux besoins de consolidation commerciale et financière pour faire face à la crise que traverse l'économie française et mondiale.

L'exploitation de l'ensemble des hôtels détenus par les sociétés en question sous la même enseigne « Les Hôtels de Paris » rend évident, sur le plan opérationnel, cette opération.

Enfin, l'existence d'organes représentatifs du personnel commun au sein de l'UES « Les Hôtels de Paris » conforte la nécessité de cette opération.

Au surplus, cette fusion s'inscrit dans le mouvement de simplification juridique, du Groupe et des coûts y afférents, amorcé en 2010 et poursuivi en 2011.

La société Les Hôtels de Paris a donc procédé à une fusion absorption de la SAS compagnie financière du Trocadéro, société sœur. Cette opération a été approuvée par l'assemblée générale du 31 décembre 2012.

Les comptes consolidés du groupe Les Hôtels de Paris intègrent donc la société Compagnie Financière du Trocadéro ainsi que ses filiales à compter du 1^{er} janvier 2012, comme expliqué dans la note 3.2 « Regroupement d'entreprises ».

2. Variations de capital de la société Les Hôtels de Paris

En rémunération de l'apport-fusion décrit ci-dessus, il a été procédé à l'émission par la société absorbante, Les Hôtels de Paris, de 2 553 343 actions nouvelles de 2,3078149 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, soit une augmentation de capital d'un montant de 5 892 643 euros.

Une prime de fusion, représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis a été générée pour un montant de 7 845 683 euros.

La société absorbée (Compagnie Financière du Trocadéro), étant préalablement à l'opération, propriétaire de 790 520 actions de la société absorbante (Les Hôtels de Paris), cette dernière a procédé, à l'issue de la fusion, à une réduction de capital d'un montant de 1 824 374 euros, afin d'annuler les titres auto-détenus. La prime de fusion correspondante a été annulée pour une valeur de 1 337 707 euros.

3. Cessions d'actifs

Dans le cadre des projets de restructuration financière, la société a cédé deux des actifs qu'elle détenait. Cette opération vise à rétablir les fondamentaux financiers de la société.

Ces cessions portent sur les fonds de commerce des deux hôtels (Losserand et République) ainsi que sur les murs détenus en pleine propriété ou par le biais de crédit-bail.

4. Evolution des litiges

4.1. Evolution du litige concernant le bail du Pavillon Saint Augustin

Par un arrêt rendu en date du 13 octobre 2011, la Cour d'Appel de Paris a confirmé, à l'inverse de notre meilleure estimation et de l'avis de nos avocats, le jugement rendu en 1^{ère} instance par le Tribunal de Commerce de Paris le 20 décembre 2010, qui déclarait la clause résolutoire acquise au bailleur, la CRPCEN, pour non-respect de l'ordonnance du 18 décembre 2009 portant sur les modalités de paiement de l'arriéré locatif. Le pourvoi en cassation déposé le 8 novembre 2011 a été rejeté le 3 juillet 2012, la société a éteint toutes les voies de recours de cette procédure.

Dans l'attente, la société poursuit l'exploitation de l'hôtel et continue de respecter ses engagements de paiement des loyers dans les délais convenus et étudie la possibilité d'engager toute action lui permettant de rester dans les lieux.

4.2. Evolution des procédures dans le cadre du litige Villa Royale

La SA Royal Pigalle avait, les 1^{er} et 3 mars 2010, introduit un recours en révision à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 29 mars 2006. En date du 30 novembre 2011, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours en révision. La société a formé un pourvoi en cassation.

A ce stade de la procédure et compte tenu des informations disponibles, la société a ajusté les provisions pour maintenir le niveau du risque de perte sur le fonds de commerce.

4.3. Evolution des procédures dans le cadre des actions de collectifs d'actionnaires

Dans le cadre d'un contentieux qui oppose la société à des collectifs d'actionnaires, le tribunal de commerce de Paris avait, par deux jugements du 13 février 2012, condamné la société à verser des dommages et intérêts pour un montant total de 1 296 k€. Ces sommes ont été intégralement provisionnées au cours de l'exercice 2011. La société a fait appel de ces deux décisions.

En décembre 2012, la société a reçu une assignation au fond sur sa responsabilité concernant l'opération de promotion Paris Opéra Drouot. Compte tenu des précédentes condamnations, la société a provisionné l'intégralité des demandes soit 3,2 M€.

E. EVÈNEMENTS POST CLÔTURE DE LA SOCIÉTÉ ET DES FILIALES

1. Passage des hôtels aux nouvelles normes de classification

Le groupe a commencé les opérations de classement de ses établissements selon les nouvelles normes de classement hôtelier. Au 30 avril, 10 établissements ont obtenu le classement en catégorie 3 ou 4 étoiles.

Les travaux indispensables au classement des autres établissements sont en cours afin d'assurer la mise aux nouvelles normes avant la fin du premier semestre.

2. Tendances et perspectives

2.1. Projets de cession d'actif

Pour faire face à une éventuelle tension de ses liquidités, la société continue d'étudier toutes les possibilités et notamment un projet de cession d'actif qui permettrait la finalisation de la réorganisation juridique et financière du Groupe.

2.2. Recherche de financement long terme

Parallèlement à la recherche d'acquéreur d'un ou plusieurs actifs, le groupe envisage le refinancement des hôtels dont les crédits sont en fin d'amortissement afin de financer les capex indispensables au maintien de l'outil.

3. Stratégie commerciale

L'année 2012 a confirmé la reprise de l'activité. Avec une amélioration de la demande, le groupe a pu se positionner et reprendre de façon progressive et durable, la maîtrise des prix, cependant le dernier bimestre a enregistré un léger ralentissement de la demande.

Le 1^{er} trimestre 2013 a confirmé le tassement de la demande impactant le niveau de prix moyen.

Afin d'assurer, la relance des ventes faites au travers de son site internet, le groupe a mis en ligne un nouveau site internet www.leshotelsdeparis.com toujours dans le même objectif d'une maîtrise de ses ventes et d'une réduction des coûts de distribution. Parallèlement la mise en production de la nouvelle version du moteur de réservation devrait permettre une animation optimum des ventes par le canal de distribution direct du groupe.

L'objectif du groupe est de faire de ce portail, un véritable outil de recherche et de valeur ajoutée pour capter une clientèle directe et optimiser les taux de concrétisation.

F. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DU GROUPE

En application de la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 (loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement) codifiée à l'article R. 225 du Code de Commerce, et au décret d'application n°2012-557 du 24 avril 2012, les sociétés cotées sur un marché réglementé sont tenues de fournir dans leur rapport de gestion des informations extra-financières, en indiquant notamment la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité.

Ces informations, retranscrites ci-après reprennent donc la « Responsabilité Sociale et Environnementale » et sont distinguées en deux parties, à savoir les informations sociales, environnementales et celles relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

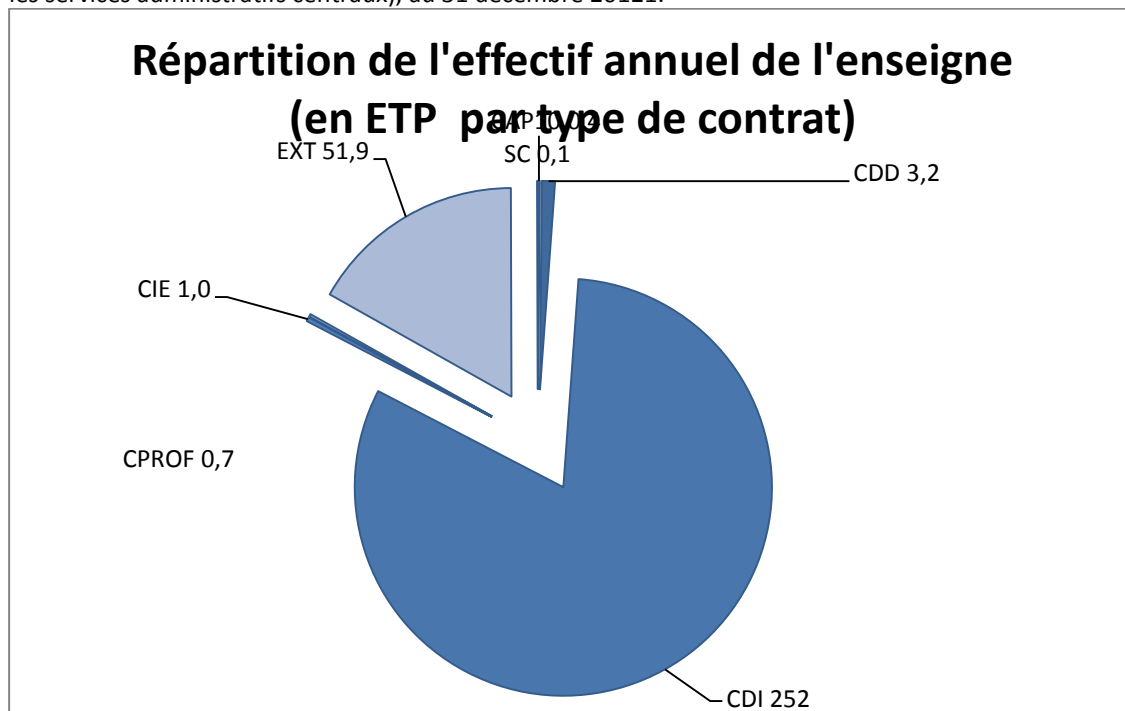
Les données publiées dans ce rapport concernent les sociétés d'exploitation françaises, hors Murano qui est sortie du périmètre de consolidation en cours d'exercice.

1. Informations sociales

1.1. Répartition de l'effectif de l'enseigne par catégorie au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, l'enseigne regroupait (incluant les extras) un effectif global en équivalent temps plein de 312 salariés contre 308 au 31 décembre 2011.

Nous vous indiquons ci-après, la répartition de l'effectif de l'enseigne Les Hôtels de Paris (24 hôtels ainsi que les services administratifs centraux), au 31 décembre 2012.



NB : L'effectif est comptabilisé en équivalent temps plein sur une base mensuelle (soit 169 heures par mois pour tous les établissements, à l'exception du Normandy Hôtel qui est soumis à l'horaire de 160,33 heures mensuelles).

Répartition de l'effectif	Ensemble consolidé			2011
	Total	2012 Femmes	2012 Hommes	
Effectif total	257	1045	153	190
Effectif par collège				

dont Cadres	25	24%	76%	19
dont Agents de maîtrise	17	45%	55%	10
dont Employés	211	44%	56%	160
dont Dirigeants	2	50%	50%	1
dont Stagiaire	2	0%	100%	0
Effectif par type de contrat				
dont CDI	252	44%	56%	159
dont CDD	3	20%	80%	30
dont Contrats de qualification	1	0%	100%	0
dont Contrats d'apprentissage	1	100%	0%	1
Effectif par ancienneté				
dont Moins de 1 an	21	38%	62%	38
dont De 1 à 2 ans	26	43%	57%	9
dont De 2 à 5 ans	49	40%	60%	56
dont De 5 à 10 ans	94	36%	64%	49
dont De 10 à 15 ans	50	47%	53%	32
dont Plus de 15 ans	17	32%	68%	6

Les effectifs consolidés 2012 reprennent les effectifs des sociétés fusionnées au 31 décembre 2012.

1.2. Informations liées à l'effectif

a. Effectif total hors intérim au 31.12.2012

	Cadre	Dirigeant	Etam	Employé	Total général au 31.12.2012	
					en nombre	ETP annuel
Les Hôtels de Paris	23	2	12	191	228	273
Hôtels et Restaurants de Paris	1		5	26	32	39
Total général	24	2	17	217	260	312

Rappel des données 2011 pour mémoire (ETP annuel)

	Cadres	Dirigeants	Etam	Employés	Total
<i>Total général</i>	25	2	17	264	308

L'effectif des sociétés françaises du groupe est en baisse du fait notamment de la cession de deux établissements au cours de l'exercice qui s'est accompagnée du transfert de 19 salariés à l'acquéreur. Par ailleurs, un certain nombre de postes devenus vacants ont été pourvus par des contrats d'extra, le temps de trouver des candidats qualifiés pour les postes en recrutement, ce qui explique que l'effectif reste constant en ETP (équivalent temps plein), mais pas en nombre de contrats actifs au 31 décembre 2012. L'ensemble des départs a, à ce jour, vocation à être remplacés par des embauches en contrat à durée indéterminée.

Le groupe a par ailleurs toujours favorisé la promotion interne qui permet d'attirer et de fidéliser ses ressources.

b. Embauches au cours de l'année 2012

Embauches réalisées en 2012, par nature de contrat

	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	Total
Contrat à durée indéterminée	4	18	4	4	30
Contrat à durée déterminée	1	4	1	1	7
Contrat de professionnalisation			1		1
Conventions de stage	1	3			4
Total général	6	25	6	5	42

Après la période de crise économique et le gel des embauches qui s'en est suivi, le groupe a repris les recrutements qui sont en nette progression par rapport à l'exercice précédent. Les embauches correspondent au remplacement des départs.

c. Départs au cours de l'année 2012

Liste des sorties 2012 (par motif de départ)

Motif de départ	Nombre de départs
Démission	19
Départ à la retraite	1
Fin de CDD	7
Fin de période d'essai à l'initiative employeur	4
Fin de période d'essai à l'initiative salarié	2
Fin de stage	3
Licenciement (faute grave)	7
Licenciement (inaptitude)	2
Rupture anticipée de CDD par le salarié	1
Rupture conventionnelle	4
Transfert suite à la cession d'actifs	19
Total général	69

La majeure partie des départs est volontaire et la plupart des emplois vacants en exploitation sont remplacés (taux de remplacement de 84% pour l'exercice).

Le taux de rotation de 16,14% (hors cessions d'actifs) est maîtrisé pour le secteur d'activité de l'hôtellerie qui est traditionnellement peu stable, et reste cohérent avec le niveau d'ancienneté des salariés du groupe et la reprise d'activité constatée sur l'exercice qui a dynamisé le marché de l'emploi sur l'exercice.

d. Heures supplémentaires

	Total Heures travaillées	Total Heures supplémentaires	Proportion HS
Les Hôtels de Paris	453 966	3 929	0,87%
Hôtels et Restaurants de Paris	61 968	350	0,57%
Total général	515 933	4 279	0,83%

Dans le secteur de l'hôtellerie, le recours aux heures supplémentaires est conventionnel et les salariés à temps plein ont un temps de travail de 39 heures hebdomadaires. Ces heures supplémentaires étant conventionnelles ne sont pas comptabilisées dans le tableau ci-dessus qui ne reprend que les heures effectuées au-delà du temps de travail habituel.

De manière générale, le groupe peut faire appel aux salariés qui souhaitent effectuer des heures supplémentaires pour les remplacements des salariés absents pour congé ou maladie. Cependant ces heures supplémentaires sont accomplies dans le strict respect des dispositions du code du travail sur les temps de repos obligatoires.

e. Recours à l'intérim

Les exploitations ne font pas appel aux sociétés d'intérim et seuls les services administratifs peuvent être amenés à recourir à ces types de contrats.

En 2012, la société Les Hôtels de Paris a fait ponctuellement appel à du personnel en intérim pour le service comptabilité, afin de faire face au surcroît d'activité lié notamment aux opérations de fusion réalisées en 2011 et 2012.

1.3. Organisation du temps de travail

a. Durée hebdomadaire du temps de travail

Comme le prévoit la convention des Cafés, Hôtels et Restaurants, les salariés à temps plein sont conventionnellement aux 39 heures hebdomadaires. En deçà, les salariés sont donc considérés comme salariés à temps partiel.

Pour les employés, les 17,33 heures supplémentaires conventionnelles sont majorées et rémunérées en totalité.

En revanche, pour le personnel cadre, la majoration est comptabilisée dans un compteur temps. Les heures de récupération se cumulent et donnent lieu à un congé de récupération. Elles peuvent également être rémunérées si le salarié en fait la demande.

En ce qui concerne la filiale Hôtels et Restaurants de Paris, un accord collectif a été conclu aux termes duquel les salariés travaillent 39 heures hebdomadaires mais sont rémunérés sur la base de 37 heures et bénéficient d'un jour RTT en compensation.

Au 31 décembre 2012, le groupe comprend 10% d'emplois à temps partiels, soit 26 emplois à temps partiels sur les 260 emplois du groupe, dont la moitié d'hommes et la moitié de femmes. Les temps partiels sont choisis par les salariés et les temps de travail varient de 57 et 166 heures mensuelles.

Le temps de travail du personnel administratif présent au siège social ou sur les exploitations est organisé en journée et principalement sur les jours de la semaine.

Pour le personnel présent sur les exploitations et dans les services nécessitant une présence jour et nuit, le travail est organisé par rotation avec un roulement entre les équipes du matin et de l'après-midi, et le personnel de nuit.

b. Absentéisme

L'absentéisme est exprimé par le ratio du nombre d'heures d'absence sur le nombre d'heures théoriques prévues pour les salariés, étant entendu que l'absentéisme ne s'entend que des absences non justifiées.

	Heures théoriques de travail	Total des heures d'absence	Taux d'absentéisme
Agent de maîtrise	3 177	70	2,20%
Cadre	4 901	0	0,00%
Dirigeant	253	0	0,00%
Employé	44 373	1 815	4,09%
Stagiaire	498	0	0,00%
Total général	53 202	1 884	3,54%

Les problématiques d'absentéisme sont liées dans la majorité des cas à des situations individuelles ponctuelles et sont suivies de près par le personnel encadrant. La direction mène des actions de contrôle régulières afin d'éviter toute dérive et un accroissement de l'absentéisme. Par ailleurs, une politique de tolérance zéro est menée afin d'éviter que des attitudes isolées d'absentéisme ne se généralisent.

Lorsqu'elles demeurent injustifiées, les absences qui s'apparentent à un abandon de poste conduisent à la mise en œuvre de procédures de licenciement appropriées.

1.4. Plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

Il n'y a pas eu de plan de cette nature sur l'exercice.

1.5. Rémunérations

a. Evolution de la base brute

	DADS 2012	DADS 2011	Variation
Total	8 013 604	7 782 755	2,97%

La politique rigoureuse mise en œuvre au sein du groupe a permis de maîtriser les nouveaux de rémunérations qui demeurent stable, l'augmentation du brut annuel étant principalement lié à l'augmentation du SMIC et l'augmentation subséquente de la grille salariale de l'hôtellerie renégociée par les partenaires sociaux au cours de l'exercice.

Le groupe a mis en place depuis plusieurs années une grille salariale basée sur la grille salariale de la convention collective des Cafés, Hôtels et Restaurants, en ajoutant une progression automatique par l'ancienneté acquise au sein de la structure.

b. Participation des salariés

La participation des salariés aux résultats dérogée pour l'exercice 2012 s'élève à 1 457 919 €. En application de l'accord de participation, elle est distribuée aux salariés présents dans le groupe pendant plus de 6 mois au cours de l'exercice concerné. Cette participation est principalement liée aux opérations de cession d'actifs réalisés au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les salariés continuent de débloquer les sommes distribuées au cours des précédents exercices. En 2012, 78 salariés ont débloqué leurs droits pour un montant global versé de 46 429 €.

c. Egalité professionnelle hommes / femmes

Les sociétés du groupe respectent les obligations inscrites dans le cadre de la Loi du 13 juillet 1983 ainsi que celles visées aux articles L. 1142-6 et R. 3221-2 du Code du Travail édictant le principe de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'évolution de leur carrière, tant en ce qui concerne leur formation que leur rémunération et leur position hiérarchique au sein du groupe.

Répartition des effectifs au 31.12.2012 par catégorie et par sexe

	Féminin	Masculin	Total général
Agent de maîtrise	8	9	17
Cadre	6	18	24
Dirigeant	1	1	2
Employé	97	120	217
Proportion	43,08%	56,92%	100,00%

Répartition des effectifs au 31.12.2012 par type de contrat et par sexe

	Féminin	Masculin	Total général
Contrat à durée indéterminée	112	145	255
Contrat d'apprentissage		2	2
Contrat de professionnalisation		1	1
Proportion	43,08%	56,92%	100,00%

Fourchette des salaires au 31.12.2012 par sexe (min, max et moy.)

	salaire de base MINIMUM	Salaire de base MAXIMUM	Salaire de base MOYENNE
Agents de maîtrise - Féminin	1 677	2 915	2 303
Agents de maîtrise – Masculin	1 627	2 071	1 783
Cadres – Féminin	2 479	4 990	3 246
Cadres – Masculin	2 126	6 025	3 368
Employés – Féminin	1 465	2 601	1 647
Employés – Masculin	631	2 726	1 579

1.6. Relations professionnelles : représentation des salariés

Des instances représentatives du personnel sont élues au niveau de l'Unité Economique et Sociale Les Hôtels de Paris et du groupe depuis 2009, et la direction s'est toujours attachée à nouer un dialogue social constructif avec ses partenaires sociaux.

Les organes en place sont les suivants :

- Comité d'entreprise
- Délégués du personnel
- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Délégués syndicaux

Les organisations syndicales présentes au sein du groupe sont les suivantes :

- Confédération Générale des Travailleurs (CGT Commerce)
- Force Ouvrière
- Confédération Générale des Cadres (CFE CGC INOVA)

Conformément à la loi, le comité d'entreprise et les délégués du personnel se réunissent chaque mois.

Le CHSCT se réunit pour sa part une fois par trimestre et lorsqu'un accident du travail grave nécessite une enquête spécifique. Le CHSCT se réunit également régulièrement afin de vérifier et de compléter le cas échéant les données du document unique d'évaluation des risques des hôtels du groupe.

Par ailleurs, chaque fois que nécessaire, des réunions informelles sont organisées entre les partenaires sociaux et les organes de direction afin de traiter des problématiques survenant sur les différents sites.

Aucune modification n'est intervenue en 2012 en ce qui concerne la représentation du personnel.

En 2012, deux accords collectifs ont été renouvelés avec les partenaires sociaux et concernent l'accord de participation et la Négociation Annuelle Obligatoire.

1.7. Conditions d'hygiène et de sécurité

En 2012, le groupe a enregistré une progression du nombre d'accidents du travail passés de 19 en 2011 à 25 en 2012 dont 4 accidents de trajet, soit une progression de 31,58%.

La majeure partie des accidents du travail et de trajet sont sans grande gravité et liés à des incidents survenus lors du port ou du déplacement de charges sur le lieu du travail.

Cependant, face à cette hausse du taux de fréquence des accidents du travail, le groupe, en collaboration avec la commission de formation, a décidé de mettre en œuvre un vaste plan de formation destiné aux personnels des étages et de la cafétéria afin de les sensibiliser aux risques de leur activité et de les former aux gestes et postures à adopter au quotidien afin de prévenir tout risque de blessure.

Chaque fois que les accidents du travail sont susceptibles d'emporter des conséquences psychologiques pour les salariés en raison des conditions de survenance de l'accident, la direction s'assure auprès du salarié concerné qu'il bénéficie de l'assistance nécessaire.

1.8. Formation

En 2012, le groupe a débloqué une somme d'environ 70 K€ au titre de la formation professionnelle, ce qui représente près de 1,0% des salaires bruts du groupe.

La direction décide chaque année des orientations de formation en collaboration avec le comité d'entreprise et s'attache à ce que chaque salarié bénéficie d'une ou plusieurs formations tous les deux ans minimum.

Les formations dispensées en 2012 étaient les suivantes :

Formations	Public visé	Nombre de salariés formés
Gestion des situations difficiles	Directeurs	28
Titulaires de licence 4	Directeurs	20
Savoir être à la réception et gestion des situations difficiles	Réceptionnistes	100
Perfectionnement informatique (pack office)	Tous salariés	45
Gestes et postures	Femmes de chambre et équipiers	35
Paie niveau expertise	Gestionnaire paie	1
Fidelio	Tous salariés	6
Management	Gouvernant(e)s	21
Formation de management et ressources humaines	Chefs de réception	3
Formation de tuteur	Maître de stage	1
Management juridique et social	Service RH	2
Total		262

Par ailleurs, 6 salariés ont bénéficié au cours de l'exercice d'un congé individuel de formation au titre de laquelle le groupe a abondé pour 49 403 €.

1.9. Emploi des travailleurs handicapés

Du fait de l'activité, les salariés sont amenés à être en contact permanent avec la clientèle. En outre, en raison de l'organisation spécifique des hôtels qui sont de petite capacité et conduisent souvent à être seul au sein de l'établissement, il est particulièrement difficile de recourir à l'emploi de travailleurs handicapés sur les exploitations.

Le groupe embauche actuellement 3 travailleurs handicapés et souhaite pour l'avenir renforcer son action en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

1.10. *Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisations Internationale du travail (liberté d'association, élimination des discriminations, élimination du travail forcé et abolition du travail des enfants) :*

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

A notre connaissance, il n'existe, au sein du groupe, aucun élément environnemental de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

2.1. *Moyens consacrés à la gestion de l'environnement et consommation des ressources*

Le groupe s'efforce constamment de réduire l'impact de son activité sur l'environnement par une gestion responsable et rigoureuse des ressources utilisées.

Afin de maîtriser les dépenses énergétiques, le groupe a mis en place des procédures visant à limiter la consommation d'électricité et d'eau.

Le groupe invite également ses clients et partenaires à s'engager à ses côtés et à avoir une démarche écoresponsable sans toutefois les culpabiliser. Ainsi, en choisissant d'utiliser leur linge de toilette plus d'une nuit, les clients contribuent à la démarche environnementale du groupe.

Enfin, le groupe est vigilant dans le cadre de sa politique d'achat, à commander des produits de nettoyage éco labellisés qui soient respectueux de l'environnement et demande à ses fournisseurs d'être également sensibles à cette démarche.

Une charte en faveur du développement durable est placée dans les chambres afin d'appeler l'attention des clients sur la maîtrise des ressources (eau, électricité, tri des déchets).

2.2. *Pollution et gestion des déchets*

Le groupe est attentif aux bonnes pratiques en terme de gestion des déchets et veille à ce que ces dispositifs soient respectés au sein des exploitations.

Le groupe est également particulièrement attentif à ne générer aucune nuisance sonore ou toute autre forme de pollution spécifique.

2.3. *Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable*

Le groupe établi des partenariats privilégiés avec des écoles qui présentent des stagiaires en exploitation ou au service commercial.

2.4. Informations relatives aux changements climatiques

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

2.5. Informations relatives à la protection de la biodiversité

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

3.3. Sous-traitance des fournisseurs

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

3.4. Loyauté des pratiques :

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme : Néant.

Ces stipulations sont sans objet pour le groupe.

G. Capital et actionariat

1. Renseignements concernant le capital

1.1. Capital social de la SA Les Hôtels de Paris

Le capital de la société d'un montant de 14 068 269,66 € est divisé en 6 095 926 actions de même catégorie, représentant 10 372 036 droits de vote au 31 décembre 2012.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

1.2. Titres non représentatifs du capital

Il n'y a aucun titre non représentatif du capital et il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

1.3. Programme de rachat par la société de ses propres actions

Aucun programme de rachat d'action n'est en cours.

1.4. Actionariat salarié

Au 31 décembre 2012, 2 salariés détenaient des actions au nominatif, correspondant à 0,004 % du capital de la société, et à 0,005 % des droits de vote.

2. Répartition du capital et des droits de vote

2.1. Evolution du capital social

Capital social

	Nombre de titres	Montant
Titres en début d'exercice	4 333 103	10 000 000
Augmentation de capital	2 553 343	5 892 643
Réduction de capital	(790 520)	(1 824 374)
Titres en fin d'exercice	6 095 926	14 068 270

2.2. Répartition du capital social par type d'actionnaires (au 31 décembre 2012)

Principaux actionnaires inscrits au nominatif (au 31 décembre 2012)

	En action	%	En voix	%
Capinvest Services	2 334 035	38,29%	4 617 859	44,52%
Patrick Machefert	773 314	12,69%	1 495 236	14,42%
Louisa Soxavi	103 500	1,70%	103 500	1,00%
Monsieur et Madame Louazé	67 178	1,10%	134 356	1,30%
Madame Derory	44 037	0,72%	88 074	0,85%
Autres actionnaires	2 773 862	45,50%	3 933 011	37,92%
	6 095 926	100%	10 372 036	%

Au total, Monsieur Patrick Machefert contrôle directement ou indirectement 3 107 349 actions (50,97 %) représentant 6 113 095 droits de vote (58,94 %).

La cession des actions et autres valeurs mobilières est libre et s'opère dans les conditions légales et réglementaires.

2.3. Accords d'actionnaires portant sur les titres composant le capital social

Un pacte d'engagement collectif de conservation d'actions a été signé en décembre 2010 entre Monsieur Patrick Machefert, Madame Christiane Derory et la SAS Compagnie Financière du Trocadéro.

Au terme de ce pacte, les signataires se sont engagés à conserver collectivement 1 387 863 actions, pendant une durée minimum de deux ans à compter de l'enregistrement intervenu le 30 décembre 2010.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord portant sur les titres.

2.4. Déclaration de franchissement de seuils

Nous vous indiquons ci-après les déclarations de franchissement de seuils faites à la société, en application de l'article L. 233-7 du Code de commerce :

Par lettre en date du 2 janvier 2013, Monsieur Patrick MACHEFERT a informé la société que la société CAPINVEST SERVICES Ltd, 86 Jermyn street LONDON SW1Y 6AW, qu'il contrôle, a franchi à la hausse le 31 décembre 2012, les seuils du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes et du tiers du capital et des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes et du tiers des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir 2 334 035 actions, soit 38,29 % du capital représentant 4 617 859 droits de vote, soit 44,41 % des droits de vote de cette société, en ce compris les actions privées du droit de vote.

Ces franchissements de seuil résultent de l'opération de fusion absorption de la société COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO par la société LES HOTELS DE PARIS approuvée par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés qui se sont tenues le 31 décembre 2012.

Avant cette opération de fusion absorption, il détenait directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés COMPAGNIE FINANCIERE DU TROCADERO et CAPINVEST SERVICES Ltd qu'il contrôle, 1 666 401 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 3 294 879 droits de vote, soit 38,46 % du capital et 47,07 % des droits de vote de cette société.

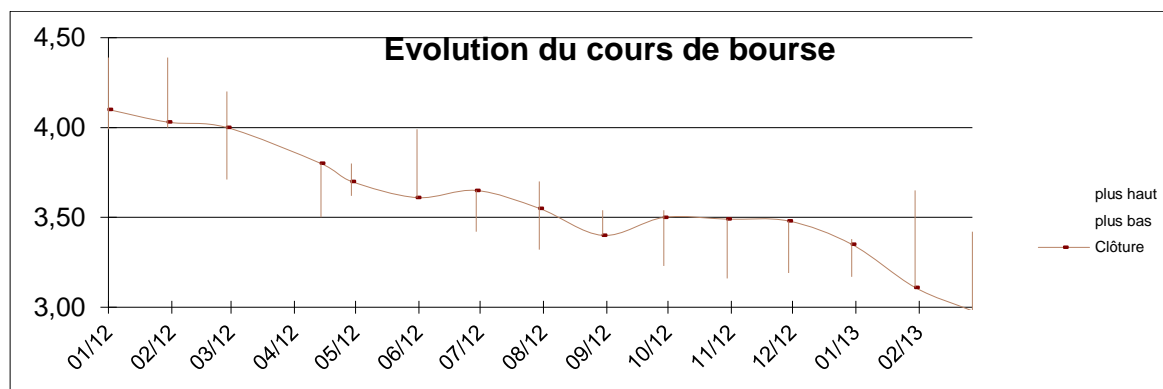
Du fait de cette fusion absorption, il nous a informé que directement et indirectement par l'intermédiaire de la société CAPINVEST SERVICES Ltd qu'il contrôle, avoir franchi à la hausse le 31 décembre 2012, les seuils de la moitié du capital et de la moitié des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir 3 107 345 actions, soit 50,97 % du capital représentant 6 113 095 droits de vote, soit 58,79 % des droits de vote de cette société, en ce compris les actions privées du droit de vote.

Par ailleurs, il a déclaré avoir l'intention de poursuivre directement et / ou indirectement les achats d'actions en vue de renforcer son contrôle sur la société LES HOTELS DE PARIS

3. Marché des actions Les Hôtels de Paris

L'action Les Hôtels de Paris est cotée sur le marché Eurolist, compartiment C d'Euronext Paris.

3.1. Cours de bourse de l'action et volume des transactions



	Ouverture	plus haut	plus bas	Clôture	Volume
janvier 2012	4,00	4,39	3,99	4,10	68 115
février 2012	4,10	4,39	4,00	4,03	69 025
mars 2012	4,00	4,20	3,71	4,00	29 228
avril 2012	3,80	3,80	3,50	3,80	39 546
mai 2012	3,62	3,80	3,62	3,70	12 628
juin 2012	3,70	3,99	3,61	3,61	24 068
juillet 2012	3,61	3,65	3,42	3,65	9 168
août 2012	3,65	3,70	3,32	3,55	9 283
septembre 2012	3,55	3,54	3,40	3,40	11 652
octobre 2012	3,40	3,54	3,23	3,50	4 120
novembre 2012	3,50	3,49	3,16	3,49	15 708
décembre 2012	3,49	3,48	3,19	3,48	16 300
janvier 2013	3,48	3,38	3,17	3,35	6 294
février 2013	3,35	3,65	3,11	3,11	46 997
mars 2013	3,11	3,42	2,19	2,98	29 013

3.2. Etablissement assurant la gestion du service titres

La conservation des titres a été confiée au service Titres de la Société Générale sise :
32 rue du Champ de Tir
BP 81236
44312 Nantes Cedex 3

3.3. Etat récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société

Nous vous indiquons ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2012 :

Personne concernée	Nature des opérations	Nombre d'actions
Patrick Machefert	Néant	
Christiane Derory	Néant	
Michel Mancheron	Néant	
Michel Louazé	Néant	
Pierrette Louazé	Néant	
Capinvest Services	Néant	

4. Participation des actionnaires aux assemblées générales

4.1. Modalités de participation aux assemblées générales

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Pour ce faire, il doit, conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de Commerce, au plus tard le troisième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit faire inscrire ses actions en nominatif, soit les faire immobiliser et adresser, au lieu indiqué dans la convocation, un certificat d'immobilisation délivré par l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions.

Les actionnaires au nominatif sont convoqués par la Société Générale, par lettre simple.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint.

4.2. Droit de vote

Le principe : une action = une voix. Cependant, les actions qui font l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au nom du même actionnaire confèrent à leur titulaire un droit de vote double.

Les titulaires d'actions indivises doivent désigner un représentant qui aura seul le droit de vote. Ils doivent informer la société du nom de leur mandataire trois jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale.

Par ailleurs, en cas de démembrement du droit de propriété des actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et au nu-propriétaire pour celles relevant de l'assemblée générale extraordinaire.

H. Gouvernance et rémunération

1. Présentation des organes sociaux

Le conseil d'administration de la société est composé de cinq membres :

- Patrick Machefert, qui assure les fonctions de Président Directeur Général suite à la décision de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général prise en date du 20 octobre 2008 pour une durée de six exercices ;
- Christiane Derory, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- Michel Mancheron, Administrateur ;
- Michel Louazé, Administrateur indépendant.

La direction générale de la société est exercée sous le contrôle du conseil d'administration qui définit les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

2. Rémunération des mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux, incluant salaires, avantages en nature et jetons de présence, s'établit ainsi qu'il suit :

Eléments de rémunération (en euros)	Montant global versé par la société	Montant global versé par les filiales et participations
Salaires	369 000	322 213
Avantages en nature	2 744	
Indemnités, avantages divers (retraite, prime de départ, ...)		
Frais liés au personnel détaché ou prêtés et refacturés à l'entreprise		
Jetons de présence	28 850	

Une convention d'indemnisation du Président de la société a été signée au cours de l'exercice 2000 et prévoit le paiement d'une indemnité équivalent à 24 mois de rémunération brute en cas de cessation anticipée des fonctions du Président de la société, sauf cas de faute lourde. La signature de cette convention relevant des dispositions des conventions réglementées a été autorisée en conseil et approuvée en assemblée générale.

3. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce, nous vous adressons la liste des mandats ou fonctions exercées par les mandataires de la société au sein de toute autre société, à savoir :

Monsieur Patrick Machefert :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Président Directeur Général de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Président de la SAS Paris Palace Marrakech (RCS Paris 485 068 423)
 - Gérant - associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Gérant de la société civile Investissements et Participations Hôtelières (RCS Nanterre 417 687 092)
 - Président de la SAS Murano (RCS Paris 449 557 933)
 - Gérant – associé de la SCI Gassin Saint-Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Président de la SAS SIAM (RCS Paris 529 218 752)
 - Président de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591) depuis le 30/06/2011
- *Mandats et fonctions ayant eu cours sur l'exercice 2012 et qui ne sont plus en vigueur à ce jour :*
 - Gérant – associé de la SNC Hôtel du Rond-Point (RCS Paris 403 617 483) – **fusionnée le 31/12/12**
 - Gérant – associé de la société civile Duplessy Immobilier (RCS Paris 444 715 221) – **dissoute le 04/12/12**
 - Président de la SAS Compagnie Financière du Trocadéro (RCS Paris 403 206 659) – **fusionnée le 31/12/12**

Madame Christiane Derory :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Directeur Général Délégué et administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Décorotel (RCS Paris 393 209 630)
 - Associé de la société civile SEE (RCS Paris 420 335 952)
 - Associé de la SCI Gassin Saint Tropez (RCS Paris 509 005 971)
 - Directeur Général Délégué de la SAS Hôtels et Restaurants de Paris (RCS Paris 411 872 591)
- *Mandats et fonctions ayant eu cours sur l'exercice 2012 et qui ne sont plus en vigueur à ce jour :*
 - Gérant et associé de la SARL Foncière du Trocadéro (RCS Paris 433 843 208) – fusionnée le 31/12/12

Monsieur Michel Louazé :

- *Mandats et fonctions actuels :*
 - Administrateur de la SA Les Hôtels de Paris (RCS Paris 388 083 016)
 - Gérant de la SARL Louazé (RCS Le Mans 383 854 247)

I. Délégations encours de validité accordées par l'AG au CA dans le domaine des augmentations de capital

Il n'existe aucune délégation dans le domaine des augmentations de capital accordée par l'Assemblée Générale en cours de validité.

L'article 19 des statuts ne prévoit par ailleurs aucune délégation au conseil sur les augmentations de capital.

Partie V - Rapport du président du conseil d'administration à l'assemblée générale, Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne (établi en application de l'art. L. 225-37 c.com)

Introduction

En application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris a établi le présent rapport qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein du groupe et de l'enseigne.

Ce présent rapport, approuvé par le conseil d'administration dans sa séance du 30 avril 2013, a été préparé en conformité avec les recommandations des différents organes français de contrôle de l'information financière, et notamment en conformité avec le Cadre de référence du dispositif du contrôle interne établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les Commissaires aux Comptes exposeront, dans un rapport séparé, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société.

La société met progressivement en place, pour l'ensemble de l'enseigne, une organisation et des mesures de contrôle qui s'inscrivent dans le cadre d'une bonne gouvernance.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de quatre membres :

- Monsieur Patrick Machefert (mandat renouvelé par l'AG du 14/04/2008)
- Monsieur Michel Mancheron (mandat renouvelé par l'AG du 03/10/2012)
- Madame Christiane Derory (nommée par l'AG du 03/10/2012)
- Monsieur Michel Louaze (nommé par l'AG du 03/10/2012)

Deux administrateurs appartiennent à la direction de l'entreprise et un administrateur a le statut d'administrateur indépendant tel que défini par le rapport Bouton en 2002, soit : « *un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.* »

Cette composition du conseil d'administration permet de regrouper des expertises diverses issues de la banque, du marketing, ainsi que de la direction d'entreprise.

Le conseil d'administration comporte une femme sur quatre membres, soit 25% conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011.

Conformément aux dispositions statutaires (article 15), les administrateurs sont nommés pour une durée maximale de 6 ans.

1.2. Modalités d'exercice de la Direction générale

Aux termes de l'article 20 des statuts : « *Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte en cause dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant précisé que la seule publication des statuts ne peut suffire à constituer cette preuve.* »

Par décision en date du 20 octobre 2008, et en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le conseil d'administration a renouvelé son option pour le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Monsieur Patrick Machefert exerce donc les fonctions de Président Directeur Général de la société.

1.3. Comité de Direction

Aux côtés du conseil d'administration, un comité de direction a été institué depuis l'exercice 2002.

Ce comité de direction, qui se réunit chaque fois que l'intérêt social l'exige, a pour mission d'étudier les problématiques rencontrées sur les exploitations, d'établir les bases de la stratégie du groupe et de suivre les performances des hôtels et des services centraux. Il décide également des orientations commerciales et marketing nécessaires.

Le comité est composé des personnes suivantes :

- Monsieur Patrick Machefert : Président Directeur Général ;

- Madame Christiane Derory : Directeur Général Délégué et Administrateur. Elle est en charge de la décoration et de la qualité des hôtels et résidences hôtelières de l'enseigne Les Hôtels de Paris ;

- Monsieur Michel Mancheron Administrateur ;

- Monsieur Olivier Wolf : Directeur Général Adjoint. Il est en charge de la direction financière, juridique, administrative et sociale du groupe, ainsi que de la direction des exploitations et de la direction commerciale du groupe.

En fonction des thématiques abordées, les cadres dirigeants concernés (responsables des services administratifs ou responsables des exploitations) peuvent être conviés aux réunions du comité de direction afin d'apporter leur expertise et leur avis sur les orientations à prendre, et ainsi de permettre aux membres du comité de prendre des décisions éclairées.

1.4. Comités spécialisés - Comité d'audit

À ce jour, aucun comité spécialisé du conseil n'a été mis en place aux côtés du comité de direction. La société a connaissance de l'Ordonnance du 8 décembre 2008 portant sur les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, et de son obligation de constituer un comité d'audit. Toutefois, compte tenu de la taille de la société et de la structure du conseil d'administration, il n'est pas envisageable de créer un comité d'audit spécialisé distinct.

Le conseil d'administration a ainsi choisi d'assurer lui-même cette fonction et a décidé de se réunir une fois par an afin de siéger en comité d'audit. Le conseil d'administration est, pour cette occasion, tenu hors de la présence du Président Directeur Général et la présidence de la séance est assurée par l'administrateur indépendant.

Un comité d'audit s'est tenu le 30 avril 2013 pour l'examen de l'arrêté des comptes individuels et consolidés au titre de l'exercice 2012.

2. Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

2.1. Rôle du conseil d'administration

Le conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social.

Aux termes de l'article 19 des statuts, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les principales responsabilités du conseil d'administration, indépendamment des autorisations particulières prévues par la Loi, sont les suivantes :

- l'approbation du business plan et des budgets annuels,
- la fixation des principaux objectifs du groupe,
- l'approbation des principales décisions relatives aux investissements, prises de participations, et projets de développement de la société,
- l'approbation des questions relatives à la communication financière.

Il procède à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut donner au mandataire de son choix, toute délégation de pouvoirs, dans la limite des pouvoirs qu'il tient de la Loi et des statuts.

2.2. Fonctionnement du conseil d'administration

a) Organisation des réunions du conseil d'administration

Compte tenu de la structure du conseil d'administration, celui-ci n'est pas doté d'un règlement intérieur organisant son fonctionnement.

Le conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'entreprise ou la réglementation.

Les administrateurs sont informés verbalement de la date de la réunion dès que celle-ci est arrêtée, puis les convocations sont adressées par mail et/ou par télécopie, par le service juridique, aux interlocuteurs concernés (administrateurs et représentants du Comité d'entreprise, et en fonction de l'ordre du jour, les Commissaires aux comptes), généralement de 3 à 6 jours avant la tenue de la réunion.

De manière générale, le conseil d'administration se réunit au siège social. Il peut se réunir en tout autre lieu défini par le Président du conseil d'administration, en concertation avec chacun des administrateurs, afin d'assurer une présence maximum de chacun des membres du conseil à la réunion.

L'ordre du jour de chaque séance est fixé par le Président du conseil d'administration en fonction de l'actualité de la société.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les réunions du conseil d'administration qui portent sur l'examen et l'arrêté des comptes semestriels et annuels (annuels et consolidés).

b) Information du conseil d'administration

Lorsque l'ordre du jour et l'organisation matérielle le permet, il est adressé aux administrateurs, préalablement à la réunion, un dossier présentant les données chiffrées qui seront présentées en conseil.

Les administrateurs sont également tenus informés régulièrement des événements significatifs et de l'activité de la société et de l'enseigne.

En conséquence, chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le projet de procès-verbal de la précédente réunion est présenté et validé à chaque début de séance.

En moyenne, le conseil d'administration se réunit à échéance bimensuelle. Une des réunions est consacrée à l'examen des budgets.

c) *Jetons de présence*

Chaque année, le conseil d'administration procède à la répartition des jetons de présence alloués par l'assemblée générale, en tenant compte notamment de la participation effective des administrateurs aux réunions du Conseil.

3. Obligations des administrateurs

Dans le cadre de leur mandat, les administrateurs sont tenus au respect de diverses obligations :

- *Devoir de diligence et de transparence :*

Les administrateurs doivent consacrer à leur mandat, le temps et l'attention nécessaire à la défense de l'intérêt social.

Chaque administrateur est garant de la compatibilité de ses fonctions avec les fonctions qu'il exerce par ailleurs, et doit notamment déclarer chaque année la liste des fonctions qu'il exerce dans d'autres sociétés.

Les administrateurs veillent au maintien de leur indépendance d'analyse et de décision et s'engagent à ne pas accepter une situation ou un avantage qui viendrait compromettre leur indépendance.

- *Devoir de réserve et de confidentialité :*

Les administrateurs ont un devoir général de réserve et de confidentialité à l'égard des informations dont ils ont eu connaissance dans le cadre de leur mandat. Ce devoir de réserve est rappelé aux membres présents, à chaque réunion du conseil d'administration.

Sur simple demande du Président Directeur Général, les administrateurs s'engagent à restituer tous documents qui contiendraient des informations liées à la société ou à l'enseigne.

- *Devoir d'information sur les opérations réalisées sur les titres Les Hôtels de Paris :*

Les administrateurs ont accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sur le cours de l'action. Ils sont tenus de ne pas utiliser ces informations pour réaliser, directement ou indirectement, des transactions sur ces titres et de ne communiquer en aucun cas ces informations.

En outre, les administrateurs ont l'interdiction de procéder à des opérations sur les titres dans les périodes précédant et les jours suivant la publication des comptes ou du chiffre d'affaires.

Enfin, chaque administrateur doit déclarer sous sa propre responsabilité, à l'AMF et à la société, les opérations réalisées sur les titres de la société.

4. Réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2012

Au cours de l'exercice 2012, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois, pour délibérer notamment sur les principaux points présentés ci-après :

Réunion du 10/07/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes individuels et consolidés au 31/12/2011 - Préparation du rapport de gestion et du rapport sur le contrôle interne - Point sur les mandats - Point sur les conventions réglementées - Point sur l'activité - Convocation de la prochaine AG Questions diverses
Réunion du 15/10/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation sur le projet de cession de 2 actifs (Pav. Losserand et Pav. République) - Présentation du projet de réduction du capital de CFDT pour sortir Murano du capital - Consultation sur le projet de fusion de HDP et CFDT - Point sur les démarches auprès de l'AMF dans le cadre du projet de fusion - Présentation du projet de fusion des sociétés Rond-Point et CFDT (préalable à la
Réunion du 30/10/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes semestriels au 30/06/2012 - Arrêté de la situation trimestrielle au 30/09/2012"
Réunion du 07/11/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du projet de traité de fusion HDP / CFDT - Pouvoirs pour négocier conclure et signer le traité de fusion + DRC"
Réunion du 22/11/2012	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation de l'AGE du 31/12/2012 - Préparation du rapport à l'AG + texte des résolutions - Point sur la situation du Pavillon St Augustin"

Les réunions ont une durée moyenne de 3 heures. Le taux de participation des administrateurs à l'ensemble des réunions du conseil d'administration de l'exercice 2012 s'établit à 95 %.

➤ **Le contrôle interne**

1. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de la société, visant à contrôler la réalisation des objectifs suivants :

- La mise en place des procédures administratives et hôtelières par l'ensemble des services,
- La conformité aux Lois et Règlements en vigueur,
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- La fiabilité des informations financières.

D'une manière plus générale, le contrôle interne contribue, pour la société, à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Compte tenu de l'environnement législatif, le groupe Les Hôtels de Paris est sensibilisé à la nécessité d'avoir un système de contrôle interne efficace au sein de l'entreprise et de ses filiales. .

Si l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraude, celui-ci ne peut toutefois fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

2. Cadre conceptuel et mise en place du dispositif

2.1. Le cadre conceptuel

Les procédures nécessaires sont élaborées en vue de répondre à un double objectif :

- Unifier les process pour davantage d'efficacité et d'unité d'action,
- Sécuriser et encadrer l'activité pour limiter les risques.

Ces procédures font l'objet d'une révision permanente par les équipes internes et par les réviseurs externes. Toutefois il existe des axes d'améliorations, qui passent par la nécessité d'identifier, de documenter, et d'évaluer les contrôles en place au sein de chacune des sociétés du groupe pour les exercices à venir et selon le plan suivant :

- Une analyse des risques permettant d'élaborer une hiérarchisation des risques,
- La revue de cette analyse par le comité de direction,
- La recherche des principaux contrôles clefs liés à ces risques et la définition d'un calendrier des actions à mener,
- La désignation d'un responsable en charge du contrôle et du suivi des actions.

2.2. La mise en place du dispositif

a) Périmètre d'application

Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne comprend la société Les Hôtels de Paris, ses filiales comprises dans les comptes consolidés. Le dispositif concerne donc les 22 hôtels de l'enseigne ainsi que les services centraux.

b) Démarche adoptée

Conformément à la démarche suivie par le groupe pour répondre à la Loi de Sécurité Financière, notre analyse des procédures liées à notre activité a porté dans un premier temps sur le recensement des procédures existantes, et a conduit dans un second temps, à l'identification puis à l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques susceptibles d'affecter la bonne réalisation des opérations.

Le contrôle interne mis en œuvre repose principalement sur :

- la responsabilisation à tous niveaux,
- l'exploitation d'un ensemble d'outils et de moyens de préventions et de détection des risques qui a pour vocation de permettre à chaque responsable de connaître en permanence la situation du pôle dont il a la charge, de mieux anticiper les difficultés et les risques (juridiques, financiers, sociaux) et, dans la limite du possible, l'ampleur et l'impact des dysfonctionnements afin de pouvoir apporter les mesures correctives nécessaires.

c) Clôture des comptes

Toutes les sociétés de l'ensemble consolidé Les Hôtels de Paris procèdent à des arrêtés de comptes dans les conditions légales, les 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que la liasse de consolidation sont audités par les commissaires aux comptes avant leur transmission au siège social pour traitement et production des comptes consolidés.

Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du groupe et les directions des pôles visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

De la même manière, les comptes consolidés du Groupe sont établis par sa direction financière selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

A l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

d) Rapports semestriels d'activité

Selon le calendrier légal, le groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés.

Les rapports trimestriels sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

2.3. Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Le Président Directeur Général, aidé du Directeur Général Adjoint en charge des finances du groupe, définit la politique de communication financière.

Les informations comptables et financières ne sont diffusées qu'après validation par le conseil d'administration et les commissaires aux comptes du groupe.

En outre, le groupe fait appel à des conseils extérieurs en matière juridique, fiscale et sociale.

2.4. Les acteurs du contrôle interne

L'élaboration et le suivi des procédures internes s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le conseil d'administration et sont mises en œuvre, par les responsables de sites ou de services, sous la responsabilité directe de la direction générale.

La direction générale se compose de deux branches distinctes, toutes deux supervisées par le Directeur Général Adjoint :

- La direction administrative et informatique (juridique, financière, ressources humaines)

- La direction des exploitations et commerciale, qui regroupe les resident managers (responsables d'établissement) : ils sont responsables de la direction d'un hôtel dans son ensemble, ainsi que de la gestion du personnel et des recrutements, sous la responsabilité de la direction des ressources humaines.

Ainsi, le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la société. L'implication dans le dispositif de l'ensemble du personnel permet d'en assurer le bon fonctionnement.

3. Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Les Hôtels de Paris identifie et analyse les principaux risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, puis prend les mesures nécessaires pour limiter la probabilité de survenance des risques identifiés et en limiter les conséquences.

3.1. Gestion des risques

Les risques internes et externes rencontrés par le groupe dans le cadre de son activité sont regroupés par nature :

a) *Risques financiers :*

La gestion des risques financiers est centralisée par la direction financière de la société Les Hôtels de Paris. Les risques suivants ont été identifiés :

- Risques de liquidité : Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été conclue en 2005 avec l'ensemble des sociétés de l'enseigne et permet de compenser les excédents et les besoins de trésoreries internes préalablement à toute recherche de ressources sur les marchés financiers.
- Risques liés aux taux d'intérêts : Des réunions périodiques sont organisées avec les banquiers afin d'étudier l'opportunité d'opter pour des taux variables ou fixes en fonction de l'évolution du marché.

b) *Risques juridiques :*

Le service juridique s'est doté d'outils afin de réduire les risques encourus. L'ensemble des problématiques juridiques a été centralisé auprès du service juridique qui assure la validation et le suivi des démarches administratives liées aux domaines suivants :

- Rédaction et conclusion de contrats,
- Assurances (contrats et sinistres),
- Secrétariat juridique des sociétés,
- Contentieux,
- Baux commerciaux,
- Portefeuille de marques et noms de domaines,
- Formalités administratives liées à l'exploitation d'hôtels,
- Suivi des plaintes clients.

c) *Risques sociaux :*

L'identification et la prévention des risques sociaux est assurée par le service ressources humaines en collaboration avec la direction des exploitations concernant les problématiques liées aux hôtels :

- Risques en matière d'hygiène et de sécurité : Concernant les risques professionnels, notamment en matière d'accident du travail, la société a mis en place en 2008, en collaboration avec le CHSCT, une procédure de gestion des risques professionnels. Des fiches de suivi ont été établies et servent de base aux visites de contrôle effectuées deux fois par an par les membres du CHSCT. Suite aux visites, des procédures correctives et de prévention sont préconisées par les membres du CHSCT, puis l'exécution est suivie par la direction des exploitations, en collaboration avec le service technique.
- Risques liés au personnel : le service ressources humaines centralise les recrutements ainsi que la mise en œuvre des procédures disciplinaires. Par ailleurs des formations sont régulièrement diligentées pour sensibiliser les directeurs d'exploitation aux risques liés au personnel afin qu'ils soient les relais des services centraux pour l'identification et l'initiation des procédures disciplinaires.

3.2. Contrôle des procédures

Afin de renforcer la maîtrise des risques identifiés, le groupe a mis en place des opérations de contrôle des process opérationnels en vigueur :

Concernant les conditions d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des salariés, la direction juridique, assure la centralisation et le suivi des grilles d'autodiagnostic remplies par les membres du CHSCT et identifiant les risques existants ou potentiels sur chaque site. Les conclusions établies par le bureau du CHSCT sont communiquées à la direction juridique à chaque réunion trimestrielle, puis transmises à la direction générale en charge des travaux et de la décoration et au comité de direction afin que les actions nécessaires soient initiées le cas échéant.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2012, le manuel de procédures a été complété afin de mettre en place les outils nécessaires à l'évaluation du système de contrôle interne et de contrôler les évolutions enregistrées.

La direction juridique et la direction générale sont chargées d'étudier la faisabilité de la procédure sur place et sur site.

L'ensemble du livre des procédures devrait être validé et mis en œuvre au cours de l'exercice 2013.

Enfin, après avoir été formés de façon uniforme et approfondie, des contrôles inopinés et aléatoires seront diligentés au sein de chaque hôtel et de chaque service, en fonction des points d'étude sollicités par la direction et le comité de direction (audits opérationnels pour évaluer une unité opérationnelle spécifique, audit des fonctions support du siège, ou audits thématiques transversaux). Les rapports d'intervention seront remis au comité de direction pour analyse et prise de décisions.

Il appartiendra ensuite au comité de direction de définir précisément les missions du/des auditeur(s) interne(s), de prendre connaissance des comptes rendus d'audit et d'analyser les performances du système de contrôle interne.

4. Organisation générale et mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier

Concernant le contrôle interne relatif aux informations comptables et financières, la définition retenue par la société est celle donnée par la CNCC :

« Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière s'entend de celles qui permettent à la société de produire les comptes et les informations sur la situation financière et ses comptes. Ces informations sont celles extraites des comptes annuels ou consolidés ou qui peuvent être rapprochées des données de base de la comptabilité ayant servi à l'établissement de ces comptes. »

Le contrôle interne comptable et financier des sociétés de l'enseigne Les Hôtels de Paris est une composante du dispositif global de contrôle interne, il concerne l'ensemble du processus de production et de communication de l'information comptable et financière de la société et a pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité, de disponibilité et de traçabilité de l'information.

Le contrôle interne comptable et financier vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- la préservation des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières,
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée,
- la fiabilité des comptes publiés et celles des autres informations publiées sur le marché.

Il s'articule autour d'un outil de reporting mensuel établi par le contrôle de gestion, qui présente les résultats opérationnels de la société sous forme détaillée, par établissement, selon la méthode « *Uniform System for The Lodging Industry* ».

Le reporting prend la forme d'un rapport d'activité mensuel qui retrace l'analyse de la formation des résultats. Il est diffusé chaque mois aux responsables d'établissements afin de les impliquer dans la gestion financière de leur unité.

Il sert de support au pilotage de l'activité, aide à la prise de décision pour l'allocation de budgets supplémentaires et sert à mesurer l'efficacité des organisations en place.

Le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société Les Hôtels de Paris ainsi que ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation.

Le contrôle interne comptable et financier de notre société est assuré par deux acteurs principaux du gouvernement d'entreprise :

- La direction générale administrative et financière, supervisée par le Directeur Général Adjoint qui est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier, ainsi que de la préparation des comptes en vue de leur arrêté ;
- Le conseil d'administration qui arrête les comptes et qui opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportun sur les comptes.

Le groupe a également mis en place des dispositifs destinés à assurer la sécurité du système d'information comptable et financier et l'intégrité des données informatiques (sauvegardes périodiques, migration des bases sur des serveurs dédiés, etc.).

5. Environnement de contrôle externe au groupe

Le contrôle externe est assuré par les commissaires aux comptes qui effectuent l'ensemble des diligences prévues dans le cadre de leur mission. Cette mission est confiée aux cabinets MBV & Associés et COREVISE.

6. Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion.

Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération différée, ni d'engagements de retraite particuliers.

Le Président Directeur Général bénéficie cependant d'une indemnité de départ équivalent à 24 mois de salaire en cas de départ de la société, à l'exclusion d'un départ initié pour faute grave.

► Synthèse

La direction générale de la société Les Hôtels de Paris demeure attentive aux évolutions du cadre légal et réglementaire concernant le gouvernement d'entreprise ainsi que le contrôle interne, et entend poursuivre le développement du système en vigueur.

Des améliorations significatives ont d'ores et déjà été notées et notamment l'outil de reporting mis en place permet actuellement un suivi précis de l'activité de chaque site, sur le plan financier.

Par ailleurs, la mise en œuvre du manuel de procédure et des audits réalisés par des auditeurs internes devrait permettre à partir de 2013 d'avoir une connaissance détaillée de la manière dont se déroule l'activité au sein de chaque unité et de chaque service.

La société escompte ainsi uniformiser et améliorer ses process, développer et professionnaliser l'activité et améliorer les conditions de travail de chacun des salariés.

LES HOTELS DE PARIS

S.A. au Capital de 14 068 269,66 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin

75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

MBV & Associés
Membre du réseau RSM
39, avenue de Friedland
75008 PARIS

COREVISE
3/5, rue Scheffer
75016 PARIS

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LES HOTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.4 de l'annexe des comptes annuels expose l'existence de litiges au 31 décembre 2012 ;

Nos travaux ont consisté à examiner le suivi de ces litiges et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2012.

- le paragraphe 4 de l'annexe, « Principes et méthodes comptables », expose notamment, dans son paragraphe 4.2. la méthode retenue pour fixer la valeur d'inventaire des fonds de commerce et celle des titres de participations de la société.

Nos travaux ont consisté à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, à examiner la cohérence des résultats obtenus et à vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 3 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés

COREVISE

Laure SALUDES

François AUPIC

Associé

Associé

LES HÔTELS DE PARIS

S.A. au Capital de 14 068 269,66 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin

75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

MBV & Associés

Membre du réseau RSM

39, avenue de Friedland

75008 PARIS

COREVISE

3/5, rue Scheffer

75016 PARIS

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LES HÔTELS DE PARIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 1-4 « Evolution des litiges » de l'annexe expose, notamment, l'existence des litiges au 31 décembre 2012.

Nos travaux ont consisté à examiner les procédures de suivi de ces litiges, et leur couverture par des provisions dans les comptes de l'exercice 2012.

La note 4-6 de l'annexe des comptes consolidés « Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles », expose la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs en général et des goodwill en particulier.

Nos travaux ont consisté :

- à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation basés sur la méthode des flux nets futurs de trésorerie et, dans ce cadre, les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées ;
- à nous assurer du caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- à examiner la cohérence des résultats obtenus et vérifier la valeur d'inventaire qui en résulte et la pertinence des informations retranscrites dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 3 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés

COREVISE

Laure SALUDES

François AUPIC

Associé

Associé

LES HOTELS DE PARIS

S.A. au Capital de 14 068 269,66 €

Siège Social : 20, avenue Jules Janin

75116 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION

DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE

SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

MBV & Associés

COREVISE

Membre du réseau RSM

3/5, rue Scheffer

39, avenue de Friedland

75016 PARIS

75008 PARIS

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LES HOTELS DE PARIS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures des procédures du contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 3 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés

COREVISE

Laure SALUDES

François AUPIC

Associé

Associé

Partie IX - Rémunération des Commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés au cours de l'exercice 2012 pour l'ensemble consolidé s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	MBV	COREVISE
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés		
- société mère	110	110
- filiales (intégrées globalement)	23	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes		
- société mère	80	80
- filiales (intégrées globalement)		
Total	213	190